Siarce

Rapport d'activité

Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau

2025

Au quotidien,
nos équipes
mettent toute leur
expertise et leur
professionnalisme
au service de nos actions
et des collectivités
qui **nous font confiance.**

> Le SIARCE est **un acteur incontournable** de notre territoire, en matière d'environnement, d'assainissement, d'eau potable, de rivière et de zones humides.

Les équipes du SIARCE sont heureuses de vous présenter notre Rapport d'Activité 2025.

Comme chaque année, sous la supervision de la Direction Générale des Services, notre syndicat édite son rapport d'activité de l'année écoulée. Synthétique, objectif et fidèle, ce document présente nos résultats techniques et financiers.

Toujours attendu par l'ensemble de nos partenaires, et notamment nos fidèles collectivités adhérentes, ce document nous permet de faire connaître et mieux comprendre toute la diversité de nos actions et de nos compétences.

Au quotidien, nos équipes mettent toute leur expertise et leur professionnalisme au service de nos actions et des collectivités qui nous font confiance. Le SIARCE est un acteur incontournable de notre territoire, en matière d'environnement, d'assainissement, d'eau potable, de rivière et de zones humides.

L'année 2025 a été marquée par la constance et l'implication des équipes, qui ont permis de clôturer l'exercice sur un bilan positif, avec notamment de bons taux de réalisation : 83,24% pour la rivière, 76,67% pour l'assainissement et 85,81% pour l'eau potable.

Pour 2026, le SIARCE vous assure de son engagement sans faille à poursuivre son action pour satisfaire et accompagner ses collectivités adhérentes et poursuivra son action sur plusieurs axes :

- Le renforcement de nos partenariats avec les communes rurales.
- La préservation de notre environnement et de ses populations.
- La prévention du « risque inondations ».
- La préservation des rivières et des 10 000 hectares de zones humides, en poursuivant notre action au plus près des territoires.
- La continuité et l'amélioration de notre démarche d'éveil des écoliers avec notre cycle « Anim'eau » qui sera encore assuré dans de nombreuses classes du territoire (77 en 2025).

Nous vous invitons à découvrir le détail exhaustif de notre activité en 2025 tout au long de ce rapport.

Bonne lecture,

01 Un syndicat au service des collectivités territoriales

P. 08 Qui sommes-nous ?
P. 10 Nos missions et nos compétences
P. 11 La gouvernance
P. 12 La composition des commissions

02 Directions et services : des hommes et des femmes performants

P. 16 La Direction du Petit Cycle de l'Eau
P. 47 La Direction des cours d'eau et des milieux aquatiques
P. 73 Le Service Entretien du patrimoine
P. 75 La Direction Générale des Services
P. 79 Le Secrétariat Général des Assemblées et des Assurances
P. 81 La Direction des Ressources Humaines
P. 84 La Direction des Finances et du Contrôle de gestion
P. 96 La Direction Juridique et de la Commande Publique
P. 99 Le Service Études et Aménagement durable
P. 104 Le Service de l'Information géographique et des données
P. 106 Le Service Informatique et Technologie de l'information
P. 108 Le Service Communication, Relations publiques et institutionnelles et Information des Usagers
P. 111 Le Service Intérieur et Logistique
P. 113 Le Service Accueil et affranchissement

03 Le SIARCE, un syndicat ouvert sur l'extérieur

P. 116 Les classes « Anim'eau » : un syndicat partenaire de la jeune génération
P. 118 Les événements publics

01

Un syndicat au service des collectivités territoriales

P. 08 Qui sommes-nous ?
P. 10 Nos missions et nos compétences
P. 11 La gouvernance
P. 12 La composition des commissions

80
Communes

3
Départements

9
EPCI

Le SIARCE
Qui sommes-nous ?

Le SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivière et du Cycle de l'Eau) est un **Syndicat mixte** fermé à la carte. Il est régi par le **Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment par ses articles L.5711-1 et suivants.

Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération
pour Arpajon, Saint-Germain-lès-Arpajon, Breuillet, Égly, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, La Norville, Cheptainville, Avrainville

Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE)
pour Auvernaux, Ballancourt-sur- Essonne, Baulne, Cerny, Champcueil, Chevannes, D'Huison-Longueville, Écharcon, Fontenay-le-Vicomte, Guigneville-sur-Essonne, Itteville, La Ferté-Alais, Leudeville, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Orveau, Saint-Vrain, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit Guibeville

Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
pour Corbeil-Essonnes, Etiolles, Le Coudray-Montceaux, Lisses, Saint Germain-lès-Corbeil, Soisy-sur-Seine, Villabé, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Tigery

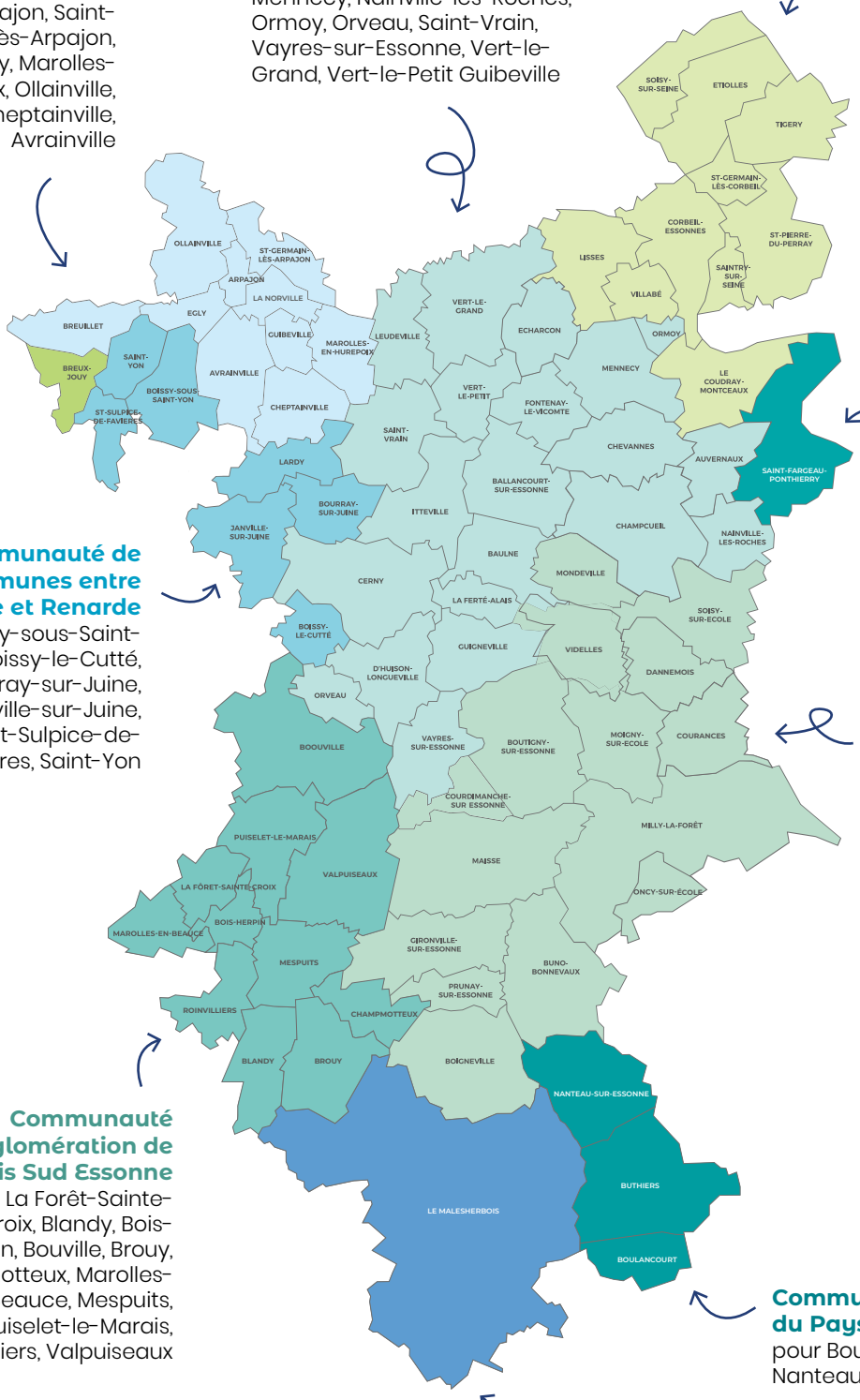

Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
pour Saint-Fargeau-Ponthiery

Communauté de Communes entre Juine et Renarde
pour Boissy-sous-Saint-Yon, Boissy-le-Cutté, Bouray-sur-Juine, Janville-sur-Juine, Lardy, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Yon

Communauté de Communes des Deux Vallées
pour Boigneville, Boutigny-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux, Courances, Courdimanche-sur-Essonne, Dannemois, Gironville-sur-Essonne, Maisse, Milly-la-Forêt, Mondeville, Moigny-sur-École, Prunay-sur-Essonne, Oncy-sur-école, Soisy-sur-École, Videlles

Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne
pour La Forêt-Sainte-Croix, Blandy, Bois-Herpin, Bouville, Brouy, Champmotteux, Marolles-en-Beauce, Mespuits, Puiselet-le-Marais, Roinvilliers, Valpuiseaux

Communauté de Communes du Pays de Nemours
pour Boulancourt, Buthiers, Nanteau-sur-Essonne

Communauté de Communes du Pithiverais-Gâtinais
pour Le Malesherbois

Le SIARCE
Nos missions et nos compétences

Les missions

Le SIARCE définit et met en œuvre
les politiques relatives :
- À la gestion durable et intégrée de l'eau sur les bassins versants territorialement concernés.
- À l'assainissement eaux usées et eaux pluviales.
- À l'étude, la réalisation, le financement et l'exploitation des créations de réseaux et des ouvrages en domaine public nécessaires à l'alimentation en eau potable.
- À l'étude, la réalisation et l'exploitation des extensions et des renforcements de réseaux nécessaires à la réalisation de zones urbanisées ou d'activités pour l'alimentation en eau potable.
- Aux réseaux secs (électricité, gaz, éclairage public et télécommunication).

Outre les missions décrites ci-dessus, le Syndicat réalise des missions de mandats de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et/ou d'assistance pour tous travaux, études ou prestations spécifiques.

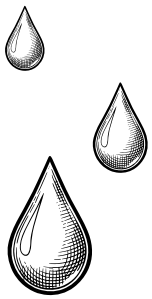

Les compétences

Le SIARCE exerce une ou plusieurs compétences optionnelles citées ci-après, pour le compte des collectivités adhérentes :

› Compétences relatives aux cours d'eau non domaniaux

- La gestion, la préservation et la valorisation des zones naturelles humides.
- La prévention des inondations.
- L'aménagement et la valorisation nécessaires à l'accessibilité et à l'ouverture au public.
- La création, la réhabilitation et l'entretien d'ouvrages de franchissement (hors ouvrages routiers) ainsi que du patrimoine vernaculaire (lavoirs, moulins, etc.).

› Compétences berges de Seine

- L'aménagement et l'entretien des berges.
- La valorisation par tous aménagements nécessaires à l'accessibilité et à l'ouverture au public de ses berges, dans la limite des servitudes publiques mises en place par l'État.

› Compétence assainissement collectif ou non collectif des eaux usées

› Compétence eaux pluviales

› Compétence eau potable

› Compétence gaz et électricité

› Compétence télécommunications

› Compétence éclairage public

› Compétence mobilité propre

› Compétences relatives à l'aménagement

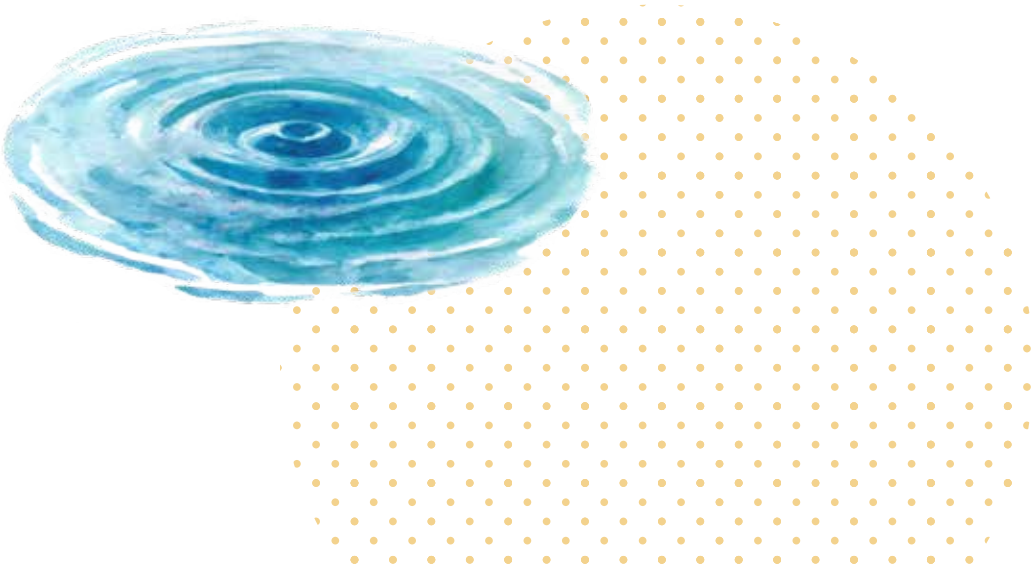

Le SIARCE
La gouvernance

Le Comité Syndical élit parmi ses membres un Bureau constitué du Président, des Vice-présidents et des autres membres (présidents délégués et conseillers délégués).

Chaque collectivité élit

1 délégué titulaire

2 délégués suppléants

Comité syndical / bureau syndical

Des communes

Des EPCI

Xavier DUGOIN, Président, Mennecy (puis à compter de juin 2025 Communauté de Communes du Val d'Essonne)		
Bruno PIRIOU	1er Vice-président	*Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart*
Jacques GOMBAULT	2e Vice-président	*Communauté de Communes du Val d'Essonne*
Laurence BUDELOT	3e Vice-présidente	*Vert-le-Petit*
Georges JOUBERT	4e Vice-président	*Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération*
Pierre SEMUR	5e Vice-président	*Communauté de Communes du Val d'Essonne*
Mariannick MORVAN	6e Vice-présidente	*La Ferté-Alais*
Pascal FOURNIER	7e Vice-président	*Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération*
Dominique VEROTS	8e Vice-président	*Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart*
Hervé GAURAT	9e Vice-président	*Le Malesherbois*
Marcel DUBOIS	10e Vice-président	*Communauté de Communes Entre Juine et Renarde*
Jacky BORTOLI	11e Vice-président	*Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart*
Wilfrid HILGENGA	12e Vice-président	*Communauté de Communes du Val d'Essonne*
Bernard BOULEY	13e Vice-président	*Milly-la-Forêt*
Gino BERTOL	14e Vice-président	*Videlles*
Marie-France PIGEON	15e Vice-présidente	*Vert-le-Grand*
Jean MORLAIS	Conseiller délégué	*Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine*
Matthieu DELCAMBRE	Conseiller délégué	*Communauté de Communes des Deux Vallées*
Richard VIVIER	Conseiller délégué	*Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération*
Karl DIRAT	Conseiller délégué	*Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart*
Michel MORICHON	Conseiller délégué	*Communauté de Communes Étampois Sud Essonne*
Erick BOUTEILLE	Conseiller délégué	*Communauté de Communes du Pithiverais Gatinais*
Xavier GUILBERT	Conseiller délégué	*Baulne*
Gérard RASSIER	Conseiller délégué	*Communauté de Communes du Val d'Essonne*
Dominique FAUVIN	Conseiller délégué	*Courances*

Le SIARCE
La composition des commissions

Commission Assainissement et réseaux

Vice-président de la Commission : Jacques GOMBAULT
Marie-France PIGEON
Erick BOUTEILLE
Gilles LE PAGE
Michel TERRIER
Lionel VAUDELIN
Patrick MAILLARD

Commission Eau potable

Vice-président de la Commission : Jacky BORTOLI
Anne-Marie DOUGNIAUX
Hervé GAURAT
Daniel CORRE
Lionel VAUDELIN
Louis LANGLET
Joël VALETTE

Commission Énergies renouvelables

Dominique VEROTS
Pascal FOURNIER
Pierre PROT
Jacky BORTOLI
Pierre SEMUR
Jacques GOMBAULT
Christophe CHAMOREAU
Jean MORLAIS
Serge DELOGES

Commission Rivières et affluents

Laurence BUDELOT
Pascal FOURNIER
Erick BOUTEILLE
Jean MORLAIS
Patrick MAILLARD
Mariannick MORVAN
Matthieu DELCAMBRE
Bernard COUDORO
Benjamin QUIOC
Michel VANIER

Commission Berges de Seine

Jean MORLAIS
Yann PETEL
Patrick RAUSCHER
Bruno PIRIOU
Aurélie GROS
Pierre PROT

Commission Développement durable

Nathalie PFEIFFER
Gilles LE PAGE
Matthieu DELCAMBRE
Bernard ECK
Dominique VEROTS
Karl DIRAT

Commission des Finances

Vice-président de la Commission : Pierre SEMUR
Marcel DUBOIS
Hervé GAURAT
Richard VIVIER

Commission de Contrôle financier

Délégués titulaires :
Président par délégation du Président : Georges JOUBERT
Pierre SEMUR
Jacques GOMBAULT
Jacky BORTOLI
Bernard ECK
Erick BOUTEILLE

Délégués suppléants :
Jacques BERNARD
Gilles LE PAGE
Mariannick MORVAN
Pascal FOURNIER
Gérard RASSIER

Commission Communication - Information des usagers

Mariannick MORVAN
Gérard RASSIER
Marie-France PIGEON
Marcel DUBOIS

Commission Délégation des Services Publics

Délégués titulaires :
Président par délégation du Président : Jacques GOMBAULT
Jacky BORTOLI
Georges JOUBERT
Pierre SEMUR
Pascal FOURNIER
Marie-France PIGEON

Délégués suppléants :
Wilfrid HILGENGA
Frédéric MOURET
Matthieu DELCAMBRE
Gérard RASSIER
Erick BOUTEILLE

Commission Consultative des Services Publics Locaux

Représentants associations locales
- UFC Que Choisir : Mme CLAIRET
- Confédération Nationale du CNL91 : Mme ADNOU-LEBLANC
- ADEMO : M. POITVIN
- Essonne Nature Environnement : M. MAZODIER
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF de l'Essonne) : M. LABARRE
- GEAI : M. BRICHER

Élus du Comité Syndical du SIARCE
Président par délégation du Président : Marie-France PIGEON
Gino BERTOL
Jacques GOMBAULT
Jacky BORTOLI
Gérard RASSIER
Matthieu DELCAMBRE

Commission d'Appel d'Offres

Délégués titulaires :
Président par délégation du Président : Bernard BOULEY
Erik BOUTEILLE
Pierre SEMUR
Marie-France PIGEON
Pascal FOURNIER
Wilfrid HILGENGA

Délégués suppléants :
Daniel CORRE
Bernard ECK
Dominique VEROTS
Marcel DUBOIS
Xavier GUILBERT

Comité social territorial

Collège des représentants de la collectivité :

Titulaires :
Laurence BUDELOT,
Présidente, 3e Vice-présidente
Jacques GOMBAULT,
2e Vice-président
Sabrina TOURET,
Directrice Générale des Services

Suppléants :
Marie-France PIGEON,
15e Vice-Présidente
Wilfrid HILGENGA, 12e Vice-président
Gérard RASSIER, Conseiller délégué

Collège des représentants du personnel

Titulaires :
Jean BAILLOU (Petit Cycle de l'Eau) – Jusqu'au 30/08/2025
Assina KOUCHIT (Accueil)
Corinne FARNY (Finances)

Suppléants :
Hugues TRETON (Finances) – Titulaire au 01/09/2025
Guillaume ROUCOU (Informatique)
Clémence HOUZÉ (Dicema)

02

Directions et services : des hommes et des femmes performants

P. 16 La Direction du Petit Cycle de l'Eau
P. 47 La Direction des cours d'eau et des milieux aquatiques
P. 73 Le Service Entretien du patrimoine
P. 75 La Direction Générale des Services
P. 79 Le Secrétariat Général des Assemblées et Assurances
P. 81 La Direction des Ressources Humaines
P. 84 La Direction des Finances et du Contrôle de gestion
P. 96 La Direction Juridique et de la Commande publique
P. 99 Le Service Études et Aménagement durable
P. 104 Le Service de l'Information géographique et des données
P. 106 Le Service Informatique et Technologie de l'information
P. 108 Le Service Communication, Relations publiques et institutionnelles et Information des Usagers
P. 111 Le Service Intérieur et Logistique
P. 113 Le Service Accueil et affranchissement

La Direction
du Petit Cycle de l'Eau

La Direction du Petit Cycle de l'Eau (PCE) assure la mise en œuvre des compétences exercées par le SIARCE dans les domaines de l'assainissement collectif et non collectif, de la gestion des eaux pluviales urbaines et de l'eau potable.

Son action vise à garantir un service public performant, conforme aux exigences réglementaires, respectueux de l'environnement et répondant aux attentes des usagers et des collectivités.

Les missions de la Direction s'articulent autour de quatre grands objectifs :

1. Assurer la continuité et la qualité du service public.
2. Préserver le patrimoine d'eau et d'assainissement.
3. Accompagner les communes dans leurs projets d'aménagement.
4. Préparer les investissements nécessaires pour répondre aux enjeux futurs du territoire.

La Direction du Cycle de l'Eau assure la gestion d'un patrimoine technique majeur au service des habitants et des collectivités du territoire. Ce patrimoine, composé de réseaux, d'ouvrages de production, de traitement et de gestion hydraulique, nécessite une surveillance permanente, un entretien régulier et des investissements continus afin de garantir la qualité, la continuité et la pérennité des services publics de l'eau.

Les chiffres-clés du Petit Cycle de l'Eau

Le SIARCE, acteur de la production et de la distribution d'eau potable

- **29 000** abonnés desservis.
- **800 km** de réseaux d'eau potable.
- **9 millions** de m³ mis en distribution chaque année.
- **27** ouvrages de stockage.
- **12** forages et **1** prise d'eau en Essonne.
- **1** usine de potabilisation.

Le SIARCE, gestionnaire d'un patrimoine d'assainissement

- **900 km** de réseaux d'assainissement.
- **11** stations d'épuration.
- **6,5** millions de m³ d'eaux usées traités chaque année.

Le SIARCE, acteur de la gestion des eaux pluviales urbaines

- **370 km** de réseaux d'eaux pluviales.
- **63** bassins de rétention.
- **65** ouvrages de prétraitement (séparateurs à hydrocarbures, dessableurs...).
- **18** postes de refoulement.
- Des ouvrages complémentaires composés de puisards, grilles, avaloirs et regards assurant la collecte et la gestion des eaux pluviales.

Présentation de la structuration de la direction sur le plan administratif

Créée fin 2022, la Direction du Petit Cycle de l'Eau (PCE) a pour objectif de renforcer le pilotage stratégique et opérationnel des compétences exercées par le SIARCE en matière d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales.

La direction du Petit Cycle de l'Eau est organisée autour de 3 services qui assurent, chacun dans leur domaine, la continuité, la qualité et le développement des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Elle regroupe aujourd'hui 26 collaborateurs répartis au sein des 3 services :

- **Le Service Études, Travaux et Innovation** – Responsable : Claire LAFFAILLE
  En charge de la programmation patrimoniale, des études, de la maîtrise d'ouvrage des travaux et du développement des projets innovants.
- **Le Service Exploitation** – Responsable : Alan POIGNARD
  En charge du suivi opérationnel des services, du pilotage des exploitants, des contrôles de conformité, de l'accompagnement des communes et du suivi des performances des ouvrages.
- **Les Régies Eau et Assainissement** – Responsable : Djalal MOHAMED-SEGHIR
  Assurant l'exploitation directe de certains services publics d'eau et d'assainissement sur le territoire du SIARCE.

Trois agents sont directement rattachés à la Direction PCE afin d'assurer des missions transversales indispensables au pilotage de la direction :

- le suivi et le pilotage des contrats de délégation de service public.
- le suivi des dossiers stratégiques et des projets transversaux.

Afin de garantir une relation de proximité avec les collectivités, les usagers et les acteurs locaux, le SIARCE s'appuie également sur une organisation territorialisée du service exploitation :

- Le secrétariat exploitation, qui constitue le point d'entrée pour les demandes courantes et assure l'orientation des sollicitations (contact : 01 60 89 82 29).
- Les référents d'exploitation, répartis par secteur géographique, qui constituent les interlocuteurs privilégiés des communes et des partenaires locaux pour le suivi des problématiques d'exploitation.

Ci-après est présenté l'organigramme des collaborateurs de la direction PCE.

DIRECTION PETIT CYCLE DE L'EAU

1 directeur
Marine LEE BERNARD

1 assistant de direction
(assure aussi le secrétariat du service Études, travaux et innovation + suppléant de la régisseuse du services Régies)
Lydie CHAUMONT

SERVICE EXPLOITATION

1 responsable (adjoint au directeur)
Alan Poignard

2 assistants
Isabelle GRIMAUD
Marie-Noëlle LOUISAR

1 technicien
Raphaël FERREIRA

1 technicien procédure aménagement/PC
Emmanuelle MADRE

1 responsable du service contrôle conformité
Jennifer DEUZE

2 techniciens contrôles des installations d'assainissement privatives
Sébastien FIOL
Amandine SAUVAGE

SERVICE RÉGIES

1 directeur des régies
Djallel Mohamed-Seghir

1 régisseur
Dominique CLOUZEAU

1 régisseur suppléant
Caroline VAUGEOIS

RÉGIE REDEUM

1 responsable d'exploitation
Recrutement en cours

1 agent d'exploitation
Jérémy NOUZIER

SERVICE ÉTUDES, TRAVAUX ET INNOVATION

1 responsable (adjoint au directeur)
Claire LAFAILLE

3 chargés de planification et de programmation
(eau/assainissement/énergie)
Fidel CONGO
Jean-Donatien GROSSE
Non pourvu

3 chargés d'études et travaux et innovation
Ruddy FERRANTE
Mathieu HERLIN
Bruno Tagliaferri

1 chargé de projets en lien avec les STEP
Michaël DECROLIÈRE

2 ingénieurs contrats
Lynda AIT AMARA
Laetitia WATEAU

Bilan de mise en œuvre des politiques publiques et actions 2025

Assainissement

L'assainissement constitue une compétence essentielle pour la protection de la santé publique, la préservation des milieux naturels et l'adaptation des infrastructures aux évolutions réglementaires, environnementales et climatiques.

Conformément à ses statuts, le SIARCE exerce à la carte les compétences suivantes :

- Collecte des eaux usées.
- Transport des eaux usées.
- Traitement des eaux usées.
- Collecte et traitement des eaux usées.
- Gestion du service public d'assainissement non collectif.

L'exercice de ces compétences s'appuie sur un patrimoine d'infrastructures comprenant des réseaux de collecte et de transport ainsi que des ouvrages de traitement répartis sur l'ensemble du territoire.

Le SIARCE assure ainsi le suivi et la gestion d'un patrimoine composé de 11 stations d'épuration, adaptées aux caractéristiques des différents bassins de collecte-épuration. Ces ouvrages permettent de traiter les eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel, dans le respect des exigences réglementaires et des objectifs de protection des milieux aquatiques.

Le maintien de leurs performances repose sur une surveillance permanente, un entretien régulier, le renouvellement des équipements et la réalisation d'investissements structurants destinés à garantir la pérennité des installations et la qualité du service public.

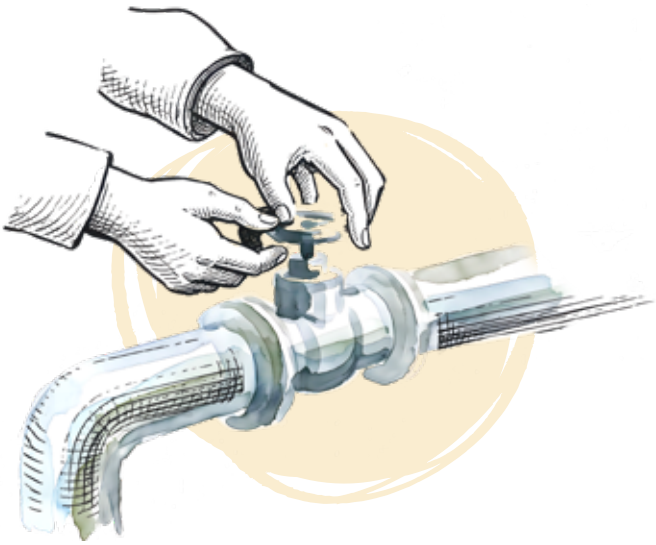

Le suivi des contrats de délégation de service public (DSP)

Le suivi des contrats de délégation de service public constitue une mission essentielle de la Direction du Petit Cycle de l'Eau afin de garantir la qualité du service public d'eau et d'assainissement et le respect des engagements contractuels des délégataires.
En 2025, les deux ingénieures contrats ont assuré le pilotage stratégique, technique, administratif et financier des contrats de délégation de service public portés par la Direction.

Elles ont notamment assuré :

- le suivi de l'exécution des contrats et des engagements des délégataires ;
- l'analyse des indicateurs de performance et des Rapports Annuels des Délégataires (RAD) ;
- le suivi des programmes d'investissement prévus aux contrats ;
- la préparation et le suivi des avenants contractuels ;
- la rédaction des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) ;
- le suivi des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- la préparation des commissions réglementaires (CDSP, CCSPL) ;
- l'élaboration de notes techniques et d'aide à la décision à destination des élus.

Elles ont également accompagné les procédures de renouvellement des contrats arrivant à échéance, en assurant l'analyse des besoins de la collectivité, la préparation des documents contractuels et le suivi des différentes étapes de consultation.

Ce suivi régulier permet au SIARCE de disposer d'une vision précise de la performance des services délégués, de contrôler la bonne réalisation des obligations contractuelles et de veiller à la mise en œuvre des investissements nécessaires au maintien et à l'amélioration du patrimoine.

Le renouvellement des contrats de délégation de service public : une procédure stratégique et encadrée

Le renouvellement d'un contrat de délégation de service public constitue une étape majeure pour la collectivité. Il permet de redéfinir, pour plusieurs années, les conditions d'exploitation du service public, les niveaux de performance attendus, les obligations du délégataire ainsi que les programmes d'investissement associés.

Compte tenu des enjeux techniques, financiers et patrimoniaux associés à ces contrats, les procédures de renouvellement sont conduites dans un cadre particulièrement encadré et mobilisent de nombreuses expertises internes et externes.

Le SIARCE s'appuie notamment sur l'accompagnement de bureaux d'études spécialisés en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), associés à des conseils juridiques spécialisés en matière de concessions et de délégations de service public. En interne, la Direction du Petit Cycle de l'Eau pilote la démarche en lien étroit avec la Direction Juridique et de la Commande Publique, qui sécurise les différentes étapes de la procédure et accompagne la collectivité lors des phases de négociation.

Les procédures comprennent notamment :

- l'analyse du fonctionnement du contrat existant et des besoins futurs du territoire ;
- la définition des objectifs de performance et des exigences attendues du futur contrat ;
- la préparation des documents de consultation ;
- l'analyse technique, financière et juridique des candidatures et des offres ;
- les phases de négociation avec les candidats ;
- l'analyse des offres finales permettant de comparer les propositions au regard des critères définis par la collectivité.

Dans le cadre des procédures conduites par le SIARCE, plusieurs phases d'échanges et de remise d'offres sont organisées afin de permettre aux candidats d'améliorer, de préciser et d'optimiser leurs propositions. À titre d'exemple, les procédures peuvent comporter jusqu'à deux phases de négociation et trois remises d'offres par candidat.

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) joue un rôle essentiel dans cette démarche. Elle permet aux élus membres de disposer d'une analyse complète des propositions techniques et financières et de formuler un avis éclairé sur le choix du futur concessionnaire, avant la décision du Comité Syndical.

Ces procédures représentent un investissement important pour la collectivité, tant en termes d'expertise mobilisée que de temps consacré au pilotage, à l'analyse et à la négociation. Elles permettent néanmoins de garantir des contrats adaptés aux enjeux du territoire, sécurisés juridiquement et répondant aux objectifs de qualité du service public, de maîtrise des coûts et de renouvellement patrimonial.

Bassin de collecte-épuration d'EXONA

Le SIARCE a confié au délégataire, la société SAUR via un contrat de Délégation de Service Public, la gestion des installations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées, des eaux pluviales.
Le contrat a pris effet le 1er janvier 2022 et arrivera à échéance le 31 décembre 2031.

Le contrat a été modifié par 3 avenants :

- **avenant n°1 :** 25/11/2022 - modification de la consistance et le montant des travaux de renouvellement prévus par le CDSP relatifs aux BIOFORS ;
- **avenant n°2 :** 20/02/2023 - prolongation d'exploitation de la STEP EXONA jusqu'au 28 février 2023 ;
- **avenant n°3 :** 03/11/2023 - protocole de fin de contrat.

Un suivi régulier du contrat EXONA est assuré afin de garantir le respect des différents engagements contractuels. Le SIARCE a instauré une routine collaborative avec le délégataire la société SAUR :

- des réunions mensuelles pour les sujets d'exploitation ;
- deux réunions annuelles pour suivre l'état d'avancement des engagements contractuels.

ÉTUDES RSDE « EXONA » :

La campagne des analyses RSDE de la station a débuté en décembre 2022 et s'est terminée en novembre 2023. Elle a été réalisée par le laboratoire CARSO. L'ensemble des résultats de cette campagne a été transmis et annexé dans le BASA 2023.

Il n'y a pas eu de nouvelle campagne menée en 2025. L'ensemble de ces résultats d'analyses est utilisé dans le cadre de la mise à jour du diagnostic amont. Un premier travail a été élaboré, comprenant un état des lieux ainsi que l'identification des contributeurs potentiels. Un plan d'action est en cours d'élaboration.

DSP de la commune de Boissy-le-Cutté

Le SIARCE a confié au délégataire SUEZ Eau France (ex-SEE) via un contrat de délégation de service public par affermage, la gestion des installations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées, des eaux pluviales et des boues ainsi que leurs ouvrages annexes de la commune de Boissy-le-Cutté.

La durée du contrat de délégation de service public est initialement de 7,5 ans à partir de sa prise d'effet qui est fixée au 1er juillet 2018. Il prendra fin le 31 décembre 2026 (après l'avenant n°3).

Le contrat a été modifié par 3 avenants :

- **avenant n°1** : 01/07/2019 - transfert contrat SEE vers SUEZ EAU France ;
- **avenant n°2 :** 04/07/2024 - prolongation du contrat de concession de service public pour une durée de neuf (9) mois soit au 30 septembre 2026 ;
- **avenant n°3 :** prolongation du contrat de concession de service public pour une durée de trois (03) mois soit au 31 décembre 2026.

Compte tenu de la nécessité d'engager la procédure de renouvellement, le SIARCE a sollicité le délégataire afin de prolonger à nouveau le contrat (avenant n° 3). Cela permettra de disposer de toutes les données relatives à l'exploitation de la nouvelle station d'épuration filtre plantée de roseau dans le cadre de la future gestion des infrastructures d'assainissement de Boissy-le-Cutté, ainsi que du temps requis pour finaliser les différentes étapes du renouvellement de la DSP.

À ce stade, le SIARCE a approuvé :

- rapport sur le choix du mode de gestion : le mode de gestion retenu pour l'assainissement collectif du bassin de collecte-épuration de Boissy-le-Cutté est une concession de service public (terminé) ;
- rapport sur les nouvelles caractéristiques : une concession de service public pour la gestion et l'exploitation du service public d'assainissement collectif pour une durée de 5 ans, à compter du 1er janvier 2027 avec une fin de contrat au 31 décembre 2031 sur la commune de Boissy-le-Cutté (terminé) ;
- constitution du dossier de consultation des entreprises et une publication le 17 avril 2026 ;
- élaboration du protocole fin du contrat (en cours).

ARD du réseau de collecte de Boissy-le-Cutté :

L'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, impose aux maîtres d'ouvrages d'étendre la réalisation de l'Analyse des Risques de Défaillance (ARD) aux systèmes de collecte selon l'échéancier.

Une Analyse de Risques de Défaillance a été réalisée en 2025. Les conclusions de l'analyse des risques de défaillance n'entraînent pas la mise en place d'action.

DSP du bassin de collecte-épuration de Champcueil : un renouvellement permettant une mutualisation des contrats et un renforcement des engagements patrimoniaux

Le bassin de collecte-épuration de Champcueil regroupe les communes de **Champcueil, Chevannes et Nainville-les-Roches.** L'exploitation de ce système d'assainissement était jusqu'à présent organisée au travers de deux contrats de concession de service public arrivant à échéance le 30 juin 2026 :

- un contrat portant sur le transport et le traitement des eaux usées des trois communes ainsi que sur la collecte des eaux usées de Chevannes et Nainville-les-Roches ;
- un contrat portant sur la collecte des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Champcueil.

Dans le cadre du renouvellement de ces contrats, le SIARCE a engagé une démarche visant à mutualiser les deux périmètres contractuels au sein d'un contrat unique, permettant ainsi de simplifier le pilotage du service, d'améliorer la cohérence de l'exploitation du bassin de collecte-épuration et de renforcer les engagements attendus du futur concessionnaire.

La procédure de renouvellement a été conduite conformément aux règles applicables aux contrats de concession en lien avec les services juridiques et de la commande publique du SIARCE.

Les principales étapes de la procédure réalisées en 2025 ont été :

- l'approbation du mode de gestion et des caractéristiques du futur contrat ;
- la préparation des documents de consultation ;
- l'analyse des offres et les phases d'échanges avec les candidats ;
- la conduite des négociations permettant d'affiner les propositions techniques et financières.

À l'issue de cette procédure, l'offre proposée par Veolia a été retenue comme l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis par la collectivité. Le futur contrat prendra effet le 1er juillet 2026 pour une durée de 10 ans, jusqu'au 30 juin 2036.

Le nouveau contrat prévoit plusieurs améliorations significatives pour le fonctionnement du service et la préservation du patrimoine, notamment la mise en place d'un fonds dédié aux îlots concessifs à hauteur de **384 000 € :**

- la refonte de la filière boues de la station d'épuration ;
- le renouvellement de l'armoire électrique de la station d'épuration ;
- le renouvellement des turbines d'aération de la file 1.

La période de transition entre les deux contrats fera l'objet d'un suivi spécifique par le SIARCE afin de garantir la continuité du service et d'assurer le transfert des obligations entre les deux exploitations.

Focus technique : renouvellement des équipements d'aération de la station d'épuration de Champcueil

La station d'épuration de Champcueil dispose de deux bassins d'aération destinés au traitement biologique des eaux usées. La turbine d'aération n°1 du bassin rectangulaire présentant une défaillance, le SIARCE a engagé son remplacement afin de garantir la continuité de fonctionnement de l'installation et le maintien des performances épuratoires.

Dans ce cadre, une turbine flottante lente d'une puissance de 15 kW a été acquise en mobilisant le solde du fonds de renouvellement du contrat en cours. L'équipement, réceptionné sur site, fera l'objet d'une mise en service prévue au printemps 2026.

Afin de sécuriser durablement l'exploitation, le SIARCE prévoit également l'acquisition d'une seconde turbine présentant les mêmes caractéristiques techniques, qui sera conservée en réserve et pourra être installée ultérieurement dans le cadre du nouveau contrat de DSP.

DSP du bassin de collecte-épuration de VERT-LE-GRAND : préparer un nouveau cadre contractuel adapté aux enjeux de performance du service

Le bassin de collecte-épuration de Vert-le-Grand fera l'objet d'un renouvellement de son contrat de délégation de service public arrivant à échéance le 31 janvier 2027.

Afin d'anticiper cette échéance et de définir les conditions futures d'exploitation du service, le SIARCE a engagé une démarche d'accompagnement avec une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée dans les domaines technique, financier et juridique.

Cette mission permet d'analyser le fonctionnement actuel du service, d'identifier les axes d'amélioration et de préparer un futur contrat répondant aux enjeux du territoire.

Les principales étapes accompagnées par l'AMO sont :

- la réalisation d'un audit technique, financier et juridique du contrat actuel (phase finalisée) ;
- l'élaboration du rapport sur le choix du mode de gestion (phase finalisée) ;
- la préparation du protocole de fin de contrat (phase en cours) ;
- l'accompagnement à la préparation et à la passation du futur contrat de délégation de service public (phase en cours).

Les enjeux du futur contrat

Le renouvellement de cette DSP constitue une opportunité pour renforcer les exigences de performance d'exploitation et sécuriser durablement le fonctionnement du système d'assainissement.
Les principaux enjeux identifiés concernent notamment :

- **la maîtrise des entrées hydrauliques sur la station d'épuration,** dont la capacité de fonctionnement est aujourd'hui proche du nominal, afin de limiter les situations de tension et de garantir la conformité réglementaire des rejets ;
- **la réduction des eaux claires parasites (ECP),** afin d'améliorer le fonctionnement du système d'assainissement, réduire les surcharges hydrauliques et optimiser les performances énergétiques des installations ;
- **l'amélioration du suivi patrimonial des réseaux,** avec notamment l'intégration des exigences réglementaires relatives au géoréférencement des réseaux en classe A ;
- **la définition d'un équilibre économique durable du futur contrat,** permettant de garantir la qualité du service, la réalisation des obligations d'exploitation et la maîtrise de l'évolution du coût pour les usagers.

Le futur contrat devra ainsi concilier plusieurs objectifs : maintenir la conformité réglementaire des installations, améliorer la performance environnementale du système d'assainissement, préserver le patrimoine de la collectivité et garantir un niveau de service adapté aux besoins du territoire.

DSP du bassin de collecte-épuration de Boutigny-Maisse-Gironville : un regroupement contractuel au service de la modernisation du patrimoine

Les bassins de collecte-épuration de Boutigny-sur-Essonne, Maisse et Gironville-sur-Essonne étaient historiquement exploités dans le cadre de trois contrats de délégation de service public distincts arrivant à échéance au 31 décembre 2025.

Dans le cadre du renouvellement de ces contrats, le SIARCE a fait le choix de regrouper ces trois périmètres au sein d'un contrat unique de concession de service public. Cette évolution permet de simplifier le pilotage contractuel, d'améliorer la cohérence de l'exploitation et de renforcer les engagements attendus du futur concessionnaire à l'échelle des bassins de collecte-épuration.

Une procédure de renouvellement portée par le SIARCE

Afin de préparer ce nouveau contrat, le SIARCE a conduit une procédure de renouvellement conformément aux règles applicables aux contrats de concession, avec l'accompagnement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée et en lien avec les services juridiques et de la commande publique.

La démarche a permis d'analyser le fonctionnement des services existants, d'identifier les besoins du territoire et de définir les exigences techniques, patrimoniales, environnementales et financières attendues du futur contrat.

À l'issue de la procédure de consultation, d'analyse des offres et des phases de négociation, l'offre présentée par SUEZ a été retenue comme l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis par la collectivité.

Le nouveau contrat de concession sur le périmètre Boutigny-Maisse-Gironville, d'une durée de 10 ans, a pris effet le **1er janvier 2026.**

Les phases de transition entre les contrats ont été préparées avec les délégataires sortants. Les protocoles de fin de contrat ont fait l'objet d'un suivi par le SIARCE afin de vérifier la bonne réalisation des obligations contractuelles avant le transfert des ouvrages. Les procès-verbaux de transfert des installations sont en cours de finalisation.

Un contrat orienté vers la remise à niveau du patrimoine et l'amélioration des performances

Le renouvellement de ce contrat constitue une étape importante pour engager un programme d'investissement destiné à moderniser les installations, améliorer la conformité réglementaire et renforcer la performance du service.

Les stations d'épuration de Maisse et de Boutigny-sur-Essonne, construites à des périodes proches et reposant sur des filières de traitement similaires, nécessitent aujourd'hui des investissements importants pour maintenir leurs performances dans la durée.

Le nouveau contrat prévoit notamment :

- le renouvellement des deux files boues des stations d'épuration de Maisse et de Boutigny-sur-Essonne ;
- la mise en conformité du point réglementaire A2 de la station d'épuration de Maisse ;
- la sécurisation de l'injection de polymère sur la station de Maisse ;
- la remise en conformité du point A4 de la station d'épuration de Boutigny-sur-Essonne ;
- le remplacement de la cuve de chlorure ferrique et la sécurisation des conditions d'intervention du personnel sur la station de Boutigny ;
- la remise en état de fonctionnement de la cuve Nutriox située rue du Moulin à Buno-Bonnevaux.

Le contrat intègre également plusieurs actions visant à améliorer la performance du service :

- la mise en place d'un pilotage optimisé des consommations énergétiques liées à l'aération des bassins biologiques ;
- l'amélioration de la connaissance des réseaux et réduction des eaux claires parasites (ECP) grâce au renforcement de l'instrumentation ;
- l'installation de nouveaux débitmètres permettant une meilleure sectorisation des réseaux ;
- l'optimisation du fonctionnement des 33 postes de relevage grâce au déploiement de la méthode COYOTE.

Accompagner les usagers dans l'évolution du service

Le renouvellement du contrat s'accompagne d'un programme d'investissement significatif destiné à moderniser les ouvrages, améliorer leur conformité et renforcer la qualité du service public d'assainissement.
Ces évolutions, qui répondent à des besoins techniques et réglementaires identifiés, font l'objet d'un accompagnement auprès des usagers afin d'expliquer les investissements engagés, les enjeux de préservation du patrimoine et les bénéfices attendus pour le fonctionnement durable du service.

DSP du bassin de collecte-épuration de Marolles-Saint-Vrain : un nouveau contrat engagé pour améliorer la performance des ouvrages et anticiper les besoins futurs

Dans le cadre de l'échéance du précédent contrat de délégation de service public, le SIARCE a engagé une procédure de renouvellement afin de définir les futures conditions d'exploitation du service, renforcer les exigences en matière de performance des installations et programmer les investissements nécessaires à la pérennité du patrimoine.

Cette démarche a permis d'intégrer les enjeux identifiés sur le fonctionnement du système d'assainissement, notamment en matière de conformité réglementaire, de performance épuratoire, de maîtrise des consommations énergétiques et de connaissance patrimoniale des réseaux.

À l'issue de la procédure de consultation, d'analyse des offres et des phases de négociation, l'offre présentée par Veolia a été retenue comme l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis par la collectivité.

Le nouveau contrat de concession est entré en vigueur au 1er janvier 2025 pour une durée de 10 ans.

Un programme d'investissement visant à renforcer la conformité et la performance du service

Dès 2025, plusieurs études et opérations préparatoires ont été engagées afin d'accompagner la mise en œuvre des engagements du nouveau contrat et répondre aux enjeux identifiés sur le système d'assainissement.

Les principales actions portent notamment sur :

- la modernisation de la filière boues de la station d'épuration avec le remplacement du filtre bande par l'installation de deux centrifugeuses ;
- la réalisation d'une étude H_2S sur l'ensemble des réseaux du périmètre afin d'identifier les secteurs sensibles et prévenir les risques de dégradation des ouvrages ;
- la construction d'un bassin tampon permettant d'améliorer la gestion hydraulique du système d'assainissement ;
- la recherche et la réduction des eaux claires parasites (ECP) grâce au renforcement de la métrologie existante ;
- l'installation de nouveaux surpresseurs permettant d'améliorer l'efficacité énergétique de la station d'épuration ;
- l'intégration des inspections télévisées (ITV) et la réalisation de trois études patrimoniales destinées à améliorer la stratégie de renouvellement et d'entretien des réseaux ;
- le géoréférencement des réseaux de collecte et de transport en classe A conformément aux exigences réglementaires ;
- la mise en œuvre d'actions en faveur de la transition écologique avec la création d'une prairie fleurie, le développement d'un éco-pâturage et le passage en éclairage LED.

Modernisation de la filière boues de la station d'épuration

Parmi les opérations majeures engagées figure la modernisation de la filière boues de la station d'épuration de Marolles-Saint-Vrain.

Réalisés entre septembre et décembre 2025, les travaux ont consisté à remplacer l'ancien dispositif de déshydratation par l'installation de deux centrifugeuses, nécessitant l'adaptation du bâtiment existant, le démontage des équipements existants, la modification des installations électriques et la réalisation des raccordements nécessaires.

Cette opération permet d'améliorer la fiabilité du traitement des boues, d'assurer une extraction régulière et d'atteindre une siccité d'environ 20 %, contribuant ainsi à limiter les volumes transportés et à optimiser les coûts associés à leur évacuation.

Opération de démontage de la toiture et du filtre à bande pour évacuation sur convoi exceptionnel

Installation des deux centrifugeuses

Des investissements accompagnés par les services de l'État pour garantir la conformité réglementaire

La modernisation de la station d'épuration s'inscrit dans un contexte d'amélioration de la conformité réglementaire des installations, en lien avec les échanges engagés avec les services de l'État et notamment la Police de l'eau.

Les actions engagées ont permis de renforcer la fiabilité du fonctionnement de l'installation et de répondre aux objectifs attendus en matière de traitement des eaux usées. Le suivi des performances de la station confirme aujourd'hui l'atteinte des exigences réglementaires applicables.

Ces résultats traduisent le travail conjoint mené par le SIARCE, son délégataire et les services de contrôle de l'État afin de garantir la protection du milieu récepteur et la continuité d'un service public d'assainissement performant.

Anticiper les besoins futurs du territoire

Afin d'accompagner les évolutions du territoire et d'anticiper les besoins futurs du système d'assainissement, le SIARCE prévoit la réalisation d'une étude capacitaire de la station d'épuration en 2026 et 2027.

Cette étude permettra d'évaluer les capacités actuelles et futures de l'installation, d'identifier les éventuels besoins d'adaptation et de définir les investissements nécessaires en cohérence avec les perspectives d'évolution du territoire et les orientations du schéma directeur d'assainissement.

Assainissement
collectif

Travaux et études réalisés en 2025 :

Ballancourt :

- Rue Monsenergue : mise en conformité des ouvrages assainissement sous le domaine public : **300 000 € HT**

Baulne :

- Rue de la Tourbière : réhabilitation du béton de l'ouvrage de pré-traitement des graisses et sables de la station d'épuration : **52 273 € HT**

Boissy-sous-Saint-Yon :

- Travaux de création du réseau de distribution d'AEP avenue de Béchevret sur 540 ml de canalisation à renouveler en DN200 **Montant de l'opération : 712 000 € HT**

Boissy-le-Cutté :

- Réhabilitation du réseau d'eaux usées, rue Margaille : **41 000 € HT**

Bouray-sur-Juine :

- Rue du Moulin : travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées 230 ml de canalisation à chemiser ou à remplacer en DN200 **Montant de l'opération : 400 000 € HT**

Corbeil-Essonnes :

PR Robinson

- Remise en état de la désodorisation et changement du bio média **Montant des travaux 13 949 €**

- Construction d'une chambre à vannes en béton armé **Montant des travaux : 57 381 €**

- Remise en état de la voirie
  Montant des travaux : 23 542 €

- Poste d'une vanne DN800 sur le refoulement
  Montant des travaux : 56 286 €

- Fourniture et pose d'une nourrice en inox
  Montant des travaux : 24 180 €

- Remplacement de 13 trappes avec vérins des PR sur divers rues
  Montant des travaux : 160 000 €

- Boulevard Jules-Vallès : création de réseau EP
  Montant des travaux : 76 485 € HT

- Quartier du Bas Coudray : réhabilitation de réseau EP
  Montant des travaux : 87 451 € HT

Études à Corbeil-Essonnes :

- Audit technique du poste de refoulement des eaux usées « Aristide Briand » :
  Montant de l'étude : 29 665 € HT
- Mission d'études pour la réhabilitation du Génie Civil du local technique du PR Robinson
  Montant de l'étude : 9 600 €

Cerny :

- Travaux de renouvellement du réseau d'AEP rues de Montmirault, des Houches et de l'Abbaye sur 585 ml de canalisation à renouveler en DN100 et DN63
  Montant des travaux : 515 000 € HT

- Renforcement du réseau AEP et extension du réseau EU – rue du Fourneau – Emmanuelle
  Montant des travaux : 209 503 €
- Rue Montmirault
  - › Fourniture de 8 tampons pour voirie EU
    Montant des travaux : 3 625 €
  - › Reprise BB EU et tampon avant-projet voirie
    Montant des travaux : 5 564 €

D'Huison-Longueville :

- Mission de maîtrise d'œuvre phase PRO portant sur la réhabilitation du PR Cresson : **5 000 € HT**

Guigneville :

- Étude préliminaire assainissement du Hameau de Jouy : **6 950 € HT**

Itteville :

- Allée du Stade : création de puisard + 30 ml de réseau EP : **45 251 € HT**

La-Ferté-Alais :

- Avenue Joliot Curie et avenue Le Nôtre : travaux de renouvellement du réseau d'AEP sur 250 ml de canalisation à renouveler en DN63
  Montant de l'opération : 215 000 € HT

- Route de Guigneville : création de deux regards EU / Remplacement de 2 tampons EU
  Montant de l'opération : 21 863 €

- Rue Notre Dame : remplacement de 8 ml de canalisation EP en fonte 300 Ø
  Montant de l'opération : 12 265 €

- Diverses rues : remplacement de plusieurs tampons EU
  Montant de l'opération : 12 884 €
- Rue Eugène-Millet : remplacement de tampon et vanne AEP
  Montant de l'opération : 16 976 €
- Rue Georges-Hautot : remplacement de 4 tampons EU
  Montant de l'opération : 7 738 €
- Rue Notre Dame : remplacement trappes de PR + 1 tampon EU
  Montant de l'opération : 12 542 €
- Rue Sacha-Guitry : remplacement de trappes de PR + trappe vanne et tampon EU
  Montant de l'opération : 21 707 €
- Rue Adrienne-Bolland : remplacement de trappes de PR – EU
  Montant de l'opération : 12 582 €
- Rue Ampère : réhabilitation du collecteur par chemisage sur 60 ml – EU – 150 Ø – 2 branchements
  Montant de l'opération : 14 461 €
- Rue Ampère : réhabilitation du collecteur par chemisage sur 60 ml – EU – 150 Ø
  Montant de l'opération : 14 461 €

Guigneville-sur-Essonne :

- Rue de la Mothe : création d'une grille + pose de fonte 13 ml
  Montant de l'opération : 6 236 €
- Étude préliminaire assainissement du Hameau de Jouy : **6 950 € HT**

Lardy - Bruno :

- Rue de la Croix Boisée : réhabilitation réseau – 320 ml – 200 Ø
  Montant de l'opération : 96 000 € HT

Mennecy - Ruddy :

- Rue de l'Ormeteau :
  Réhabilitation en tranchée et sans tranchée des réseaux EU / EP
  Montant des travaux : 250 000 €

- Rue du Bel Air :
  Réhabilitation en tranchée des réseaux EU / EP / AEP
  Montant des travaux : 372 000 €

- Rue Champoreux :
  Renouvellement du réseau EU et AEP
  Montant des travaux : 560 000 €

- Rue Chapet :
  Réhabilitation par chemisage EU / EP
  Montant des travaux : 255 000 €

- Renouvellement conduite AEP :
  - Rue Charpentier : 150 ml – 125 Ø – 12 branchements
    Montant des travaux : 83 410 €
  - Rue des Chênes : 80 ml – 63 Ø + 18 branchements
    Montant des travaux : 92 860 €
  - Avenue Manassé : 85 ml – 63 Ø + 12 branchements
    Montant des travaux : 55 465 €

Nainville-les-Roches :

- Route de Soisy :
  Renouvellement de réseau AEP sur 220 ml + 18 branchements
  Montant des travaux : 200 000 €

Saint-Vrain :

- Réhabilitation réseaux :
  - › Rue Bazile – 363 ml – 200 Ø : **100 000 € HT**
  - › Rue des Jardins – 36 ml – 200 Ø : **50 000 € HT**
  - › Rue de la Libération – 370 ml – 200 Ø : **98 000 € HT**

Saint-Germain-lès-Corbeil :

- Rue du Général Leclerc : extension du réseau EU – 35 ml – 200 Ø
  Montant des travaux : 200 000 €

Vayres-sur-Essonne :

- Rue de la Ruchère :
  Travaux de réhabilitation par chemisage
  Montant des travaux : 63 744 €

Dannemois :

- Rue du Moulin à Huile : démolition et réparation regards EP – 300 Ø
  Montant des travaux : 6 500 €

Boutigny-sur-Essonne :

- Rue du Pressoir et Chemin de la Jonnerie : reprise de la tête de puisard – Travaux EP
  Montant des travaux : 1 433 €
- Chemin du Marais : dalle béton pour brise chute – tvx EP
  Montant des travaux : 1 577 €
- Route de Bélesbat : dégagement avaloir et création de grille – Travaux EP
  Montant des travaux : 1 724 €
- Rue du pré de Jarcy : remplacement de trappe de PR + anti-chute – Travaux EU
  Montant des travaux : 8 970 €
- Rue de Milly : remplacement de trappe de PR – tvx EU
  Montant des travaux : 7 146 €
- 64 rue de Maisse : remplacement de trappe de PR– tvx EU
  Montant des travaux : 7 146 €
- Résidence des Audigers : remplacement de trappe de PR + anti-chute – Travaux EU
  Montant des travaux : 8 690 €
- Rue du Marchais : création d'une canalisation AEP – 108 ml – 63 Ø – 4 branchements
  Montant des travaux : 60 143 €
- Voie SNCF : dégagement de regard pour futurs travaux pour GEOREF – Travaux EP
  Montant des travaux : 6 788 €
- 14 rue Saint-Val : remplacement de trappe de PR + terrassement pour travaux EMU – tvx EU
  Montant des travaux : 8 916 €
- 14 rue de l'Essonne : remplacement de trappe de PR GEOREF – Travaux EU
  Montant des travaux : 7 160 €
- 25 rue de Rivière : remplacement de trappe de PR – Travaux EU
  Montant des travaux : 7 160 €
- Avenue du Général-de-Gaulle et boulevard des Alliés : remplacement de 5 tampons – Travaux EU
  Montant des travaux : 5 227 €
- Avenue du Général-de-Gaulle et chemin des Marais : remplacement de 5 tampons – Travaux EU
  Montant des travaux : 4 766 €

Moigny-sur-École :

- Rue Adonis-Rousseau : fourniture de 4 tampons pour voirie – Travaux EP
  Montant des travaux : 1 812 €

Boigneville :

- Rue Saint-Val : remplacement collecteur, robinetteries, tuyaux et brise charges – Travaux EU
  Montant des travaux : 5 160 €

CDEA :

- DEB 9, 11, 16, 24, 30 et 31 : pose de 6 débitmètres – Travaux AEP
  Montant des travaux : 200 000 €

Études :

- **Campagne RSDE LARDY** : lancement d'une campagne sur la RSDE sur la STEP de LARDY
  Montant de l'étude : 18 000 €
- **Campagne RSDE MALESHERBES :** lancement d'une campagne RSDE sur la STEP de Malesherbes
  Montant de l'étude : 18 000 €
- **PGSSE** (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) sur tout le périmètre AEP du SIARCE (hors Écharcon, Mennecy et Ormoy)
  Montant de l'étude : 42 090 €
- **ITV**
  › Parc de Saint-Vrain – montant de l'étude : **20 000 €**
  › Transport Cheptainville – montant de l'étude : **8 500 €**
- **Étude hydraulique à Ballancourt :** finalisation de l'étude hydraulique afin d'identifier des solutions pour les problématiques d'inondation du centre-ville.
  Montant de l'étude : 25 000 €
- **DTMP sur l'AAC d'Itteville :** Diagnostic Territorial Multi Pression (agricole et non agricole) sur le périmètre de l'Aire d'Alimentation du Captage d'Itteville et Proposition d'un plan d'action à mettre en œuvre en vue de préserver la qualité de la ressource en eau.
  Montant de l'étude : 34 940 €
- **Mise en œuvre du plan d'action :** animation du plan d'action de l'Aire d'Alimentation du Captage de Baulne / Itteville, en vue de la préservation de la qualité de la ressource en eau :
  › AAC Baulne : montant de l'étude : **12 312 €**
  › AAC Itteville : montant de l'étude : **4 890 €**
- **MOE nouvelle STEP Boissy-le-Cutté :** mission de Maîtrise d'Œuvre pour la construction d'une nouvelle station de type filtre plantée de roseaux d'une capacité de 1 650 Équivalent Habitant sur la commune de Boissy-le-Cutté. L'analyse des offres des candidatures pour les travaux est en cours – Montant de l'étude : **68 525 €**.
- **Mennecy : rue Fontaine / Darblay :** compléments d'études sur les exutoires EP
  Montant de l'étude : abs montant
- **MOE – Dévoiement ru de Misery à Vert-le-Grand**
  Montant de l'étude : 56 220 €
- **Diag ouvrage STEP Marolles**
  Montant de l'étude : 36 965 €
- **Dossier de Déclaration** au titre de la rubrique 1 110 pour la création de deux forages eau potable de 60 m³/h chacun sur la commune de Maisse afin de remplacer les forages de Maisse et de Gironville-sur-Essonne.
  Montant de l'étude : 15 220 € HT
- **SDAEP (Schéma d'Alimentation en Eau Potable)** sur le secteur Sud (Boutigny-Vayres, Maisse-Courdimanche, Gironville-sur-Essonne et La-Ferté-Alais) s'est achevé le 24/10/2025 (années d'études de 2023/2025) avec l'intégration de l'impact sur le prix de l'eau et l'homogénéisation du périmètre de la régie EPSE.
  Montant de l'étude : 113 225 € HT
- **Multi-bassins :**
  › Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) EXONA a été finalisé en décembre 2025
  Montant de l'étude : 766 k€
  › Finalisation des SDAEP :
  • SIERE :
  Montant de l'étude : 400 000 € HT
  • Sud Essonne :
  Montant de l'étude : 115 000 € HT
- **Dépôt du dossier d'autorisation** pour l'exploitation de la STEP (Station d'Épuration) de Marolles Saint-Vrain à la suite de remarques de la DDT le 26/11/2025
  Montant de l'étude : 20 000 €
  Fin des diagnostics structurels de douze réservoirs d'eau potable.
- **Dossier de Déclaration** au titre de la rubrique 1 110 pour la création de deux forages eau potable de 60 m³/h chacun sur la commune de Maisse afin de remplacer les forages de Maisse et de Gironville-sur-Essonne.
  Montant de l'étude : 15 220 € HT
- **SDAEP** sur le secteur Sud (Boutigny-Vayres, Maisse-Courdimanche, Gironville-sur-Essonne et La-Ferté-Alais) s'est achevé le 24/10/2025 (années d'études de 2023/2025) avec l'intégration de l'impact sur le prix de l'eau et l'homogénéisation du périmètre de la régie EPSE.
  Montant de l'étude : 113 225 € HT

REDEUM – Régie de Dépollution des Eaux Usées du Malesherbois

La régie d'assainissement du Malesherbois :

La compétence **assainissement du Malesherbois** est intégralement exercée en régie directe par le SIARCE au travers de la **Régie de Dépollution des Eaux Usées du Malesherbois (REDEUM).** Cette organisation permet à la collectivité d'assurer directement l'exploitation des ouvrages, la gestion opérationnelle du service et le suivi de la performance des installations.

La régie s'appuie sur une équipe dédiée composée de :

- Djalal MOHAMED-SEGUIR, Directeur des régies REDEUM et EPSE ;
- Steven DORILAS, Responsable d'exploitation Le Malesherbois ;
- Jérémy NOUZIER, agent technique affecté au secteur du Malesherbois.

L'équipe assure au quotidien l'ensemble des missions nécessaires au bon fonctionnement du service public d'assainissement, depuis l'exploitation des ouvrages de traitement jusqu'au suivi des réseaux de collecte.

Ses principales missions comprennent notamment :

- **l'exploitation de la station d'épuration du Malesherbois,** d'une capacité de 18 000 équivalents-habitants, équipée d'une filière de traitement par boues activées. L'équipe assure la surveillance du fonctionnement de la station, le suivi des équipements et les interventions nécessaires au maintien de ses performances épuratoires ;
- **la gestion des 15 postes de relèvement du territoire,** comprenant le suivi des pompes, des armoires électriques, des équipements de télégestion et la réalisation des interventions nécessaires à leur maintien en fonctionnement ;
- **l'exploitation de la station d'épuration d'Orveau-Bellesauve,** d'une capacité adaptée aux besoins du secteur et équipée d'une filière de traitement par filtres plantés de roseaux ;
- **le suivi du réseau d'eaux usées,** comprenant les inspections, les opérations d'entretien, les diagnostics de dysfonctionnement et les actions nécessaires à l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement ;
- **le suivi réglementaire et institutionnel des installations,** en lien avec les services de l'État et les partenaires institutionnels, notamment la Direction Départementale des Territoires (DDT) et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), à travers la préparation des bilans réglementaires, le suivi de l'autosurveillance et des niveaux de conformité des ouvrages.

La régie participe également à l'astreinte dédiée au périmètre afin de garantir la continuité du service public en cas d'événement nécessitant une intervention.

Cette organisation permet au SIARCE de conserver une expertise technique interne dans le domaine de l'assainissement, une capacité d'intervention de proximité et une connaissance directe de ses ouvrages. La REDEUM constitue ainsi un outil stratégique pour la collectivité, favorisant la capitalisation des retours d'expérience, l'amélioration continue des performances des installations et une gestion patrimoniale durable du service public d'assainissement.

Gouvernance

Le Conseil d'Exploitation de la Régie de Dépollution des Eaux Usées du Malesherbois (REDEUM), présidé par M. Érick BOUTEILLE, s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2025 afin d'assurer le suivi administratif, budgétaire et technique du service.

Branchements réalisés en 2025

Au cours de l'année 2025, cinq nouveaux branchements au réseau public d'eaux usées ont été réalisés sur le territoire du Malesherbois dans le cadre de constructions de maisons individuelles.

Ces raccordements ont concerné les secteurs du chemin de la Procession, de la rue Saint-Éloi, de l'avenue du Général-Patton et du chemin de la Messe.

Bassin de collecte du Malesherbois

› Conformité réglementaire

À la suite du dépôt des données d'autosurveillance manquantes auprès des services de l'État le 23 septembre 2025, la Préfecture du Loiret a réévalué la situation du système d'assainissement du Malesherbois et confirmé sa conformité réglementaire au titre de l'exercice 2024.

Cette régularisation clôt les échanges engagés avec les services de l'État et confirme la conformité du système de collecte et de traitement au regard des exigences réglementaires applicables.

Le SIARCE poursuit par ailleurs sa politique de renouvellement des équipements et d'amélioration continue des ouvrages afin de maintenir le niveau de performance du système d'assainissement.

› Travaux réalisés sur le système de collecte

Aucun chantier majeur de renouvellement de canalisation n'a été réalisé sur le système de collecte en 2025. En revanche, plusieurs opérations de maintenance et de renouvellement d'équipements ont été conduites afin de garantir la fiabilité des ouvrages.

Les principales actions réalisées sont les suivantes :

- Contrôle réglementaire des déversoirs d'orage avec remplacement de plusieurs sondes d'instrumentation.
- Poursuite du programme de renouvellement des équipements électromécaniques avec remplacement des pompes de relevage sur environ 40 % des postes de relèvement ;
- Création de boîtes de branchement.
- Fourniture de tampons dans le cadre des travaux d'aménagement de la phase 2 du centre-ville du Malesherbois.
  Montant des travaux réalisés sur le réseau : environ **21 500 € HT**.

› Station d'épuration du Malesherbois

Au cours de l'année 2025, le fonctionnement de la station d'épuration est demeuré globalement stable. Les dysfonctionnements observés sont restés limités et n'ont pas entraîné d'impact majeur sur la continuité du traitement des eaux usées.

Dans le cadre du programme de maintenance préventive et de renouvellement des équipements, plusieurs opérations ont été réalisées :

› Équipements de pompage et ouvrages de traitement :

- Renouvellement de la pompe du poste de relèvement de Trézan : **3 500 € HT.**
- Remplacement des roues du clarificateur et de son motoréducteur : **7 200 € HT.**
- Remplacement des motoréducteurs du dégrilleur fin : **8 800 € HT.**
- Maintenance générale du filtre-presse et renouvellement d'une pompe : **8 500 € HT.**
- Renouvellement du surpresseur d'air n°1 : **5 000 € HT.**

› Instrumentation et autosurveillance :

- Acquisition et mise en service d'un nouveau préleveur destiné à l'autosurveillance réglementaire : **4 500 € HT.**

› Équipements de laboratoire :

- Maintenance des équipements analytiques de laboratoire comprenant notamment le spectromètre, le four et les balances de précision. : **2 000 € HT.**

› Bâtiments et équipements annexes :

- Installation d'un nouveau moteur de portail : **3 000 € HT.**
- Réparation de la porte de la serre ; remplacement de la porte du bâtiment de traitement des boues : **8 000 € HT**.

- Le montant global des opérations réalisées sur la station d'épuration s'élève à environ **42 000 € HT.**

› Station d'épuration d'Orveau-Bellesauve :

Les travaux réalisés ont principalement concerné l'entretien des lits plantés de roseaux ainsi que le nettoyage et l'entretien de la Zone de Rejet Végétalisée (ZRV).
Montant des travaux : environ 4 000 € HT.

› Études et amélioration de la connaissance patrimoniale :

Afin d'améliorer la connaissance du système d'assainissement et de répondre aux exigences réglementaires, le SIARCE a engagé en 2025 une étude d'Analyse des Risques de Défaillance (ARD) ainsi que la mise en place du diagnostic permanent.
À l'issue de la consultation, le Bureau d'Études IRH Ingénieur Conseil a été retenu pour réaliser ces prestations.
Montant de l'étude : environ 28 000 € HT.

› Autosurveillance et métrologie :

Les opérations de maintenance et de métrologie réalisées au cours de l'année permettent d'assurer la fiabilité des mesures enregistrées par le dispositif d'autosurveillance et de garantir leur conformité aux exigences réglementaires.

Par ailleurs, une consultation a été engagée en décembre 2025 afin de sélectionner un organisme agréé chargé de la vérification réglementaire des équipements d'autosurveillance, conformément aux exigences de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.
Ces contrôles seront réalisés à compter de l'année 2026.

Perspectives 2026

L'année 2026 sera notamment consacrée à l'optimisation du traitement biologique de la station d'épuration.

Des sondes de mesure de l'oxygène dissous et du potentiel Redox seront installées au sein du bassin biologique afin d'améliorer le pilotage des phases d'aération.

Cette instrumentation permettra d'adapter plus finement les apports d'air aux besoins réels du traitement, avec pour objectifs l'amélioration des performances épuratoires, la sécurisation de la conformité réglementaire des rejets et la maîtrise des consommations énergétiques.

Les actions engagées en matière de renouvellement des équipements, de diagnostic permanent et d'amélioration de la connaissance du patrimoine d'assainissement seront également poursuivies au cours de l'année 2026.

Eau
Potable

Le SIARCE exerce la compétence eau potable sur les territoires qui lui ont transféré cette mission. Son objectif est de garantir, en toutes circonstances, une alimentation en eau potable de qualité, conforme aux exigences sanitaires, tout en assurant la sécurité des installations et la pérennité de la ressource.

À ce titre, le Syndicat assure :

- la production, le transport et la distribution de l'eau potable ;
- l'exploitation de l'usine de production d'eau potable et des 12 forages du SIARCE ;
- les études, le renouvellement, la réhabilitation et la création d'ouvrages destinés à sécuriser l'alimentation en eau potable et à accompagner le développement du territoire.

L'exploitation des installations est assurée au travers de contrats de délégation de service public ainsi que d'un marché de prestations pour le périmètre de la régie EPSE.

Les exploitants sont notamment chargés :

- d'assurer la continuité du service public ;
- d'exploiter et d'entretenir les installations ;
- de réaliser le renouvellement des équipements et matériels électromécaniques prévu au contrat ;
- de maintenir les ouvrages en parfait état de fonctionnement.

Le SIARCE exerce pleinement son rôle d'autorité organisatrice en assurant le pilotage technique, administratif et financier de ces contrats. Il contrôle la qualité du service rendu, veille au respect des engagements contractuels et porte les investissements nécessaires au renouvellement et à la modernisation du patrimoine afin de garantir la sécurité de l'alimentation en eau potable.

29 000
abonnés desservis

800 km
de réseaux d'eau potable

9 millions
de m³ mis en distribution chaque année

27
ouvrages de stockage

12
forages et 1 prise d'eau en Essonne

1
usine de potabilisation

Travaux et études réalisés en 2025 :

DSP Eau potable Mennecy - Ormoy - Écharcon :
un renouvellement contractuel permettant d'améliorer la performance du service et de réduire le prix de l'eau

Le service public de distribution d'eau potable des communes de Mennecy, Écharcon et Ormoy était historiquement exploité dans le cadre d'un contrat de concession de service public confié à SUEZ Eau France.

Le contrat, entré en vigueur le 1er janvier 2016, a été conclu pour une durée initiale de 10 ans et a fait l'objet de quatre avenants. Il a pris fin le 28 février 2026.

Dans le cadre du renouvellement de ce contrat, le SIARCE a engagé une procédure de concession de service public avec pour objectif de définir un nouveau cadre contractuel répondant aux enjeux du territoire, notamment en matière de qualité du service, de renouvellement patrimonial et de maîtrise du prix de l'eau potable.

Une procédure de renouvellement encadrée

Compte tenu des enjeux techniques, financiers et juridiques associés à ce contrat, le SIARCE a fait le choix d'être accompagné par une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée, complétée par un accompagnement juridique dédié dans la méthodologie du bureau d'études retenu.
Cette organisation a permis de sécuriser l'ensemble des étapes de la procédure, notamment :

- l'audit technique, financier et juridique du contrat arrivant à échéance ;
- l'analyse du mode de gestion adapté au service public de distribution d'eau potable ;
- la définition des objectifs attendus du futur contrat ;
- la préparation des pièces contractuelles ;
- l'analyse des offres et les phases de négociation avec les candidats ;
- l'accompagnement de la collectivité dans le choix du futur concessionnaire ;
- la préparation du protocole de fin de contrat et la période de transition entre les délégataires.

La procédure a été conduite avec plusieurs phases d'échanges avec les candidats afin de permettre l'amélioration des propositions techniques et financières. Les offres ont été analysées au regard des critères définis par la collectivité, intégrant notamment la performance du service, les engagements patrimoniaux, les conditions économiques du contrat et l'impact tarifaire pour les usagers.

Une analyse approfondie des scénarios tarifaires

Dans le cadre du renouvellement, le SIARCE a souhaité étudier différents scénarios d'évolution tarifaire afin d'identifier la solution la plus adaptée aux caractéristiques du territoire et aux attentes des usagers.
Le dossier de consultation prévoyait ainsi plusieurs hypothèses :

- une offre de base sur une durée de 6 ans ;
- une offre de base sur une durée de 10 ans ;
- une variante intégrant une tarification progressive sur une durée de 6 ans ;
- une variante intégrant une tarification progressive sur une durée de 10 ans.

Ces différentes propositions ont fait l'objet d'une analyse comparative technique, financière et tarifaire. L'étude a notamment porté sur les impacts pour les abonnés, l'équilibre économique du contrat et la cohérence de la structure tarifaire au regard des caractéristiques du périmètre desservi.

À l'issue de cette analyse, la solution retenue par le SIARCE n'a pas intégré de tarification progressive. Ce choix s'appuie notamment sur les caractéristiques du territoire desservi, composé de profils d'usagers diversifiés et comprenant de nombreux lotissements, ne permettant pas de garantir une répartition équilibrée des impacts tarifaires entre les différentes catégories d'abonnés.

Le choix d'un nouveau concessionnaire permettant une baisse du tarif de l'eau

À l'issue de la procédure de consultation, de négociation et d'analyse des offres, la proposition présentée par Veolia a été retenue comme l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères fixés par la collectivité.

Le nouveau contrat de concession, d'une durée de 10 ans, **contre l'avis de la Commune de Mennecy qui proposait une durée d'engagement plus courte dans le temps**, prévoit plusieurs engagements destinés à améliorer la performance du service et la gestion patrimoniale :

- l'affinement de la sectorisation des réseaux existants afin d'améliorer la recherche et la réduction des fuites ;
- le géoréférencement en classe A de l'intégralité des réseaux ;
- le déploiement d'équipements de suivi et de télérelève des compteurs ;
- l'installation de sondes de suivi de la qualité de l'eau ;
- la mise en œuvre d'une télérelève communicante via la technologie LoRaWAN ;
- une dotation de renouvellement de **1 358 371 € HT** sur la durée du contrat.

Le renouvellement de ce contrat a également permis d'obtenir une évolution favorable de la **part concessionnaire du prix de l'eau potable.**

Les tarifs applicables au 1er janvier 2026 sont fixés à :

- 60 € HT/an pour la part fixe (compteur DN 15) ;
- 1,2660 € HT/m³ pour la part variable.

À titre d'illustration, pour un abonné disposant d'un compteur DN15 et consommant 120 m³ par an, la part concessionnaire de la facture passe de **265,23 € HT en 2025 à 211,92 € HT en 2026,** soit une diminution de **53,31 € HT/an (-25,16 %).**

La mise en place d'une tarification sociale, sollicitée par la Commune de Mennecy mais non retenue dans le cadre de la nouvelle DSP, devra faire l'objet d'une étude approfondie afin d'en apprécier les modalités de mise en œuvre.

Cette évolution tarifaire constitue l'un des résultats attendus de la mise en concurrence engagée par le SIARCE, parallèlement aux objectifs d'amélioration de la performance du service, de renouvellement patrimonial et de sécurisation de l'exploitation.

Une procédure ayant fait l'objet d'un contrôle juridictionnel

Le choix du nouveau concessionnaire a fait l'objet d'un recours introduit par un candidat évincé dans le cadre des voies de contestation prévues par la réglementation applicable aux contrats de concession.

Après examen du dossier, la juridiction administrative a rejeté ce recours, confirmant la régularité de la procédure conduite par le SIARCE et permettant la poursuite de la mise en œuvre du nouveau contrat.

La poursuite des actions d'optimisation du coût du service

Au-delà du renouvellement du contrat de concession, le SIARCE poursuit ses démarches visant à optimiser durablement le coût du service public de l'eau potable.

Dans cette perspective, une démarche de renégociation de la convention d'achat d'eau avec Eau du Sud Parisien (ESP) est engagée en 2026 afin d'optimiser les conditions d'approvisionnement et de rechercher de nouveaux leviers de maîtrise du prix de l'eau pour les abonnés.

DSP eau potable du GRAND HUREPOIX : sécurisation de la ressource et amélioration de la performance du service

Le service public de distribution d'eau potable du Grand Hurepoix est exploité dans le cadre d'un contrat de délégation de service public confié à Veolia.

Afin d'accompagner les enjeux futurs du service, un avenant au contrat a été approuvé fin 2025 afin d'intégrer plusieurs études et travaux prioritaires portant notamment sur la sécurisation de la ressource, la mise en conformité des ouvrages et l'amélioration de la performance d'exploitation.

Sécuriser la ressource en eau

Dans un contexte de tension croissante sur les ressources en eau et d'évolution des exigences réglementaires, le SIARCE a intégré au contrat la réalisation d'une **étude hydrogéologique portant sur les trois forages alimentant l'usine de production d'eau potable d'Itteville.**

Cette étude a pour objectifs de :

- caractériser les ressources disponibles et leur qualité sanitaire, alors que les limites réglementaires fixées dans les Déclarations d'Utilité Publique (DUP) sont régulièrement approchées ;
- identifier les éventuels besoins de réhabilitation des ouvrages existants ;
- définir les orientations stratégiques permettant de sécuriser durablement l'alimentation en eau potable sur le périmètre du Grand Hurepoix.

Cette démarche constitue une étape essentielle pour anticiper les évolutions futures de la ressource et adapter les investissements nécessaires à la sécurisation du service.

Moderniser et sécuriser les ouvrages de production

L'avenant prévoit également la réalisation de travaux de sécurisation de l'usine d'eau potable d'Itteville, comprenant notamment :

- la mise en conformité de l'aire de dépotage ;
- la sécurisation du local chlore ;
- différents travaux d'amélioration des bâtiments, du génie civil et des voiries.

Ces interventions contribuent à maintenir les installations dans un niveau de conformité adapté aux exigences réglementaires et aux conditions d'exploitation.

Améliorer la performance du réseau et réduire les pertes en eau

Dans le cadre du contrat, le délégataire s'est également engagé à renforcer la démarche de recherche de fuites sur le périmètre du Grand Hurepoix.

Cette démarche s'appuie notamment sur une approche Lean développée par Veolia à l'échelle nationale, visant à analyser les pratiques d'exploitation, identifier les leviers d'amélioration et optimiser les actions de recherche et de réparation des fuites.

Les résultats de cette démarche et les actions opérationnelles associées seront présentés au SIARCE début 2026 afin de définir un plan d'actions adapté au territoire.

Renouveler le patrimoine et améliorer la connaissance des réseaux

Dans le cadre de la délégation de service public, Veolia réalise également des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable afin de préserver la performance et la pérennité du patrimoine.

Parmi les opérations réalisées, peuvent notamment être citées :

- le renouvellement de 100 mètres linéaires de canalisation DN150 à Vert-le-Grand – rue des Noues ;

- le renouvellement de 720 mètres linéaires de canalisation DN300 à La Norville – chemin Saint-Claude.

Ces opérations participent à la réduction du risque de défaillance des réseaux et à l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.

Déploiement de la télérelève : un outil de performance du service

Le déploiement de la télérelève constitue également un axe majeur d'amélioration du service sur le périmètre du Grand Hurepoix.

Fin 2025, 98,4 % du parc compteurs était équipé de dispositifs de télérelève, avec 98,56 % des modules raccordés fonctionnels.

Ce niveau de déploiement permet d'améliorer la connaissance des consommations, de faciliter la détection des anomalies, d'accompagner les actions de recherche de fuites et de renforcer la qualité du service proposé aux abonnés.

Régie EPSE : unités de distribution de Maisse, Courdimanche-sur-Essonne, Vayres-sur-Essonne, Gironville-sur-Essonne, Prunay-sur-Essonne et Buno-Bonnevaux

La Régie d'eau potable Sud Essonne (EPSE) assure la gestion du service public de l'eau potable sur 7 communes du territoire du SIARCE. Elle constitue un mode de gestion permettant à la collectivité de conserver une maîtrise directe de l'organisation du service, de la relation avec les communes et du suivi de la qualité de l'eau distribuée.

La régie s'appuie sur une équipe dédiée composée notamment de deux régisseuses, qui assurent la gestion administrative et financière du service :

- la gestion de la relation avec les abonnés et le traitement des demandes des usagers ;
- la gestion des contrats d'abonnement ;
- l'établissement et le suivi de la facturation ;
- le suivi des encaissements et des recettes du service ;
- la gestion administrative de la régie.

Cette organisation permet au SIARCE de maintenir une relation de proximité avec les usagers et les communes, tout en conservant une connaissance directe des besoins du territoire.

L'exploitation technique du service est réalisée avec l'appui d'une prestation de service confiée à Veolia, qui assure notamment :

- la surveillance et l'exploitation des ouvrages ;
- l'entretien des équipements ;
- les interventions sur les réseaux ;
- la recherche et la réparation des fuites ;
- la relève des compteurs ;
- la gestion des incidents et la continuité du service.

Cette organisation associe ainsi le pilotage direct de la collectivité et l'expertise opérationnelle d'un exploitant spécialisé. Elle permet de garantir un service fiable, réactif et adapté aux spécificités du territoire, tout en conservant une maîtrise publique de la relation avec les usagers et du fonctionnement global du service.

Gouvernance

3 Conseil d'Exploitation ont eu lieu en 2025 ; il est composé de 15 élus, sous la Présidence de Monsieur Gino BETOL.

26 mars 2025 :

- ✓ Affectation du résultat 2024.
- ✓ Approbation du budget primitif 2025, ainsi que pour informer sur divers indicateurs de l'activité de la régie.

17 juin 2025 :

- ✓ Affectation du résultat 2024 définitif du budget Régie EPSE.
- ✓ Approbation du compte de gestion 2024 du budget Régie EPSE.
- ✓ Approbation du compte administratif 2024 du budget Régie EPSE ;
- ✓ Inscriptions en non-valeur 2025 du budget Régie EPSE.
- ✓ Décision Modificative (DM) n°1 du budget Régie EPSE 2025.
- ✓ Pour informer sur la campagne de renouvellement des compteurs de plus de 15 ans, la maintenance des modules de radio relève ; la modification des périodes de relèves d'index et des dates de factures.

26 novembre 2025 :

- ✓ Budget supplémentaire 2025 du Budget Régie EPSE.
- ✓ Budget Primitif 2026 Régie EPSE.
- ✓ Tarification abonnement, redevance Assainissement Collectif et prestations – Régie EPSE – Année 2026.
- ✓ Réforme des redevances de l'agence de l'eau : détermination de la contre-valeur des nouvelles redevances eau potable et assainissement basées sur la performance.
- ✓ Rapport d'activité annuel 2024 de la Régie EPSE.
- ✓ Modification du règlement de service.

La gestion

Les mails, courriers, messages via le portail abonnés sont ainsi traités au fil de l'eau.
Une campagne de sensibilisation au mode de paiement par mensualisation a été effectuée, facilitant ainsi les règlements des factures d'eau potable des usagers.

Les dates de facturations ont été modifiées ce qui a permis sur une même année civile, l'établissement des factures, la gestion des encaissements, ainsi que l'envoi des rôles d'impayés au Trésor Public d'Évry-Courcouronnes.
254 compteurs vieux de plus de 15 ans ont été changés ainsi que 268 modules de radio-relève qui étaient hors-service.

Lors du Comité Syndical du 16 octobre 2025, il a été approuvé le choix de la société SUEZ comme concessionnaire du service public d'assainissement collectif des bassins de collecte-traitement de Boutigny-sur-Essonne et Maisse, pour une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 2026. Ainsi, la régie EPSE n'aura plus qu'un seul délégataire en matière d'assainissement.

EPSE études et travaux 2025-2026

Boutigny-sur-Essonne :

- Travaux rue de Marchais
  À la suite d'un problème de pression, la réalisation d'une nouvelle canalisation 82 ml, diamètre 63 mm, a été réalisée fin 2025 pour un coût de 60 K€.
- Travaux by-pass du réservoir - 40 m³ CÔTÉ MARCHAIS : Étude de modélisation réalisée en 2025 : définition des caractéristiques des surpresseurs à mettre en place - Travaux 2026 : Coût de l'opération : 180 K€
- By-pass réservoir de la Tour Marchais - Coût prévu : 150 K€.

Gironville-sur-Essonne :

- Travaux de sectorisation : intégration de débitmètres et compteurs - Coût prévu 60 K€.
- Travaux de stabilisation de la pression de réseau - rue de l'Essonne - Coût prévu : 30 K€.
- Réservoir du Domaine du Rocher - Coût prévu : 30 K€.

Bilan des rétrocessions en 2025

Le 16 octobre 2025, la procédure de rétrocession a été adoptée en Comité Syndical.

Cette dernière instaure un cadre pour l'intégration des réseaux au domaine public et leur reprise en gestion par le SIARCE en parallèle du classement des voiries au domaine public par les communes.

Elle entérine également la mise en œuvre d'une convention tripartite avec les aménageurs et les communes pour tous les projets d'urbanisme qui donneront lieu à une intégration d'ouvrages dans le domaine public.

L'adoption de la procédure a permis d'entériner par délibération syndicale les rétrocessions des 4 projets suivants :

- Ballancourt : NEXITY rue de la Libération.
- Fontenay-le-Vicomte : NEXITY rue de l'Orme.
- Ormoy : SNC Gautier rue des Myrtes.
- Janville : Allée François-Viète.

3 projets d'aménagement sur les espaces publics ont également été finalisés et réceptionnés par le SIARCE :

- Cerny : Chantier des entrées de villes.
- Cerny : Extension du réseau EU et renforcement AEP chemin dit du Fourneau.

Chantier des entrées de villes

Extension du réseau EU et renforcement AEP chemin dit du Fourneau

- Corbeil-Essonnes : GPS Montconseil Phase 2.

3 projets ont finalisé leur mise en conformité :

- Corbeil-Essonnes : GPS Montconseil Phase 3.
- Ormoy : KAUFMANN&BROAD phase 2 de ZAC de la Plaine Saint-Jacques.
- Ormoy : AKERA phase 2 de ZAC de la Plaine Saint-Jacques.

10 projets réalisés sont en cours d'analyse DOE ou de travaux pour leur mise en conformités (état d'avancement) :

- Champcueil : BOUYGUES rue des Montils (90 %).

- Corbeil-Essonnes : GPS Place du Comte-Haymon (en attente DOE).

- Ballancourt : ATLAND route de Fontenay (en attente DOE).

- Ballancourt : BOUYGUES/CITIC rue des Vallées (60 %).
- Fontenay-le-Vicomte : CITEVO rue du Poirier Saint-Rémi (20 %).

- Mennecy : COGEDIM Chemin aux Chèvres (50 %).
- Mennecy : rue Michel-Delannay (en attente DOE).
- Ormoy : NEXITY phase 1 de ZAC de la Plaine Saint-Jacques (90 %).
- Ormoy : SCCV L'Esseine - 54 rue de la Ferté (extension, en attente DOE).
- Vert-le-Petit : CITIC rue Olympe-de-Gouge chemin de la Jallais (20 %).

5 projets sont en phase travaux et suivis par le SIARCE :

- Ormoy : SORGEM phase 2 de ZAC de la Plaine Saint-Jacques.

- Ormoy : FRANCHITTI phase 2 de ZAC de la Plaine Saint-Jacques.

- Ormoy : ÉDOUARD DENIS phase 2 de ZAC de la Plaine Saint-Jacques.

- Ormoy : NOVALYS avenue des Roissys Hauts (dévoiement).
- Vert-le-Grand : PIERREVAL rue de la Croix-Boissée.

11 projets à venir sont suivis et accompagnés par le SIARCE :

- Baulne : SARL I-PRODUCTION 9 rue d'Avoux.
- Cerny : SCCV des Fourneaux chemin dit du Fourneau (extension de réseaux).
- Cerny : SAS SARIC rue de Longueville.
- Champcueil : 20 rue des Montils.
- Chevannes : SNC LNC HYDRA 24 rue de la Libération.
- Corbeil-Essonnes : GPA NPNRU des Tarterêts.

- Corbeil-Essonnes : SEQENS Site Hélio.

- Mennecy : ZAC Montvrain 3.
- Mennecy : groupe scolaire rue de la Jeannotte (dévoiement réseaux EU et EP).

- Ormoy : FRANCHITTI (lots E) phase 2 de ZAC de la Plaine Saint Jacques.
- Ormoy : GPS Bretelle A6.

2 projets suivis ne donneront finalement pas lieu à rétrocession :

- Ballancourt : CAPELLI rue de l'Aunette,
- Baulne : SASU TRADESTONE rue de l'Église.

Bilan des projets accompagnés en gestion des eaux pluviales en 2025

- Pluri-communal : APRR reprise de 17 km autoroute A6.

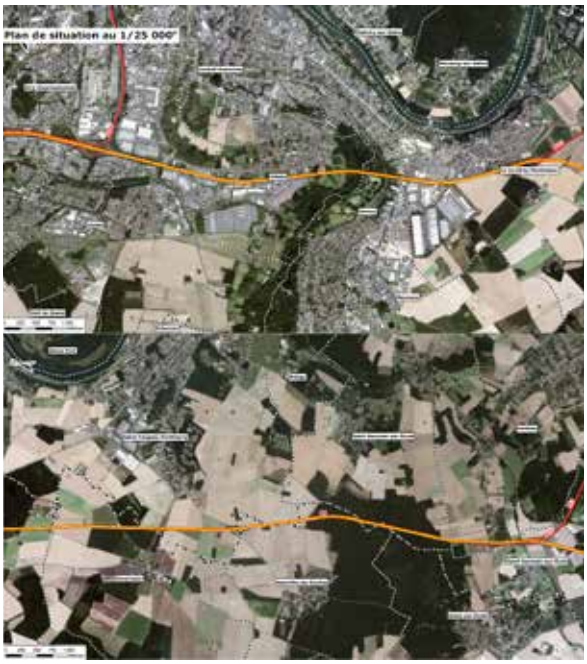

- Boutigny : école Les Singes Verts.
- Cerny : SCCV des Fourneaux chemin dit du Fourneau.
- Corbeil-Essonnes :
  - › 68 rue Jean-Bouvet (175 logements).
  - › 90 boulevard Jean-Jaurès (90 logements).
  - › BOUYGUES Lot B ZAC des Tarterêts (133 logements).
  - › BOUYGUES Lot C1 ZAC des Tarterêts (87 logements).
  - › 1001 VIES HABITAT Lot C2 ZAC des Tarterêts (48 logements).
  - › TERRANOBILIS Supermarché et parc de stationnement, IMMOBILIÈRE 3F 26 chemin des Mozards (130 logements).
- Mennecy :
  - › ALSEI 3-15 rue de la Jeannotte (68 logements et locaux d'activité).
  - › SAS MARCY rue Jean-Cocteau (Magasin de bricolage et parc de stationnement).
- Ormoy :
  - › CTM ZAC Plaine Saint-Jacques.
  - › Lot D3 ZAC Plaine Saint-Jacques (88 logements, maison médicale et commerces).

Service exploitation

Le service SPANC du SIARCE a réalisé des campagnes de contrôles de bon fonctionnement des filières ANC (Assainissement Non-Collectif) et a également validé les projets de conception et réalisé des contrôles lors des ventes immobilières. Le service SPANC assure également la mission de conseils auprès des usagers et des professionnels.

À ce titre, en 2025, 72 contrôles ont été lancés par le SIARCE. Ces derniers (hors dossier de conception) se répartissent comme suit :

32 diagnostics
de filières existantes nouvellement contrôlés par le SPANC,

20 contrôles
de bon fonctionnement,

18 contrôles
de bonne exécution des installations ANC neuves ou réhabilitées,

2 dossiers
de conception étudiés.

Du fait de la complexité des assainissements non collectifs (ANC) et de l'évolution constante des connaissances en matière d'assainissement autonome, 63 % des contrôles effectués en 2025 ont été déclarés défavorables contre 37 % favorables.

À ce jour, la majeure partie de ces assainissements non collectifs fait l'objet d'une réhabilitation ou d'un remplacement en intégralité.

Actualités :

- Mise à jour du règlement de service d'ANC.
- Refonte du service enquête de conformité.

Renouvellement du marché Enquête de conformité :

- Lancer des campagnes de recherche d'ECPP et d'ECM sur le territoire du SIARCE.
- inclure dans le marché des assimilés domestiques non prévus dans certaines DSP.

Nouveautés : ces dernières annoncées à la réunion de Direction du 11/12/2025 ne sont plus d'actualité ?

- Toutes les contre-enquêtes sont dorénavant réalisées en interne (toujours d'actualité).
- Les contrôles ventes et de bonnes exécution d'ANC sont réalisés en interne (toujours d'actualité).
- Les enquêtes ventes sur les bassins d'Auvernaux, Boissy-le-Cutté, Maisse, Vert-le-Grand, les communes de Chevannes et Nainville-les-Roches sont réalisées en interne les mardis et mercredis.

Les contrôles de conformité AC, AND et industriels (Amandine)

Missions :

- Mise à jour du règlement de service « eaux usées ».
- Création de modèles de rapport et schéma (AutoCAD).
- Rédaction des rapports d'enquêtes de conformité ventes + schéma.
- Suivi des enquêtes de conformité des délégataires (SAUR, Veolia et SUEZ).
  - › Lancement de campagnes de contrôles « assimilés domestiques ».
  - › Suivi des industriels conventionnés.

Secrétariat d'exploitation

Le **secrétariat d'exploitation, géré par Mesdames Isabelle et Marie-Noëlle,** constitue la porte d'entrée du service exploitation ainsi que de la Direction du Petit Cycle de l'Eau. Il occupe une position centrale dans l'organisation en assurant un rôle clé dans la gestion de l'information et la communication interne et externe.

Véritable pivot du service, il garantit la continuité du service public en assurant une interface efficace entre les usagers, les communes, les services techniques et les délégataires.

Le secrétariat permet également de centraliser l'ensemble des demandes et informations afin d'en optimiser le traitement et le suivi.

Le secrétariat d'exploitation assure les missions principales suivantes :

- réception et gestions des courriels et appels téléphoniques ;
- traitement des demandes des usagers et prises de rendez-vous pour les contrôles d'assainissement ;
- transmissions de renseignements divers aux usagers, communes et partenaires ;
- traitement des rapports transmis par les délégataires ;
- réponse aux diverses sollicitations des communes et autres interlocuteurs.

Afin d'illustrer la mission première du secrétariat d'exploitation, voici le bilan de l'activité téléphonique pour l'année 2025.

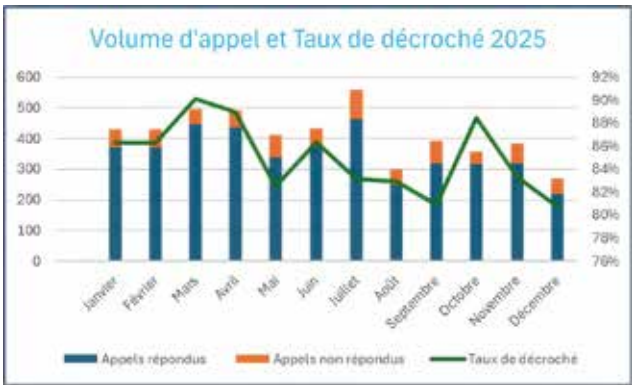

Source : suivi interne des communications 2025

Au cours de l'année 2025, le service a traité un volume de **4 949 appels,** avec une moyenne mensuelle de 412 sollicitations. **Le taux de décroché annuel moyen s'établit à 85 %.**

Ce service est aussi un soutien du service technique en assurant le traitement des demandes de raccordement :

- envoi des formulaires ;
- réception et vérification des documents ;
- accusé de réception des demandes si délégataire désigné ;
- transmission au technicien pour avis technique en cas d'entreprise extérieure ;
- envoi des courriers aux riverains.

Il assure également le suivi des enquêtes et diagnostics de conformités :

- gestion et suivi des courriers du service contrôle et des techniciens ;
- envoi des courriers non-conformes avec accusé de réception (AR) ;
- vérification des documents RPQS, RAD, … en lien avec les ingénieurs et les techniciens.

Le secrétariat d'exploitation contribue à la continuité du service public en assurant l'accueil du public en cas d'absence, garantissant ainsi une permanence.

Dans le cadre de ses missions, le secrétariat apporte un appui logistique et analytique essentiel en assurant la fiabilité et la mise à jour des données :

- renseignements et mise à jour de la base de données métier YPRESIA ;
- centralisation des informations nécessaires au suivi des activités du service.

Le secrétariat assure également l'intérim des missions de l'assistance de direction du service du Petit Cycle de l'Eau.

Missions de l'assistante de la direction du Petit Cycle de l'Eau

- Enregistrement et préparation des courriers pour Marine / Claire et transmission aux destinataires, relances pour suivis.
- Vérification de divers documents : RAO / courriers / RPQS avant transmission à la Direction Général avec transmission et suivi avec VISAS.
- Tableau de suivi pour les marchés en cours du service Études, Travaux & Innovation.
- Organisation des réunions avec sondage via Nexcloud (outil SIARCE).
- Gestion des agendas.
- REDEUM (RÉgie de Dépollution des Eaux Usées du Malesherbois – 45 – 2 communes : Malesherbes, Orveau-Bellesauve) :
  - › Gestion des demandes de branchement au réseau d'eaux usées des riverains du 45 (6 522 habitants – 2 588 abonnés).
  - › Préparation des Conseils d'Exploitation tous les trimestres.
  - › Appels aux élus pour quorum.
  - › Envois projets des délibérations et notes des points qui seront délibérés en assemblée.
  - › Transmission Préfecture pour validation des actes.
- Assistanat des services Exploitation / Régie EPSE si besoin.

Perspectives 2026

Règlements de service :

Élaboration et mise à jour des règlements assainissement :

- Règlement de gestion des eaux pluviales urbaines dans le cadre de la mise en compatibilité avec le SDAGE de l'AESN.
- Règlement de service ANC.
- Mise à jour du règlement d'assainissement collectif.

Contrats DSP Boissy-le-Cutté

Compte tenu de l'échéance du contrat de concession fixée au 30 septembre 2026 et de la nécessité d'engager la procédure de renouvellement, le SIARCE a sollicité le délégataire afin de prolonger le contrat. Cela permettra de disposer de toutes les données relatives à l'exploitation de la nouvelle station d'épuration filtre plantée de roseau dans le cadre de la future gestion des infrastructures d'assainissement de Boissy-le-Cutté, ainsi que du temps requis pour finaliser les différentes étapes du renouvellement de la DSP.

En 2026, le SIARCE entamera la procédure de renouvellement du contrat de concession de Boissy-le-Cutté.

Travaux, études

Ballancourt :

- Déconnexion du BV 2 EP + réhabilitation du réseau EU **1 600 000€ HT.**

Buno-Bonnevaux :

- Rue Jean-Claude-Brégé : réhabilitation du réseau d'eaux usées **150 000 € HT.**

Champcueil :

- Travaux de renouvellement du réseau d'AEP sur rue Boulier / Étangs / Grand Orme / Mare au Chêne sur 500 ml de canalisation à renouveler en DN63. **Montant de l'opération : 400 000 € HT (en études).**

Corbeil-Essonnes :

- Zac des Tarterêts Réhabilitation des réseaux EU/EP : **800 000 €.**
- Étude projet détaillé de la réhabilitation du poste Aristide Briand : **40 000 € HT.**
- Étude et travaux de réhabilitation du local technique du dégrilleur du poste Robinson : **75 000 € HT.**

D'Huison-Longueville :

- Étude de faisabilité réhabilitation du poste de Cresson : **40 000 € HT.**

Janville-sur-Juine :

- Réhabilitation du réseau d'assainissement EU sur la rue de la tour Pocancy par chemisage sur 200 ml : **80 000 € HT.**
- Réhabilitation du réseau d'assainissement EU sur la rue du goujon par chemisage sur 250 ml : **100 000 € HT.**

Maisse :

- Rue du Général-de-Gaulle : travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées : **300 000 € HT.**

Mennecy :

- Rue Champoreux : renouvellement AEP phase 2 : **400 000€ HT.**
- Fin de l'étude hydraulique rue de la Fontaine : **10 000€ HT.**
- Transport AEP : renouvellement canalisation 250 ml : **305 000€ HT.**

Ormoy :

- Transport AEP : renouvellement canalisation 150 ml : **185 000€ HT.**

Saint-Vrain :

- Travaux de renouvellement du réseau d'AEP sur le quartier de l'Orme de Prévôté sur 400 ml de canalisation à renouveler en DN150. **Montant de l'opération : 400 000 € HT.**

Vert-le-Grand :

- Finalisation du zonage d'assainissement : **40 000 € HT.**

Vayres-sur-Essonne :

- 4e et dernière tranche des travaux d'assainissement de la rue des Ruchères : **100 000 € HT.**

Multi bassins :

- Lancement de SDA Bassin Versant de **Champcueil.**
- Lancement de SDA **Boissy-le-Cutté.**
- Suite de l'étude sur la plateforme de forage de **Maisse** Tranche 2 :
  Estimation des travaux 1 000 000 € HT.
- EXONA :
  - Suite de l'étude et travaux de restauration du GC du prétraitement et du Canal Venturi.
  - Suivi des études d'augmentation de la capacité du site épuratoire Exona-Evry, études portées par la SPL.
- Diagnostic béton du prétraitement de la STEP de **Marolles Saint-Vrain.**
- Mission de maîtrise d'œuvre pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
- Démarrage de réhabilitation de deux réseaux de transport d'eaux usées à **Saint-Vrain** (traversée du Parc et en direction de Cheptainville).
- Lancement d'un diagnostic territorial AEP.
- Poursuite des campagnes RSDE sur **Lardy** et **Malesherbes.**
- Poursuite des MAEC
- Lancement de mise en œuvre du plan d'action des AAC de **Baulne** et **Itteville.**
- Poursuite du PGSSE.
- Études d'avant travaux afin de réhabiliter les réservoirs d'eau potable.
- Lancement d'une étude hydraulique sur le réseau de transport **EXONA.**
- Élaboration de la stratégie de préservation de la ressource en eau du SIARCE.

Rétrocessions

Poursuite de l'accompagnement et du suivi de tous les projets de rétrocession, d'extension ou de dévoiement de réseaux en cours et à venir.

Accompagnement accru sur les projets d'aménagement sur tout le territoire pour la gestion des eaux pluviales.

Mise à jour du règlement d'assainissement et création d'un règlement de gestion des eaux pluviales.

La Direction
des cours d'eau et des milieux aquatiques

Les compétences

L'activité de la Direction s'inscrit dans le cadre des compétences figurant aux statuts du Syndicat, ces derniers ayant été approuvés par l'arrêté inter-préfectoral du 21 août 2021. Ainsi, les actions de la DICEMA s'inscrivent dans les compétences GEMAPI et hors GEMAPI :

Compétence statutaire GEMAPI

1. L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, notamment par la restauration hydromorphologique, l'aménagement et la gestion de zones d'expansion de crues.

2. L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès.

3. La défense contre les inondations, notamment par l'exploitation et l'entretien des ouvrages hydrauliques existants sur les cours d'eau, et la gestion des digues ou des systèmes d'endiguement. Digues, barrages écrêteurs de crues, déversoirs de crues, ouvrages liés aux polders… Tout ouvrage contribuant directement à la protection contre les inondations.

Ne sont pas concernés :
les ouvrages de lutte contre l'érosion du littoral, les ouvrages de correction torrentielle.

4. La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines, notamment par leur acquisition, leur gestion et leur valorisation.

Compétence statutaire hors GEMAPI

1. La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols.

2. La lutte contre la pollution.

3. La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines.

4. L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants. Ouvrages de gestion de la ligne d'eau pour usage de sa force motrice ou de loisir : barrage, canaux, aménagement, hydroélectricité, soutien d'étiage.

5. La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, notamment ceux relatifs aux crues ou à la qualité des cours d'eau. Ouvrages de suivi de la qualité ou hauteur de la ligne d'eau : piézomètres, sondes de niveau, débitmètres…

6. L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. Préservation et valorisation des milieux naturels et aménagement pour l'ouverture et l'accueil du public. Création, réhabilitation d'ouvrages de franchissement (hors ouvrages routiers) ainsi que du patrimoine vernaculaire (lavoirs, moulins, etc.), gestion écologique des milieux naturels et la préservation de la biodiversité, constitution de trames écologiques vertes et bleues, ouverture au public des terrains acquis et développement des circulations douces. Valorisation paysagère et ouverture au public. Hydraulique agricole : Entretien et amélioration hydromorphologiques des fossés agricoles de vidange.

L'organisation de l'équipe

L'équipe en 2025 est au complet, comptant 11 collaborateurs·trices : 3 ingénieur·es, 3 techniciens, 3 gardes-rivière, 1 assistante administrative et 1 directrice.

Les projets sont répartis de façon à :

- Permettre une spécialisation plus fine pour chaque poste.
- Assurer un apprentissage continu et une montée en compétence.
- Favoriser les pratiques multidisciplinaires de l'équipe.

Ainsi, les missions opérationnelles ont été réparties comme suit :

Le pilotage des études et travaux est assuré par l'équipe Ingénierie :

- Ingénieure spécialisée Métrologie et Prévention des Inondations.
- Ingénieure spécialisée Zones Humides.
- Ingénieure spécialisée Renaturation cours d'eau.

Le pilotage de la gestion et du suivi des cours d'eau, ouvrages, berges, milieux aquatiques et zones humides est assuré par l'équipe GESTION :

- Technicien suivi de l'entretien de la rivière / travaux sur berges et maintenance des ouvrages hydrauliques.
- Technicien chargé d'études faune et flore et mise en œuvre des plans de gestion des zones humides.
- Technicien suivi hydrobiologie de la rivière et animation des classes d'eau.
- Gardes-rivière entretien en régie des cours d'eau, zones humides, ouvrages.

Le financement

Ces compétences sont financées de la façon suivante :

- Les compétences GEMAPI : via la taxe GEMAPI ou le budget général des collectivités adhérentes, reversés au SIARCE au titre d'une participation annuelle.
- Les compétences hors GEMAPI : via le budget général des collectivités adhérentes, reversés au SIARCE au titre d'une participation annuelle

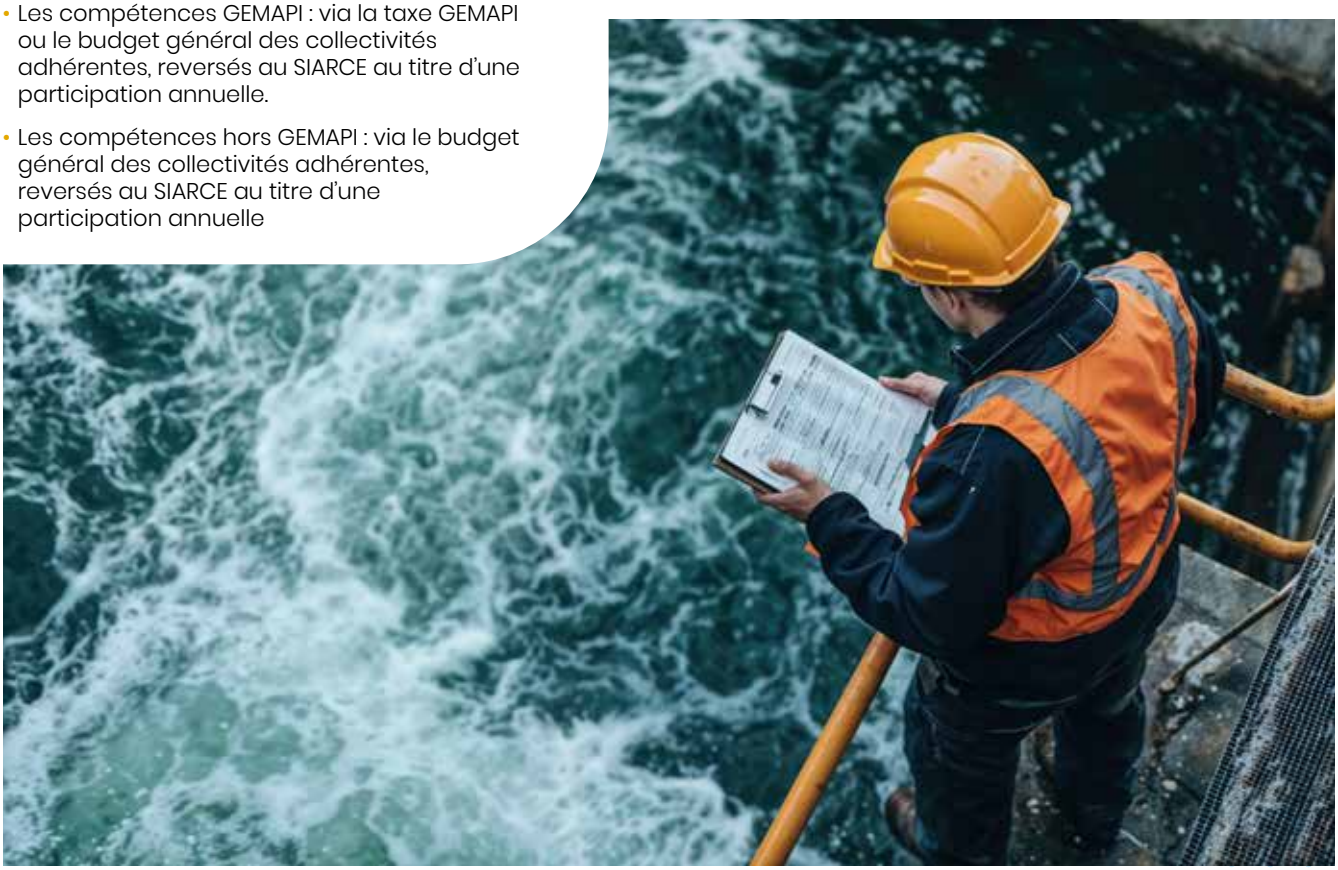

Bilan de mise en œuvre des politiques publiques et actions

Animations et sensibilisation

Retrouvez l'ensemble des animations et des actions de sensibilisation de la DICEMA, dans le chapitre 3 « Un syndicat ouvert sur l'extérieur » (p. 115)

Mise en œuvre des plans de gestion en zone humide

Depuis 2024, le SIARCE met en œuvre son outil de programmation des plans de gestion en zone humide, sur des espaces dont il est propriétaire

Nom du site	Surface	Zones humides selon la DRIEAT
Étang Guesnet	22 980 m²	Zones humides avérées
Ancienne STEP de Lardy	10 224 m²	Zones humides avérées
Nouvelle STEP de Saint-Vrain	22 9170 m²	Zones humides avérées
Parcelle AB0789 à la Ferté-Alais	4 742 m²	Zones humides avérées
Grand Marais de Rivière	399 473 m²	Zones humides avérées

Cet outil prévoit un programme d'actions de :

CONNAISSANCE
Diagnostics écologiques, délimitations réglementaires, diagnostics sanitaires et sylvicoles, diagnostics hydrologiques...

ÉVALUATION
Indice floristique d'engorgement, intégrité du peuplement d'odonates, suivi de placettes floristiques, indice floristique de fertilité du sol, indice de dynamique hydrologique de la nappe, suivi des espèces à enjeu...

GESTION
Lutter contre les espèces exotiques envahissantes, maintenir les milieux ouverts, sécuriser les accès, prévenir le drainage, maintenir/restaurer des corridors écologiques...

VALORISATION
Réaliser des animations nature pour le public, ouvrir les sites au public, faire des publications scientifiques/retours d'expérience, sensibiliser et créer des parcours pédagogiques...

Parmi les actions réalisées en 2025, on peut citer :

- La mise en place de l'écopâturage sur le Grand Marais de Rivière à Maisse.

- L'entretien des limites de propriété de tous nos espaces naturels.

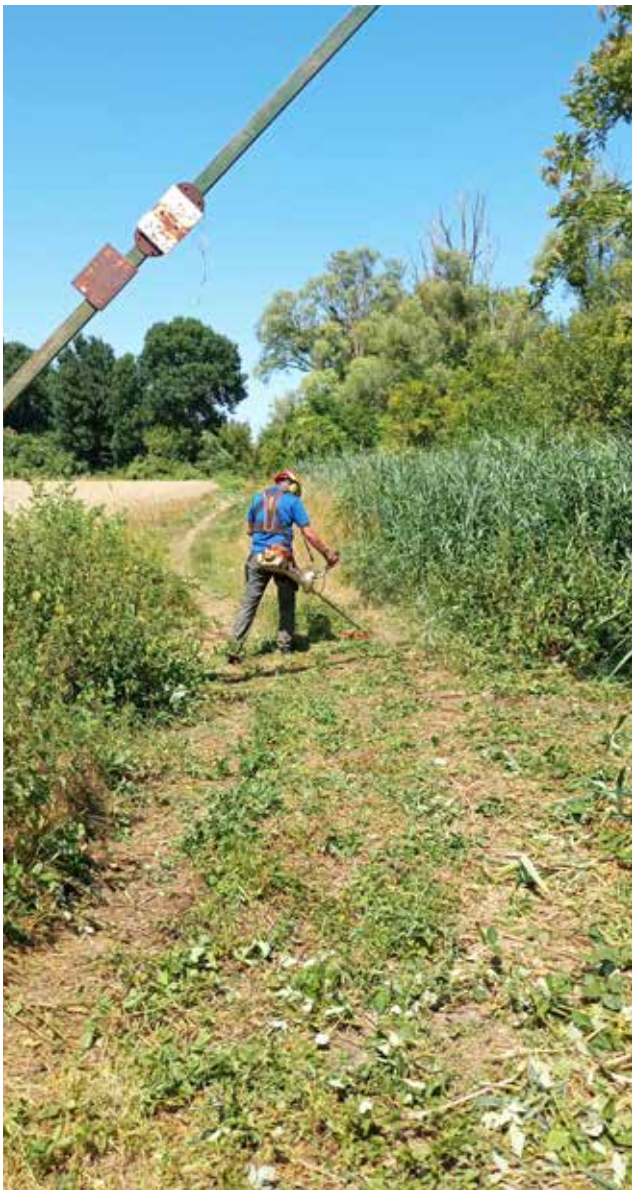

- La mise en sécurité des Platanes sur la zone humide de la parcelle AB0789 à la Ferté-Alais.

Lors de cette année 2025 c'est 31,5 jours qui ont été consacrés par notre régie pour entretenir ces milieux naturels et **16 643,39 €** en coûts de fonctionnement pour les travaux complexes que la régie ne peut pas réaliser.

Entretien des cours d'eau

Description activité, missions, prestataire, organisation : Travaux en régie

Ceci représente 42 jours d'interventions pour 2 agents gardes-rivière.

Abattage des saules dangereux, Maisse (Février 2025)

- Protection des lignes électriques.

Débardage de platanes, La Ferté-Alais, (Avril / Mai 2025)

- Dégagement de l'arbre tombé sur propriété privée.

Réouverture et entretien chemin de halage, Le Coudray-Montceaux (Avril 2025)

- Permettre une meilleure visibilité et donner un nouvel accès aux promeneurs.

Rénovation toiture armoire électrique, Maisse (Juin 2025)

- Toiture existante défectueuse.

Installation de panneaux « repère de crue », sur les communes de la rivière Essonne (Août 2025)

- Scellement en ciment et perçage afin d'informer les riverains des événements passés.

Étêtage et broyage de frêne à Moulin Galant, Corbeil-Essonnes (Octobre 2025)

- Dégagement et sécurisation du parc de jeux d'enfants.

Démontage du ponton rue Jean-Piestre, Corbeil-Essonnes (Novembre 2025)

- Retrait du ponton devenant insalubre et au plancher dangereux.

Broyage et coupe de rejets des peupliers de la Zone Humide de Malesherbes, La Malesherbois (Novembre 2025)

- Limiter la repousse des arbres abattus et favoriser la végétation autochtone.

Réfection Berge Marais, Vayres-sur-Essonne (Avril 2025)

- Utilisation de matériaux naturels présents sur place en utilisant une technique simple d'empilement de billes de bois afin de combler la berge érodée par passage d'animaux.

L'entretien de la rivière Essonne et de ses affluents

L'entretien de la rivière Essonne et de ses affluents consiste en des interventions au niveau du lit mineur et de ses berges. La DIG permet de se substituer aux propriétaires lorsqu'il y a un intérêt général à intervenir, notamment pour faucher, faucarder, débroussailler, élaguer et abattre des arbres, ou retirer les embâcles et les arbres tombés au travers du cours d'eau. Ces opérations d'entretien nécessitent une technicité particulière ainsi que des moyens humains et matériels spécifiques. Pour ce faire, le SIARCE fait donc intervenir son prestataire TERIDEAL via un marché public de type accord-cadre à bons de commande. Ce marché a été renouvelé (procédure d'appel d'offre) en juin 2025 à l'issue d'un appel d'offres. Par ailleurs, ce marché ne se cantonne plus uniquement à l'entretien des cours d'eau et intègre aujourd'hui un volet sur les opérations d'entretien en zones humides.

Comme l'année précédente, deux campagnes de diagnostic de la rivière ont été réalisées. Ces campagnes permettent d'appréhender au mieux l'évolution de la ripisylve sur une période plus longue. Ces deux campagnes ont été réalisées :

- de janvier à mars pour la campagne hivernale ;
- de juillet à septembre pour la campagne estivale.

La campagne hivernale cible particulièrement les arbres à abattre afin de prévenir les futures chutes d'arbres et donc réduire les coûts liés à l'entretien en période estivale. Cela permet également de limiter les dégâts causés aux berges par les chutes des sujets dans la rivière (ex : déracinement). De plus, la période hivernale est propice à ces travaux.

Sur cette année 2025, on observe une légère augmentation du nombre d'arbres tombés dans la rivière. En effet, **121 arbres ont été retirés sur la période hivernale et 98 sur la période estivale soit 219 sujets au total.** A titre de comparaison sur l'année 2024, 194 sujets ont été traités. Cette année encore, la principale essence concernée reste le frêne commun *(Fraxinus excelsior)* qui représente près de 45 % des arbres tombés dans l'Essonne.

Comme l'année précédente, le débit de l'Essonne est resté élevé cette année, en raison de fortes précipitations sur le bassin et d'un niveau exceptionnel de recharge de la nappe alluviale. Ceci n'a pas favorisé le développement des nénuphars et de la végétation aquatique. Ainsi, très peu d'opérations de faucardage ont été réalisées sur la période estivale. Seules quelques opérations ponctuelles ont été réalisées au droit de l'ouvrage hydraulique de la « Vanne de la Route Nationale 7 » à Corbeil-Essonnes.

Le tableau ci-dessous reprend les volumes d'interventions réalisés cette année.

Intervention	Abattage	Arbres tombés	Taille, étêtage, coupe de bois mort	Retrait d'embâcle / déchets	Faucardage
Volume hivernal	32 sujets	121 sujets	7 sujets	138	-
Volume estival	10 224 m²	98 sujets	5 sujets	93	40 ml

Ainsi pour l'entretien de la rivière Essonne et de ses affluents, environ **145 000 € TTC** ont été dépensés.

Le SIARCE exerce la compétence entretien des berges de Seine sur les communes de Saint-Fargeau-Ponthierry, le Coudray-Montceaux, Corbeil-Essonnes, Saintry-sur-Seine, Étiolles, Saint-Germain-les-Corbeil et Soisy-sur-Seine.

- Les interventions s'effectuent du pied berge jusqu'à 1,3 m en retrait du haut de berge. Les interventions réalisées sont principalement des abattages, de l'élagage, du retrait de déchets, de la fauche et du débroussaillage. Des interventions ont été réalisées au mois de janvier et entre octobre et novembre.
- Suite aux grosses opérations d'abattage et de nettoyage réalisées sur les berges de Seine en 2024, la Seine n'a pas fait l'objet d'interventions sur l'année 2025. Le diagnostic estival réalisé en aout 2025 a identifié peu d'interventions sur les berges de Seine. Ce dernier sera complété par le diagnostic hivernal de l'année 2026. Les interventions des deux diagnostics seront mutualisées avec une planification des interventions à partir de janvier 2026.

Au-delà de l'entretien des berges de l'Essonne et de la Seine, diverses opérations ont été réalisées tout au long de l'année :

- février : restauration écologique d'un fossé communiquant avec l'Essonne à Boutigny-sur-Essonne – **Montant de l'opération 11 658,9 € ;**

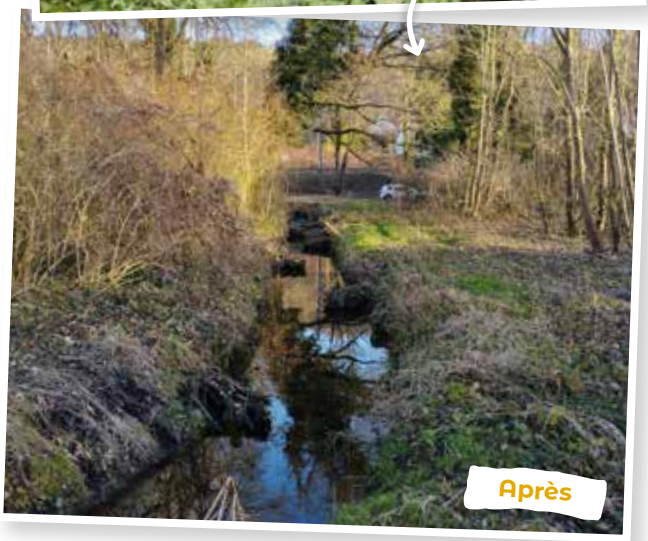

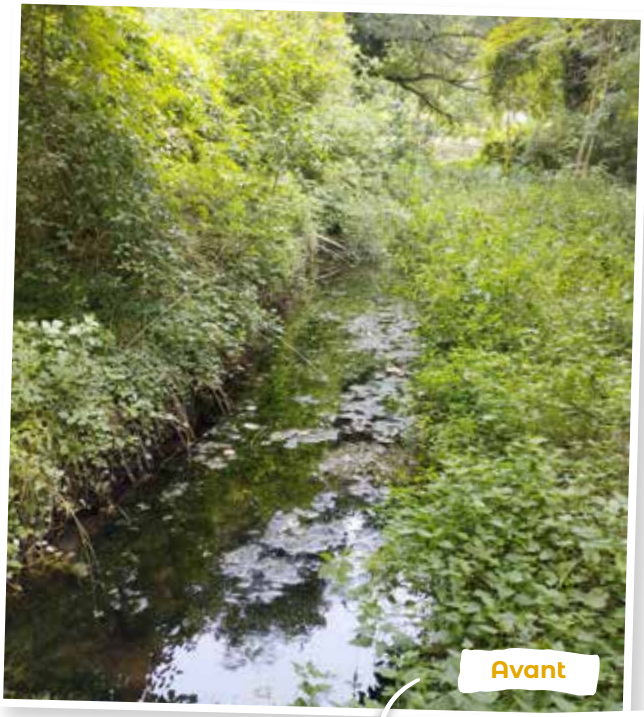

- mars : Colmatage d'une brèche sur le ru du Haut à Cerny avec réalisation d'un tunage bois – **Montant de l'opération 10 611,36 € ;**

- avril : Réfection des berges de la passe à poisson des Marais d'Ormoy et remise en place des grilles sur l'exutoire – **Montant de l'opération 7 715,2 € ;**
- mai : Intervention sur le Ru du Vau : débroussaillage et restauration d'un passage busé – **Montant de l'opération 6 311,96 € ;**

- mars : Réfection des cheminements de la promenade des anciennes cressonnières de Vayres sur Essonne – **Montant de l'opération 13 362,54 € ;**
- juin : Curage de la mare de l'allée des Peupliers à Gironville-sur-Essonne **Montant de l'opération 65 251,81 € ;**
- juillet : Opération de nettoyage des marais d'Ormoy (retrait des déchets) **Montant de l'opération 7 942,26 € ;**

- juin : curage de la buse de la rue de Mont Grave et analyse des vases de la mare de la rue des Sablons à Vert-le-Grand – **Montant de l'opération 10 511,8 € ;**

- août : curage de la mare de la rue des Sablons et de ses exutoires à Vert-le-Grand
  Montant de l'opération 21 340,62 € ;
- septembre : passage caméra et curage des sections busées sur Vert-le-Grand
  Montant de l'opération 2 301,72 € ;
- septembre : retrait de plusieurs sujets arborés représentant un obstacle à l'écoulement rue de Nagis à Corbeil-Essonnes
  Montant de l'opération 14 447,91 € ;
- novembre : abattage d'un sujet dangereux dans le parc de Châteaubourg à Ormoy
  Montant de l'opération 4 881,6 € ;
- décembre : opérations d'abattage et créations de dépressions humides dans le parc communal de Gironville – **Montant de l'opération 30 524,74 € ;**

- décembre : réouverture du marais Pasloup à Guigneville-sur-Essonne
  Montant de l'opération 32 704,34 €.

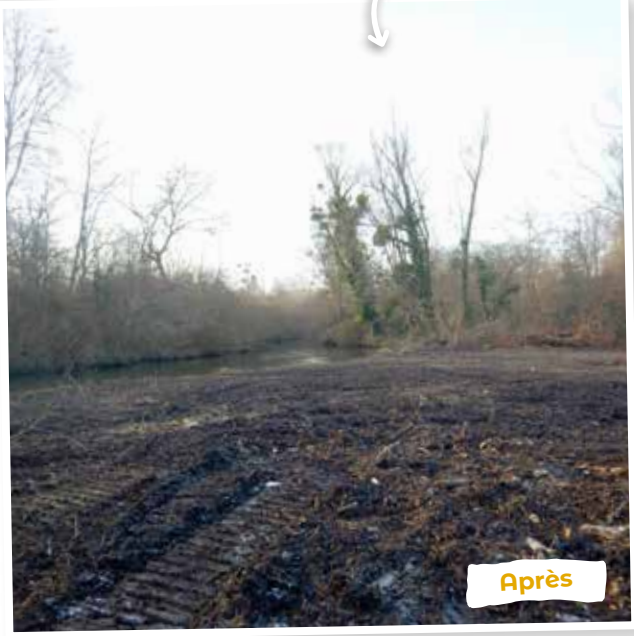

Entretien des fossés agricoles

Le territoire du SIARCE est constitué en partie de fossés de drainage agricole ainsi que de mares reliées à ce réseau de fossés, directement ou indirectement sur l'ensemble des communes du territoire. Les fossés, au sens large, sont des ouvrages artificiels destinés à l'écoulement des eaux. Ils sont destinés à assurer les fonctions suivantes :

1. Drainer des parcelles, par l'écoulement de l'eau retenue en excès dans les terres, notamment pour améliorer les usages des sols tels que les cultures agricoles et les productions forestières.

2. Évacuer des eaux de ruissellement présentes sur les chemins, rues, routes et autoroutes pour la sécurité des usagers. Les fossés, sous l'effet conjugué de la température de l'eau, de l'éclairage important, des fortes concentrations en nutriments, des faibles vitesses d'écoulement, de la surlargeur du lit mineur et de la composition du substrat, voient se développer chaque année une végétation aquatique abondante composée principalement d'ache noueuse (*Apium nodiflorum*). Cette plante, qui fixe les sédiments, se développe préférentiellement au printemps jusqu'à la fin de l'été.

En 2025, le SIARCE a réalisé les opérations d'entretien et de gestion suivantes : environ 15 km d'épareuse et 4 km de curage.

Coût annuel : le coût annuel de fonctionnement était de 12 000 € TTC.

Auvernaux

Gestion et maintenance des ouvrages hydrauliques

Le SIARCE procède à la gestion et à la maintenance des ouvrages hydrauliques sur l'Essonne entre Boulancourt et Corbeil-Essonnes, ainsi qu'une station de hauteur et une station de débit sur la Juine, sur près de 155 km de cours d'eau. L'entretien et la maintenance de ces équipements est assuré par l'entreprise PCM-Ingénierie via un marché à bon de commande.

Elle procède à une tournée mensuelle de maintenance sur l'ensemble des sites, à des interventions ponctuelles à chaque défaillance constatée, et gère également une astreinte afin de pouvoir intervenir 24h/24 7 j/7 en cas de problème grave pouvant entraîner un risque pour les équipements ou les personnes.

Actuellement on compte sur le territoire :

- 37 ouvrages hydrauliques télésurveillés
- 5 stations de mesure du débit
- 8 pluviomètres
- 3 stations de mesure de la qualité en continu

Dans le cadre du marché performanciel mis en place pour la gestion des ouvrages hydrauliques en mai 2023, le Titulaire du marché est évalué chaque année sur sa performance. Cette évaluation annuelle de la performance a notamment permis de réduire le délai d'élaboration des devis par le Titulaire du marché, augmentant ainsi la fluidité de mise en œuvre des opérations de maintenance. La supervision et la qualité des données produites par les équipements (station de mesure en continu, sonde de niveau, etc.) ont également été améliorées grâce à la mise en place d'une refonte complète du système de validation des données. Enfin, il ressort que le taux d'efficacité des maintenances préventives réalisées sur les ouvrages hydrauliques sont efficaces à près de 99 %, limitant ainsi le nombre d'actions curatives à réaliser.

Nainville-les-Roches

Nainville-les-Roches

Champcueil

Les interventions sur les ouvrages hydrauliques ont lieu toute l'année au fil de l'eau : en plus d'une maintenance préventive mensuelle, des interventions ponctuelles sont nécessaires à chaque fois qu'une alarme de défaut de fonctionnement se déclenche sur un ouvrage ou qu'une anomalie est détectée. Ainsi, **110 interventions ont été réalisées en 2025.** Sur cette même année, la gestion des ouvrages hydrauliques représente un montant total de **230 000€ TTC.**
2025 a été marquée par la réalisation de plusieurs opérations importantes sur les ouvrages hydrauliques du SIARCE :

- **Les phases 1, 2 et 3 des travaux de restauration de la vanne des Grands Moulins de Corbeil.** Cette vanne est un ouvrage clé pour la gestion des crises : crue et étiage. Située sur la commune de Corbeil-Essonnes à la confluence Essonne-Seine, elle permet d'assurer le maintien d'une hauteur d'eau constante en cas d'étiage de l'Essonne. En cas de crue de la Seine, elle permet également de protéger des inondations les habitations situées à Corbeil-Essonnes en limitant les remontées de la Seine dans l'Essonne. Les opérations de restauration de cette vanne sont découpées en plusieurs phases :
  - **phase n°1 :** bâtardage et mise en assec du bras passant par la vanne – **36 598 € TTC ;**
  - **phase n°2 :** dépose de la vanne actuelle et nettoyage du bras (retrait des déchets et des sédiments accumulés) – **50 136 € TTC ;**
  - **phase n°3 :** investigation complémentaire pour le dimensionnement de la future vanne : topographie et modélisation hydraulique – **13 620 € TTC.**

La phase n° 4 se déroulera en 2026 et consistera à installer la nouvelle vanne.

- **Le remplacement des automates du Moulin du Laminoir.** Vieillissants et en mauvais état, les automates de ce site devaient être remplacés car ils n'assuraient plus leur rôle de régulation du niveau de l'Essonne. Leur remplacement marque le début d'un programme de renouvellement des automates des ouvrages hydrauliques du SIARCE sur les prochaines années. Ce remplacement est rendu nécessaire suite à l'abandon progressif des systèmes de communication en 2G et 3G annoncés par les opérateurs téléphoniques.
Montant de l'opération 29 788,80 € TTC.

- **La réalisation d'une étude de criticité.** Cette étude, réalisée sur l'ensemble des ouvrages hydrauliques du SIARCE, est un outil d'aide à la décision. Elle a permis d'identifier pour chacun des ouvrages, les niveaux de priorités de remplacement des équipements en prenant en compte leur niveau d'importance pour le bon fonctionnement de l'ouvrage. Elle intègre également une notion de gravité en cas de pannes de ces mêmes équipements. Elle permet ainsi d'orienter la programmation des opérations de maintenance pour limiter les casses et les interventions curatives.
Montant de l'étude – 15 000€ TTC.

Campagne de suivi hydrobiologique

Description activité, missions, prestataire, organisation :

Le SIARCE procède depuis 1995 et en complément des mesures effectuées par l'État et l'Agence de l'Eau, à un suivi interannuel de la qualité des eaux superficielles sur l'Essonne et ses affluents, ainsi que des pièces d'eau. De nombreuses analyses sont ainsi réalisées :

- physico-chimie : température, pH, conductivité, oxygène dissous…
- chimie : polluants spécifiques et non-spécifiques : pesticides, hap, molécules émergeantes…
- bactériologie ;
- biologie : macrophytes (plantes aquatiques), poissons, macroinvertébrés, diatomées.

L'ensemble des prélèvements et analyses font l'objet d'un marché à bon de commande avec la société Hydrosphère.

Les résultats bruts ont été envoyés aux collectivités ayant fait la demande sur leur secteur. La qualité générale des prélèvements est plutôt bonne mais l'on note néanmoins que l'oxygénation de l'eau, la teneur en certains nutriments (nitrates, nitrites et phosphates) peuvent déclasser temporairement la qualité de l'eau, principalement en période estivale.

La bactériologie de l'Essonne et de ses affluents reste quant à elle mauvaise sur une majorité de prélèvements, ce qui indique la présence de trop nombreux mauvais raccordements au réseau d'eaux usées sur les réseaux d'eaux pluviales. Le rapport définitif présentant l'ensemble des résultats pour l'année 2025 sera disponible à la fin du mois d'avril 2026.

Pêches électriques 2025

- L'Essonne à Guigneville-sur-Essonne — **Bonne**
- L'Essonne à Vert-le-Petit — **Moyenne**
- Le ru de Misery à Vert-le-Petit — **Moyenne**

Dans l'ensemble, la rivière Essonne est une rivière poissonneuse avec des espèces avec des enjeux patrimoniaux intéressants (chabot, anguille, bouvière, brochet). Une nette amélioration est à noter sur le ru du Misery.

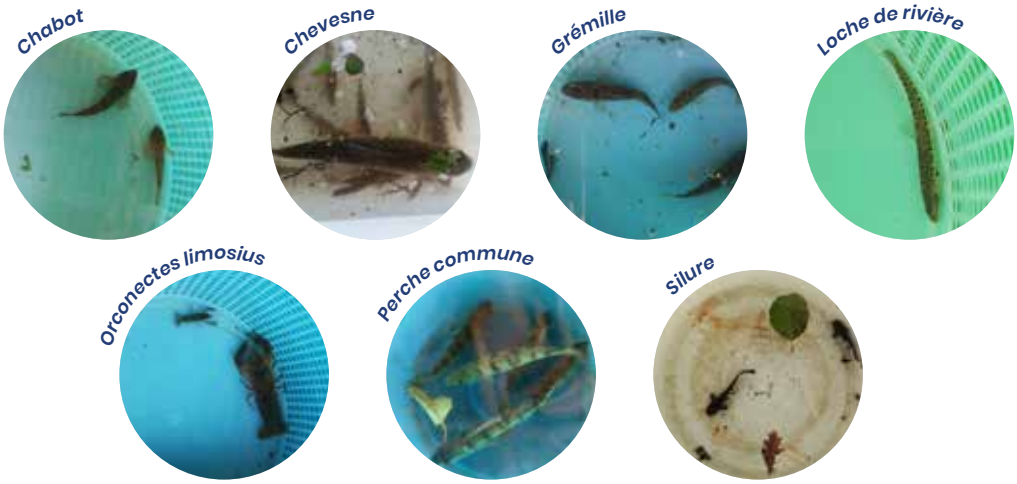

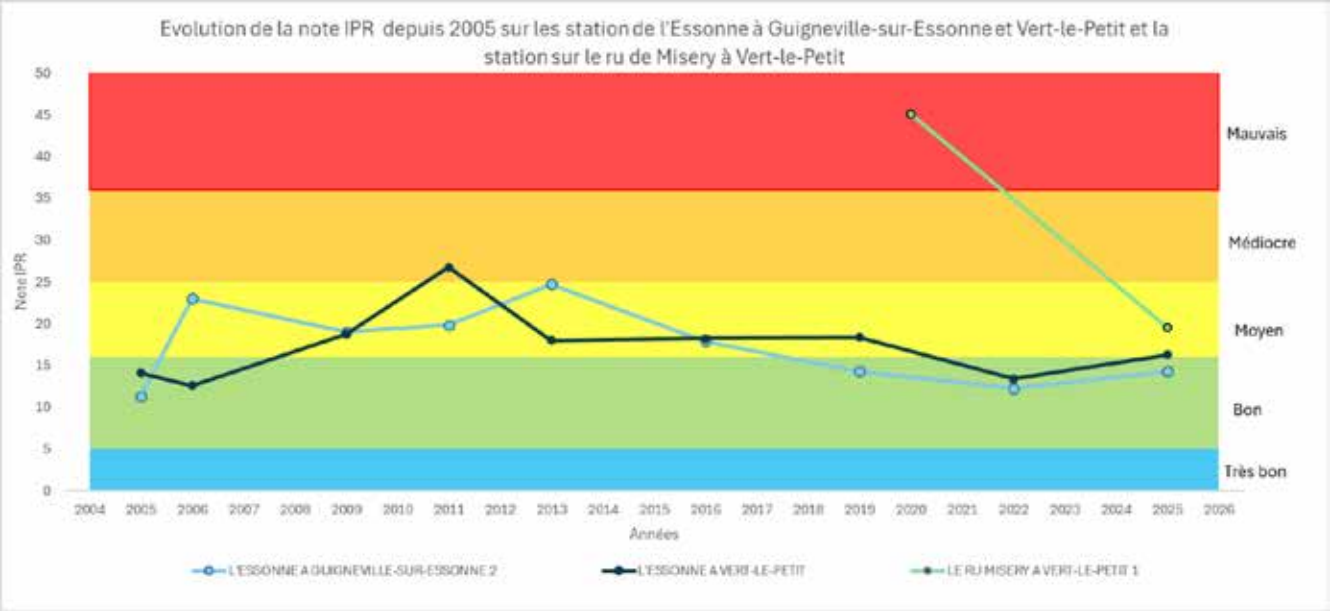

IBD 2025 La Velvette à Boigneville 2

- Le ru du haut à Cerny — **Très bonne**
- Le ru du bas à Cerny — **Bonne**
- Le ru de Misery amont à Vert-le-Grand — **Bonne**
- Le ru de Misery à Vert-le-Grand 1 — **Bonne**
- Le ru de Misery à Vert-le-Petit — **Bonne**

- L'Essonne à Boulancourt 1 — **Bonne**
- L'Essonne à Maisse 2 — **Bonne**
- L'Essonne à Guigneville-sur-Essonne 2 — **Bonne**
- L'Essonne à Ballancourt-sur-Essonne 2 — **Bonne**
- L'Essonne à Mennecy 3 — **Bonne**
- L'Essonne à Corbeil-Essonnes 4 — **Bonne**
- Projet RCE Papeterie à Corbeil-Essonnes — **Bonne**

En ce qui concerne les résultats d'IBD (diatomées), 13 stations ont été prélevées sur l'Essonne et les affluents de l'Essonne avec des notes de **bonne** à **Très bonne.**

I2M2 2025

- La Velvette à Boigneville 2 — **Bonne**
- Le ru du haut à Cerny — **Mauvaise**
- Le ru du bas à Cerny — **Mauvaise**
- Le ru de Misery amont à Vert-le-Grand — **Mauvaise**
- Le ru de Misery à Vert-le-Grand 1 — **Mauvaise**
- Le ru de Misery à Vert-le-Petit — **Mauvaise**

IBGA 2025

- L'Essonne à Boulancourt 1 — **Moyenne**
- Projet RCE Trousseau à Buno-Bonnevaux — **Bonne**
- L'Essonne à Maisse 2 — **Bonne**
- Projet RCE Grande roue à Boutigny-sur-Essonne — **Bonne**
- L'Essonne à Guigneville-sur-Essonne 2 — **Très bonne**
- L'Essonne à Ballancourt-sur-Essonne 2 — **Moyenne**
- L'Essonne à Mennecy 3 — **Moyenne**
- Projet RCE Papeterie à Corbeil-Essonnes — **Bonne**
- L'Essonne à Corbeil-Essonnes 4 — **Bonne**

En ce qui concerne les résultats I2M2/IBGA, 18 stations ont été prélevées :

- La Velvette (1 station)
- Ru de Cerny (2 stations)
- Ru de Misery (3 stations)
- Essonne (12 stations)

Dans l'ensemble, les affluents ont des indices de classe DCE **mauvais** sauf La Velvette à Boigneville qui présente une classe de qualité **bonne.**

Sur l'Essonne, les notes sont un peu plus encourageantes allant de **bonne** à **très bonne.** Dans l'ensemble, les notes sont plutôt correctes et l'on retrouve une bonne diversité de macro-invertébrés sur tout le linéaire de l'Essonne. Quelques dégradations sur les stations de Boulancourt, Ballancourt-sur-Essonne et Mennecy.

Chiffres-clés, paramètres, planning d'interventions, coût annuel :

En 2025, le SIARCE a procédé au suivi de 19 stations de mesures de son réseau récurrent ainsi que sur 6 stations complémentaires définies dans le cadre du suivi de projets d'aménagement (restauration de la continuité écologique, schéma directeur...). Les services de l'État, dans le cadre de différents réseaux (RCB-RCO-RCS), suivent 4 stations.

En 2025 un montant de **137 938,20 € TTC** a été réalisé pour la mise en œuvre du suivi qualité interannuelle.

Métrologie

Le SIARCE effectue une veille métrologique permanente sur la situation hydrologique de l'Essonne et de la Seine grâce à une plateforme métier qui permet de visualiser en temps réel les niveaux et les débits du cours d'eau. Ce travail permet de suivre tout événement hydrologique (crue, étiage) et d'anticiper au maximum le franchissement des seuils liés à la sécheresse ou aux crues.

L'année hydrologique 2025 a enregistré un cumul pluviométrique de 513 mm, inférieur à la moyenne annuelle, soit une année qui peut être qualifiée de sèche. Le soutien de la nappe de Beauce a cependant permis à l'Essonne de se maintenir au-dessus de son seuil d'étiage au cours de l'été. Après une année de recharge record en 2024 et un niveau maximal enregistré en avril 2025, la vidange estivale a entraîné une diminution de 2,3 m de l'indice de Beauce. La rivière Essonne a connu deux événements ponctuels de crues hivernales en janvier et février, habituelles pour la saison et qui n'ont conduit à aucun débordement significatif.

Chiffres-clés, paramètres, planning d'interventions, coût annuel :

Les bulletins de métrologie sont réalisés en interne par les agents chaque semaine le mercredi. 53 éditions ont été publiées en 2025. La diffusion est effectuée via l'inscription à une newsletter sur le site internet du SIARCE mais également via un relais sur Facebook.

En janvier et février 2025, 5 bulletins de crues ont également été produits et diffusés via ces mêmes canaux de diffusion.

BULLETIN DE SITUATION **ESSONNE ET SEINE MOYENNE**

EXERCICE EXERCICE EXERCICE - Mercredi 15 octobre 2025, 11h00

Avec les pluies qui ont eu lieu depuis le début de la semaine, le débit de l'Essonne est en augmentation sur l'ensemble du linéaire. Aucun débordement n'est signalé pour l'instant mais les zones humides du lit majeur ainsi que les annexes hydrauliques sont saturées. La situation reste sous surveillance, en particulier au niveau de la confluence avec la Seine, où les premiers débordements ont été observés.

Une crue majeure sur la Seine est en cours. L'onde de crue arrive progressivement depuis l'amont du bassin versant. La situation a d'ores et déjà dépassé les crues de 2016 et 2018. Les prévisions à 48h prévoient une hausse jusqu'à 5.46 m d'ici vendredi. Les murettes approchent de leur limite de protection, les quartiers concernés (Apport Paris et Riquiez) ont été évacués, ainsi que les rues adjacentes. L'accès aux bords de Seine est strictement interdit, même en cas de faible inondation sur la chaussée.
Compte tenu de l'évolution de la situation, le poste Maurice Riquiez sera mis à l'arrêt dans la journée. D'autres postes pourront également être impactés, principalement le long de l'axe Seine.

Le Siarce maintient sa cellule de crise active en mode «Crise», et resre joignable au 01 60 89 77 70.

LA SITUATION DE L'ESSONNE

Débit de l'Essonne à Ballancourt

Débit mesuré le 15/01/2025, à 11h00
15,80 m³/s

CRUE	≤ 14,3	> 14,3	> 18	> 21,6

(m3/s) : normal / vigilance / alerte / crise

Débit de l'Essonne à Guigneville

Débit mesuré le 15/10/2025, à 11h00
7,80 m³/s

CRUE	≤ 7,5	> 7,5	> 9,2	> 17,4

(m3/s) : normal / vigilance / alerte / crise

Débit de l'Essonne à Boulancourt

Débit mesuré le 15/10/2025, à 11h00
4,50 m³/s

CRUE	≤ 4,2	> 4,2	>6,5	> 13,1

(m3/s) : normal / vigilance / alerte / crise

LA SITUATION DE LA SEINE

Débit de la Seine à Saint-Fargeau-Ponthierry

Débit mesuré le 15/10/2025, à 11h00
1200 m³/s

Niveau de la Seine à Corbeil-Essonnes

Niveau mesuré le 15/10/2025, à 11h00
5,12 m

PRÉVISION DES PRÉCIPITATIONS SUR 24H

CUMUL DES PRÉCIPITATIONS

Cumul prévu à 24h : 30 mm. Le cumul de pluie sur l'évènement atteint à présent plus de 100 mm, et les prochaines 24h devraient encore apporter des cumuls de près de 30 mm. L'ensemble des sols sont saturés et l'eau ruisselle sur les sols, en particulier dans les secteurs urbains.

CONTACT

Exercice Hydros : 01.60.89.77.70
à partir de 18h en semaine et 24h/24h le week-end et jours fériés.

Accueil du SIARCE : 01.60.89.82.20
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

LÉGENDE :
Tendance à la hausse actuelle
Tendance à la baisse actuelle
Stabilisation actuelle

Campagne de suivi faune et flore

Depuis 2023, le SIARCE a fait le choix d'internaliser toutes les études faunistiques et floristiques qui étaient jusqu'alors confiées à des bureaux d'études.

En développant cette compétence en interne, le SIARCE met en place sur chaque projet qu'il mène sur la rivière et les zones humides des diagnostics écologiques afin de prendre en compte la biodiversité dans les projets d'aménagement. Ces études vont permettre d'améliorer et de conserver la biodiversité présente sur les sites concernés par des projets.

Ces suivis permettront également de quantifier l'impact des travaux qui auront été réalisés par le SIARCE. En effet, des suivis seront systématiquement réalisés avant et après des travaux pour quantifier les gains pour la biodiversité que les travaux réalisés par le SIARCE auront pu apporter. De plus, en réalisant cette prestation en interne, la DICEMA a pu réaliser d'importantes économies car l'internalisation de ces prestations permet de réaliser des études 4 à 6 fois moins coûteuses que via une externalisation.
De plus, cela a permis d'harmoniser les méthodologies protocolées sur chaque secteur prospecté.

Durant l'année 2025, **7 sites ont fait l'objet de suivi pour une superficie de 19,41 hectares.** Les inventaires représentent **12 jours de terrain** pour 1 chargé d'études naturaliste.

Les investigations de cette année ont porté sur l'étang Guesnet à Ballancourt-sur-Essonne, une partie du ru d'Auvernaux, le ru du Ponteau, deux espaces communales de Vert-le-Petit et de Maisse, une parcelle du SIARCE à la Ferté-Alais ainsi que sur l'ancienne station d'épuration de Lardy.

Les inventaires réalisés ont permis de relever **583 espèces faunistiques et floristiques.** Parmi ces espèces, on retrouve **300 espèces végétales et 283 espèces animales.** Le bilan des espèces observées permet de mettre en avant la richesse des sites inventoriés.

Potamot dense (Groenlandia densa)

Groupe étudié	Nombre d'espèces
Flore	300
Oiseaux	59
Amphibiens	2
Reptiles	1
Odonates (libellules et demoiselles)	27
Lépidoptères (papillons de jour et papillons de nuit)	35
Poissons	24
Orthoptères (criquets, sauterelles et grillons)	8
Coléoptères	15
Autres insectes	41
Autre (mammifères, arachnides...)	71
Total	**583**

Bilan des espèces observées en 2025

Les prospections sur le territoire ont permis de recenser des espèces remarquables comme :

- le Potamot dense *(Groenlandia densa)*, une plante aquatique qui a été retrouvée dans le ru d'Auvernaux en compagnie de l'Agrion de Mercure *(Coenagrion mercuriale)*, une espèce de libellule protégée ;
- l'Aeschne isocèle *(Aeshna isoceles)*, une libellule rare en Île-de-France qui vit dans les eaux stagnantes qui a été observée sur la mare de l'ancienne STEP de Lardy.

Toutes les données récoltées par le SIARCE contribuent à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité en Île-de-France en reversant ces données au sein de la base de données naturalistes franciliennes GeoNat'ÎDF.

Potamot dense (Groenlandia densa)

Les études

Prévention des inondations

PEP Juine-Essonne-École

Description activité, missions, prestataire, organisation :

L'année 2025 a été marquée par la clôture et l'avancement de plusieurs actions phares du PEP, dont le SIARCE a été maître d'ouvrage :

- Action 1.3 - Pose de repères de crue sur le bassin versant Essonne aval : Pose de 18 repères de crue et 13 panneaux pédagogiques sur le territoire entre Boulancourt et Corbeil-Essonnes. Une inauguration a été réalisée en juin 2025 à Corbeil-Essonnes, en présence du Président du SIARCE et des élus, complétée par une balade thématique autour du risque inondation entre l'Essonne et la Seine. Un concours photos, lancé au mois de mai, invitait les riverains de la rivière Essonne à retrouver et prendre en photo un maximum de repères. Action terminée.

- Action 1.6 - Modélisation hydrologique et hydraulique du bassin versant de l'Essonne : Recensement de l'ensemble des enjeux présents sur le territoire, constitution d'une base de données et mise en place d'une plateforme partagée de modélisation à l'échelle du bassin versant. Présentation des résultats de l'étude aux élus et partenaires en COPIL. Action terminée.
- Actions 2.8 - Mise en place d'un système mutualisé de métrologie à l'échelle du bassin versant Essonne-Juine : Recensement des besoins des syndicats et élaboration de propositions d'organisation et d'une méthodologie, validées en COPIL en décembre 2025. Fin de l'action prévue en mai 2027.
- Action 2.6 - Modèle de prévision des crues : Réalisation d'un stage de Master 2 encadré par l'INRAE afin d'identifier les difficultés liées à la mise en œuvre des modèles actuels de prévision des crues sur le bassin versant de l'Essonne. Corédaction des pièces techniques du marché par le SIARCE, le SIARJA, le SMORE et la DRIEAT. Fin de l'action prévue en 2026.

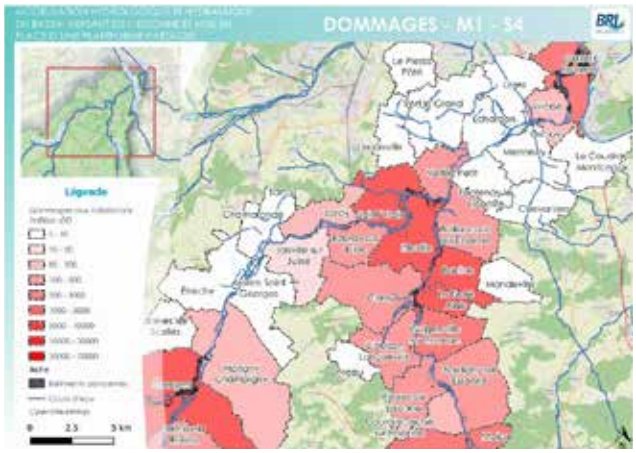

- Action 3.1 - Protocole de communication gestion de crise : Mise à jour de l'annuaire de gestion de crise et test lors de l'exercice HYDROS 2025. Action terminée.
- Action 7.1 - Mise à jour de la connaissance des ouvrages classés et non-classés : Rédaction des pièces techniques du marché. Fin de l'action prévue 1er semestre 2027.

Chiffres-clés, paramètres, planning d'interventions, coût :

Les coûts relatifs aux différentes actions dépensés en 2025 sont les suivants :

- Action 1.3 - Repères de crues : **12 528 € TTC** pour les repères de crue et **5 967,40 € TTC** pour les panneaux pédagogiques, subventionnés à 80 %.
- Action 1.6 - Modélisation : **77 217,98 € TTC** pour la fin de l'étude de modélisation, subventionnée à 72 %.

Études Digue Maisse et Corbeil-Essonnes

Description activité, missions, prestataire, organisation :

Obtention de l'autorisation environnementale du système d'endiguement de Maisse et lancement de la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration du système liés à l'abattage et au dessouchage des arbres présents sur l'ouvrage en phase AMT.
Sur le système d'endiguement de Corbeil-Essonnes, réalisation d'une étude géotechnique complémentaire afin de vérifier la stabilité du Quai Apport-Paris.
Démarrage de la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration du système d'endiguement en phase PRO.
Démarches juridiques liées à l'obtention de la maîtrise foncière de l'ouvrage.

Chiffres-clés, paramètres, planning d'interventions, coût :

- Digue de Maisse : **18 876 € TTC** pour la fin de l'élaboration du dossier d'autorisation environnementale et la réalisation d'un porter-à-connaissance relatif aux travaux envisagés sur l'ouvrage.

- Digue de Corbeil-Essonnes : **42 218 € TTC** pour la fin de l'élaboration du dossier d'autorisation environnementale, la réalisation de l'étude géotechnique de stabilité et l'avancement de la phase PRO.

Restauration des berges

Confortement des Berges de Seine, Saint-Fargeau-Ponthierry

Les berges de Seine de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry sont fragilisées et soumises à divers phénomènes d'érosion : batillage des péniches, circulation en haut de berge, absence de ripisylve, etc. Certains tronçons de ces berges se sont effondrés et d'autres montrent des signes de faiblesse : sous-cavement, début d'effondrement, etc.

Le SIARCE a notifié en janvier 2024 le bureau d'étude EGIS Eau afin de réaliser une mission de maîtrise d'œuvre. Cette mission de maîtrise d'œuvre a pour objectif de renaturer et conforter les berges de Seine de la Commune de Saint-Fargeau-Ponthierry. En juin, le rendu de l'étude de diagnostic (DIA) a été présenté en COPIL auprès des services de la commune, de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine, de la Fédération de pêche de Seine-et-Marne ainsi qu'aux élus du SIARCE. Les études de maîtrise d'œuvre se sont poursuivies sur l'année 2025 avec la réalisation des études complémentaires :

- topographie et bathymétrie, réalisé par l'entreprise GEOSAT, pour un montant de **9 148,8 € TTC** ;
- diagnostic zones humides, réalisé en interne ;
- diagnostic frayères, réalisé en interne ;
- géodétection des réseaux, réalisé par l'entreprise GEOSAT, pour un montant de **5 132,77 € TTC** ;
- démarrage des études géotechniques G1 et G2 Avant-Projet (AVP), réalisées par l'entreprise GINGER, pour un total de **78 808,2 €** dont **15 592,8 € TTC** ont été engagés en 2025 (phase d'investigation terrain).

Confortement des Berges de l'Essonne, du Quai de l'Essonne à Corbeil-Essonnes

La rue du Quai de l'Essonne à Corbeil-Essonnes est longée par la rivière Essonne. Ce secteur, situé en plein cœur de ville est fortement dégradé. Les berges de l'Essonne s'affaiblissent et s'effondrent progressivement, laissant des marques de ces phénomènes sur la voirie : déchaussement des pavés et basculement de la rambarde piétonne. En plus des enjeux liés à la sécurité des usagers, ces berges constituent un réservoir de biodiversité ordinaire qu'il convient de restaurer. Ainsi, pour réaliser les études de conception en vue de conforter les 230 ml de berges, le SIARCE a notifié le bureau d'étude EGIS Eau en février 2024.

Les études de diagnostics ont fait l'objet d'un COPIL de restitution auprès des services de la commune de Corbeil-Essonnes, de la communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et des élus du SIARCE en septembre 2024. L'année 2025 s'est consacrée à la réalisation des études complémentaires nécessaires à la suite de la mission et notamment aux études géotechniques. Les mission G1 et G2 AVP, réalisées par l'entreprise ont été réceptionnées respectivement en avril et novembre 2025. Le montant engagé pour ces prestations sur l'année 2025 est de **108 703,20 €**. Les études de conception se poursuivent à présent en phase AVP.

Restauration des Zones Humides

Schéma Directeur des Zones Humides

Depuis 2023, le SIARCE conduit en régie l'élaboration du Schéma Directeur des Zones Humides (SDZH). L'objectif est de définir la nouvelle stratégie et le positionnement du SIARCE vis-à-vis de la préservation des zones humides du territoire.

La première phase a consisté en la création d'une carte de pré-localisation des zones humides probables, à partir de diverses données existantes (SAGE Nappe de Beauce, PatriNat, mares du SNPN, enveloppe des zones humides de la DRIEAT, etc.).

En avril 2025, des ateliers participatifs ont été organisés afin de permettre aux élus locaux de s'approprier la méthodologie de la phase 1 et de présenter le déroulement ainsi que le contenu de la phase 2.
À la suite de ces échanges, le SIARCE a engagé la deuxième phase du SDZH. Celle-ci vise à délimiter les zones humides avérées d'un point de vue réglementaire, à partir des enveloppes de zones humides probables identifiées lors de la phase 1.
Dans un premier temps, l'axe de travail du SIARCE se concentre sur les secteurs exclusivement situés sur des parcelles publiques, les premières investigations ont été menées sur la partie amont du territoire du SIARCE.

Ainsi, au cours de l'année 2025, 25 communes ont ainsi été expertisées en travail de régie, soit une cinquantaine de jours de terrain pour 1 agent naturaliste, sur les communes de : Vert-le-Grand, Leudeville, Orveau, Bouville, Boutigny-sur-Essonne, Courdimanche-sur-Essonne, Maisse, Gironville-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux, Prunay-sur-Essonne, Nanteau-sur-Essonne, Buthiers, Boulancourt, Le Malesherbois, Brouy, Boigneville, Puiselet-le-Marais, Bois-Herpin, La Forêt-Sainte-Croix, Marolles-en-Beauce, Mespuits, Valpuiseaux, Champmotteux, Blandy et Roinvilliers.

Zone humide Le Malesherbois

Entre mai et septembre 2025, près de 490 ha de zones humides probables ont fait l'objet d'inventaires de terrain. La délimitation repose dans un premier temps sur le critère « végétations » : l'analyse des cortèges floristiques permet d'évaluer le caractère humide de chaque zone. Les premiers résultats mettent en évidence 175 ha de zones humides avérées et 315 ha nécessitant des investigations complémentaires (analyses pédologiques sur la base du critère « sol ») afin de confirmer ou d'infirmer leur caractère humide.
Parmi les formations végétales humides les plus représentées sur le territoire, on retrouve notamment : les boisements humides de fonds de vallée, les roselières, les végétations hygrophiles des bords de mare.

Restauration et valorisation de la zone humide du chemin d'Ambreville, Villabé

La zone humide du chemin d'Ambreville, située au nord-est de Villabé en berge gauche de l'Essonne, appartient à la commune depuis 2017 (3,2 ha). Après des années d'occupations illicites (potagers, cabanes, garage clandestin, dépôts sauvages), le site était fortement dégradé. Une première intervention en 2023 a permis de trier et d'évacuer environ 1 200 tonnes de déchets, dont 16 tonnes d'amiante. En 2024, une mission de maîtrise d'œuvre a été engagée (PCM EEE) pour restaurer et valoriser la zone humide, accompagnée d'études techniques : hydraulique/hydrologie (PCM EEE), diagnostic écologique et délimitation de la zone humide (SIARCE), sondages de pollution des sols (SEMOFI).

En 2025, le projet a avancé sur plusieurs volets. Les sondages de pollution des sols ont confirmé la présence de pollutions diverses sur tout le site dont deux zones fortement contaminées en hydrocarbures et métaux lourds. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des précautions particulières en vue de l'accueil du public. L'analyse de la nappe phréatique a également révélé une pollution au plomb au droit du piézomètre présent sur le site.
Parallèlement, les inventaires écologiques ont identifié 442 espèces dont quelques espèces protégées, principalement au nord du site. La zone humide avérée représente environ 2,05 ha et constitue un enjeu majeur de préservation.

Enfin, l'année a permis de poursuivre la conception du projet, un Comité de Pilotage de restitution de l'Avant-Projet s'est tenu en décembre. Les aménagements envisagés auront pour but de concilier enjeux écologiques et sensibilisation de la population. Ils peuvent être classés en deux volets :

- Restauration : conversion de puits en mares (création d'un réseau de mares), conservation des peupliers sénescents ou conversion en chandelle pour des raisons de sécurisation du site, mise en place de zones test de phytoremédiation, lutte contre les espèces invasives émergentes, densification ou création d'une haie à l'ouest du site.
- Valorisation : création d'un cheminement en boucle sur la partie sud, d'une plateforme pédagogique, de deux points de vue sur l'Essonne, conservation d'éléments issus du patrimoine industriel.

Coût de l'opération : 18 210 € TTC.

Les travaux

Confortement des Berges de la rue du Trou Patrix et de la rue des Remparts, Corbeil-Essonnes

Les rues du Trou Patrix et des Remparts sont adjacentes à la place du Comte Haymon et longées par la rivière Essonne. Les berges de ces deux rues sont en mauvais état. En effet, on observe sur la rue du Trou Patrix plusieurs dysfonctionnements : déchaussement de la voirie, bombement et basculement du mur. Sur la rue des Remparts, la berge s'est également effondrée.

Afin de permettre la réalisation de la restauration du cœur de ville de Corbeil-Essonnes, il a été demandé au SIARCE de conforter les berges. En mars 2023, le SIARCE a donc notifié le groupement PCM eau et environnement / PCM Génie-Civil Ouvrage d'art en tant que maître d'œuvre pour assurer le suivi de ce projet. L'aménagement retenu a été de réaliser un rideau de palplanches habillées en pierres meulières et surmontées d'une longrine, pour conserver le cachet du centre historique proche de la Cathédrale Saint-Spire. Entre juillet 2024 et décembre 2024, le SIARCE a mandaté le groupement STRF / Valentin Environnement et SETHY pour réaliser les travaux de confortement des berges sur environ 100 ml. Un référé préventif a également été mené au démarrage des travaux, en raison des risques structurels importants dus au battage de palplanches et à la présence de bâtiments en état particulièrement vétustes à proximité. En 2025, les travaux ont été finalisés, réceptionnés et inaugurés en juin.

Ces travaux ont fait l'objet d'importantes étapes :

- Dévoiement des réseaux concessionnaires (AEP, télécommunications, Eaux pluviales…).
- Diagnostic d'archéologie préventive (INRAP). Ce diagnostic a révélé la présence de vestiges de l'ancien mur des remparts de la ville, daté du Moyen Âge. Des prélèvements ont été réalisés et seront conservés par la DRAC.
- Démolition de l'existant et terrassement.
- Pose des guides d'installation des palplanches.
- Vibro-fonçage des palplanches. L'opération étant réalisée en milieu urbain, cette dernière, risquée, a été suivie de près par l'installation de capteurs de vibration sur la plupart des bâtiments alentour. Des alarmes ont été programmées pour s'activer en cas de dépassement de seuils de vibration trop importantes.
- Scellement des palplanches via des tirants et des liernes métalliques.
- Comblement du lavoir en béton et condamnation des accès.
- Remblaiement des talus et installation d'une longrine maçonnée.

Coût de l'opération : 1 426 500 € TTC comprenant travaux et MOE.

Restauration de la continuité écologique et l'aménagement des Berges au Moulin de la Papeterie à Corbeil-Essonnes

Le site du Moulin de la Papeterie est un ancien site industriel traversé par l'Essonne qui comporte un ancien Moulin. Il fait partie des nombreux moulins dont l'usage industriel a été abandonné sur la rivière Essonne.
Il accueillit successivement un moulin à papier (1388), puis un moulin à papier en continu (1789), créé par Pierre-François Didot et Louis-Nicolas Robert. Il devint ensuite une importante industrie papetière de masse (1850-1950). Le Petit Journal et Le Petit Parisien, tirés quotidiennement à plus d'un million d'exemplaires chacun, comptèrent alors parmi les clients de la société. Celle-ci déposa finalement le bilan à la suite des chocs pétroliers, en 1980, sous le groupe Chapelle-Darblay, avant de fermer définitivement en 1996. Le site a fait l'objet de différents appels à projet de réhabilitation dans les années 2000, jusqu'à aboutir à un projet d'aménagement immobilier et paysager. Un Traité de Concession d'aménagement a été signé entre Bouygues Immobilier et la commune de Corbeil-Essonnes (4 juin 2007).

Dans ce cadre, motivé par l'opportunité de restaurer la continuité écologique en s'appuyant sur les propositions de réaménagement complet du quartier de la Papeterie établies par Bouygues Immobilier, le SIARCE engagea des négociations avec la commune afin qu'un projet de renaturation de la rivière soit développé sur le site de la Papeterie. Ainsi une Convention a été signée entre le SIARCE et BOUYGUES IMMOBILIER pour l'aménagement de la rivière Essonne sur le site de l'ancienne Papeterie (18 juin 2008) :

- **tranche 1 et 2 :** réhabilitation des berges existantes sur environ 1 250 ml ;
- **tranche 3 :** restauration de la continuité écologique sur le Moulin de la Papeterie.

Les tranches 1 et 2 des travaux sur les berges ont été réalisées en 2014 et 2016.

Les travaux réalisés en 2024 sont les travaux de la tranche 3.

Entre 2022 et 2023, une étude de maîtrise d'œuvre a été réalisée par le SIARCE, pour la tranche 3, afin de définir techniquement les conditions de réalisation du projet de restauration de la continuité écologique sur le Moulin de la Papeterie (AVP, PRO, ACT et Missions Complémentaires : Géotechnique et Topographie).

Le projet a été retenu comme présentant un intérêt général au regard de ses objectifs visant, notamment, à prévenir les inondations et à atteindre le bon état écologique des eaux de surface en rétablissant la continuité écologique avec franchissabilité piscicole assurée 357 jours par an. En 2023, la mission a permis de dimensionner le projet en phase PRO et d'établir une consultation pour un marché de travaux.

Fin 2023, un porter à connaissance a été déposé auprès de la DDT et de la DRIEAT afin d'actualiser le projet, à la suite des différentes validations techniques discutées en COPILs. Cette mission a donné lieu à une consultation pour le marché de travaux, qui a été notifié en décembre 2023. Entre juillet 2024 et décembre 2024, le SIARCE a mandaté le groupement PARENGE / TERIDEAL / AXEAU / EURODIVE pour réaliser les travaux de restauration de la continuité écologique et des berges sur environ 300 ml.

En 2025, les travaux ont été finalisés, réceptionnés et inaugurés en mars 2023. Un test de franchissabilité pour les kayaks a été réalisé par la suite en mai avec la collaboration de la Fédération Départementale de Canöe Kayak et l'Association de Corbeil-Essonnes, et celui-ci s'est révélé fonctionnel.

Les travaux ont comporté les étapes suivantes :

- Installation de batardeaux et mise en assec du site.
- Réalisation de mesures de protection d'espèces protégées (transplantation de fougère et pêche de sauvegarde). Plus de 200 poissons ont pu être préservés de l'impact de cette opération et être replacés en aval du site.
- Mise en place de cavaliers de terre pour la circulation sur l'île et entre les bras.
- Terrassements et démolition de l'existant, export des matériaux. Une grande partie des produits de démolition ont été réemployés sur site, via l'usage d'une trieuse, environ 40 % des pierres meulières ont pu être réutilisées sur le chantier.
- Création de talus et reprofilage des berges.
- Installation de géotextile, mise en œuvre d'enrochements calcaires, apport de terre végétale.
- Création de contractions en enrochement et béton liaisonné.
- Réhabilitation des maçonneries du canal, réhausse des clapets.
- Création de nouvelles maçonneries de vannes, pose de vannes.
- Création de passerelles et d'accès sécurisés.
- Démolition et création d'un nouveau local technique, installation des automates.

Coût de l'opération : 1 384 200 € TTC comprenant travaux et MOE.

Restauration de la Zone Humide du Marais du château de Malesherbes au Malesherbois

Description activité, missions, prestataire, organisation :

Le marais du Château de Malesherbes se situe sur la commune nouvelle du Malesherbois dans le département du Loiret. Ce dernier longe la rive gauche de la rivière Essonne sur le quart nord-est de la commune et s'étend jusqu'à la route départementale D948. Le site, qui s'étend sur une surface de 4,5 ha, présente une peupleraie plantée dans les années 1990 ainsi que trois massifs de Renouées asiatiques (espèces exotiques envahissantes).

Le SIARCE, accompagné de son maître d'œuvre Hydrosphère, a obtenu toutes les autorisations réglementaires, dont la dernière en date est celle au titre des sites classés (mars 2023). Le marché de travaux est divisé en deux lots. Le lot 1 a été notifié au groupement TERIDEAL / Bois et Compagnie, il consiste en des travaux de conversion de la peupleraie en milieu ouvert. Le lot 2 a été notifié à l'entreprise TERDIEAL, qui consiste à lutter contre les espèces exotiques envahissantes (Renouées asiatiques), remettre en état le marais, diversifier les habitats (dépressions humides et îlots de sénescence), planter des haies d'espèces locales. Le Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) pour les travaux est la société Qualiconsult Sécurité. Un passage drone a été réalisé par la société CALLDRONE avant les travaux, un autre passage aura lieu lorsque les travaux seront terminés.

Chiffres-clés, linéaires, planning de réalisation :

Les travaux ont débuté mi-août 2024. En raison de conditions météorologiques défavorables, ils ont dû être suspendus mi-octobre. Les travaux ont repris en septembre 2025 avec la mise en œuvre des opérations suivantes :

- décaissement de plusieurs mètres de tourbe contaminées par la Renouée du Japon, déplacement des rhizomes et stockages sur site en vue de leur enfouissement ;
- décaissement de plusieurs mètres de tourbe saine en vue de créer des zones d'enfouissement des terres polluées par la Renouée du Japon ;

- étrépage en surface des talus, et de la noue, sur les zones contaminées par la Renouée du Japon ;
- mise en place de postes de décontamination ;
- mise en place de pompages d'épuisement de la nappe avec rejet dans l'Essonne ;
- enfouissement et inversion des horizons et balisage des zones.

Coût de l'opération : 136 400 € TTC comprenant travaux et MOE.

Restauration de la zone humide du Cirque naturel de l'Essonne à Corbeil-Essonnes

La zone cœur du Cirque de l'Essonne couvre 130 hectares de nature en pleine ville, dont environ 36 hectares de zones humides en son centre. Depuis plus de 20 ans, les élus du territoire et les associations locales travaillent conjointement à l'élaboration d'un projet partagé de réhabilitation et d'aménagement de cet espace de nature enclavé dans un paysage urbain. Une convention-cadre « Nature en ville », pilotée par le Département de l'Essonne, a été signée par 7 partenaires (les communes de Corbeil-Essonnes, Villabé et Lisses, le Département de l'Essonne, la CA GPS, la CAUE91 et le SIARCE). Le SIARCE assure la maîtrise d'ouvrage sur 21 hectares de zones humides.

Entre 2020 et 2021, d'importants travaux de nettoyage ont permis de trier et d'évacuer plus de 2 000 tonnes de déchets. En 2023, le SIARCE a réalisé un diagnostic écologique et des sondages de pollution des sols permettant la reprise de la conception du projet en phase PRO (maîtrise d'œuvre : PCM EEE). L'année 2024 a permis de consolider les propositions d'aménagement et de déposer l'ensemble des dossiers réglementaires : examen au cas par cas, déclaration au titre de la loi sur l'eau, demande de dérogation espèces protégées, et autorisation de défrichement.

En 2025, toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux ont été obtenues. Le groupement Routes et Chantiers Modernes / TERIDEAL est titulaire du marché de travaux. La coordination SPS est assurée par Qualiconsult Sécurité, tandis que le suivi géotechnique est confié à GINGER CEBTP. Les travaux portent notamment sur : l'aménagement de zones de marais et de mares, la création de noues, le comblement ou la conversion des puits existants en mares, l'aménagement de cheminements (platelage bois avec ponton belvédère et chemins en mélange terre-pierre), la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, en particulier la Renouée du Japon et le Bambou commun.

Chiffres-clés, linéaires, planning de réalisation :

Restauration de 12 500 m² de marais, modelage de 7 mares de 200 à 300 m² chacune, conversion de nombreux puits, évacuation de 14 042 m³ de terre, lutte contre les espèces exotiques envahissantes (206 m² de Renouée du Japon, 785 m² de Bambou commun).
1 052 863 € TTC de travaux estimés à ce jour.

Les travaux ont démarré en octobre 2025, avant d'être provisoirement suspendus à la mi-décembre 2025. Ils reprendront en septembre 2026 afin d'être finalisés, notamment avec la création du platelage bois.

Montants dépensés sur l'année 2025 :

Environ **469 450 € TTC** (maîtrise d'œuvre, une partie des travaux de restauration, suivi géotechnique, CSPS, passage drone). Soutien financier à 72 % sur les travaux (AESN, CD91, Métropole du Grand Paris).

Perspectives 2026

La DICEMA prévoit de se développer en 2026, avec :

- La finalisation des actions du PAPI Essonne École Juine, structurantes pour le territoire.
- La poursuite du Schéma Directeur Zones humides réalisé en interne, avec la tenue d'ateliers de sensibilisation et la prospection de 450 ha en vue de leur délimitation réglementaire et du diagnostic de leurs enjeux.
- Le recrutement d'un·e ingénieu·re renaturation des cours d'eau suite à un départ dans l'équipe.
- La mise en œuvre d'une nouvelle méthodologie/stratégie de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages hydrauliques propriété du SIARCE.
- La mise en place d'une nouvelle gouvernance au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Nappe de Beauce, portée en 2026 par l'EPAGE du Loing.
- La refonte de la cellule de crise inondation du SIARCE.
- La mise en œuvre opérationnelle du laboratoire d'hydrobiologie en régie.
- L'accueil de 2 stagiaires :
  - › Appui à la réalisation des mesures quantitatives et qualitatives pour le laboratoire hydrobiologie du SIARCE et analyse de l'évolution de l'Indice Poisson Rivière – 5 mois, niveau Master.
  - › Appui à la délimitation et au diagnostic des enjeux sur les zones humides du territoire du SIARCE – 5 mois, niveau Master.

Le SIARCE poursuivra sa campagne de sensibilisation à l'entretien de la rivière à travers la tenue de réunions publiques et reconduira sa présence sur sollicitation ponctuelle des communes pour l'animation de journées thématiques à destination des élu·es ou du grand public.

Le Service
Entretien du patrimoine

Le service Entretien du Patrimoine est composé d'une équipe qui compte un coordinateur et 4 agents. Il a la charge de l'entretien du patrimoine du syndicat intercommunal, notamment des bassins de rétention, des abords de stations d'épuration et du siège du syndicat.

L'équipe poursuit son action dans une logique de rationalisation et d'optimisation des ressources et de réduction des charges. Pour ce faire, elle dispose de matériels professionnels nécessaires à la bonne exécution de ses travaux : tondeuse autoportée, robocut télécommandé, matériels d'élagage, de bûcheronnage, de fauchage et de broyage.

Comme chaque année, en 2025, les agents ont été largement soumis aux aléas climatiques.

Un entretien régulier des espaces verts :

- Entretien mensuel des espaces verts de la STEP EXONA.
- Entretien régulier de la nouvelle STEP de Lardy.
- Entretien régulier du site de la STEP de Baulne.
- Entretien de l'îlot de biodiversité à Champcueil.
- Élagage et tonte au niveau des bassins d'eaux pluviales sur les communes de Ballancourt-sur-Essonne, Corbeil-Essonnes, Mennecy, Saint-Germain-lès-Corbeil.
- Intervention de nettoyage, fauchage et broyage sur les Berges de l'Essonne, à Corbeil-Essonnes.
- Coupe et évacuation d'arbres.

Les agents du service Entretien du patrimoine assurent également l'entretien du site du siège du SIARCE, à Corbeil-Essonnes (rue Fernand-Laguide).

La Direction Générale
des Services

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la Direction Générale des Services est placée sous l'autorité du Président du Syndicat. Pivot entre le Politique et l'Opérationnel, elle assure le rôle de chef d'orchestre au sein de l'administration générale. Elle gère, en effet, l'ensemble des services et en coordonne l'organisation et veille, par ailleurs, à la bonne application des actes règlementaires.

Depuis quatre ans à la tête de l'administration générale du SIARCE, Mme Sabrina TOURET met en musique les décisions politiques émanant du Président et de l'exécutif du Syndicat. En 2025, les taux de réalisation des budgets d'investissement du SIARCE ont été très positifs : 79,67 % des opérations réalisées en Assainissement, 85,80 % en Eau potable, et 83,24 % au budget général pour la Rivière, pour un total de 12,1 millions d'euros investis.

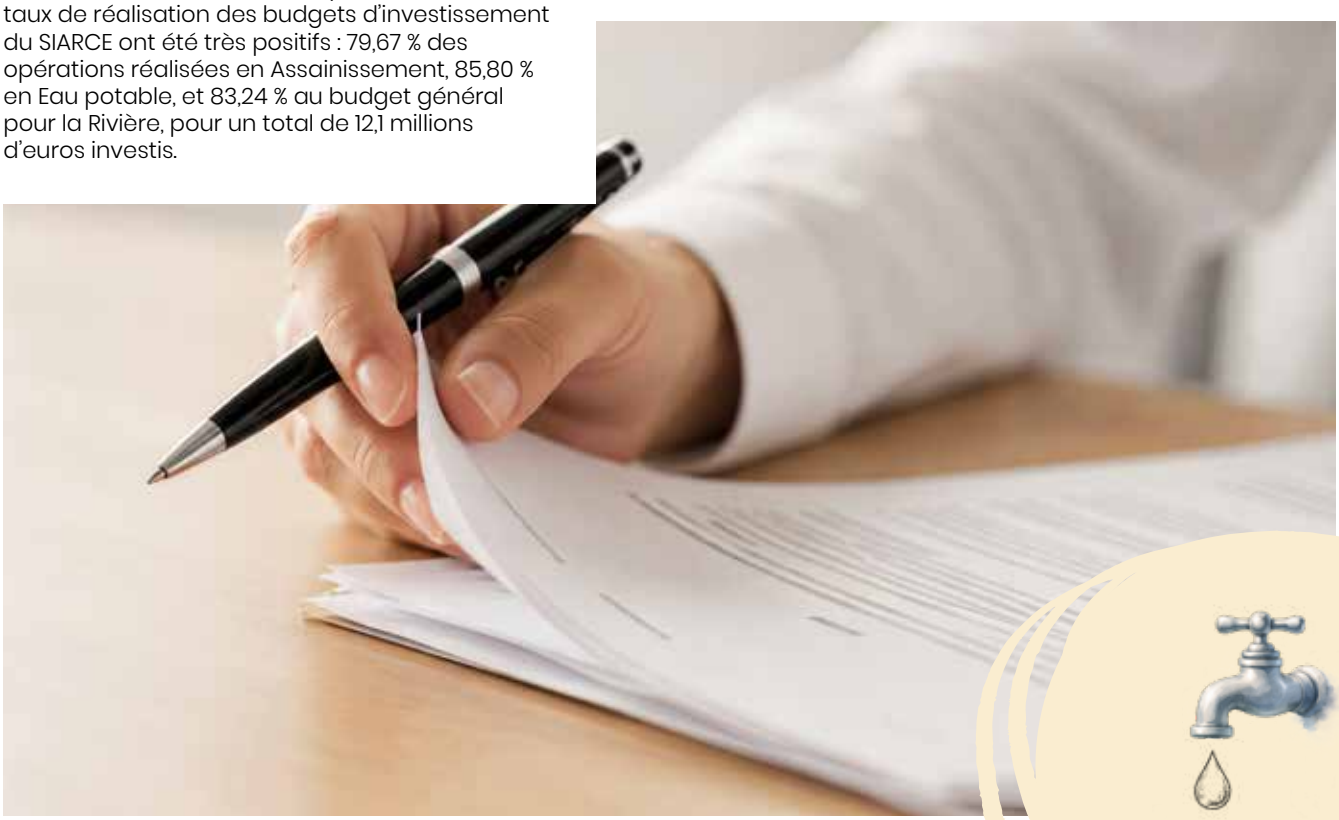

12,1 M€
investis au budget

Taux de réalisation des budgets d'investissement du SIARCE par activité

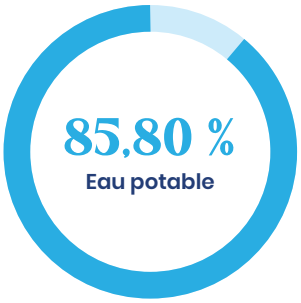

Les missions de la Direction Générale des Services s'articulent autour de trois grands volets :

Volet n°1

Relais entre le Président, les membres de l'exécutif du Syndicat et les services pour assurer l'assistance à la conception, la définition et la préparation des politiques publiques et veiller au reporting auprès des élus sur leur mise en œuvre.

Volet n°2

Assurer la représentation administrative de l'institution auprès de l'ensemble des administrations et directions d'organismes partenaires du SIARCE.

Volet n°3

Diriger l'activité des directions et des services du Syndicat, sur lesquels s'exerce son contrôle hiérarchique.

Seuls les faits marquants autour de ces trois thèmes sont évoqués succinctement dans cette partie pour éviter toute redondance avec les informations développées tout au long de ce rapport d'activité.

- Assurer le relais entre le Président et les membres de l'exécutif du syndicat et les services pour assurer l'assistance à la conception, la définition et la préparation des politiques publiques et veiller au reporting.
- Assurer la représentation administrative de l'institution auprès de l'ensemble des administrations et directions d'organismes partenaires du SIARCE.

Un coup de pouce pour les initiatives en faveur de l'environnement...

L'eau, un bien précieux

Le SIARCE se positionne comme un acteur majeur en faveur de la préservation de l'environnement et de ses composantes. C'est ainsi qu'en 2025, le Syndicat a décidé de mettre en œuvre une politique d'aide en direction de ses communes adhérentes, qui consiste à subventionner l'achat de récupérateurs d'eau de pluie dans le cadre de la création de jardins partagés. À l'appui d'un dossier argumenté, la commune peut bénéficier d'un accompagnement du SIARCE.

Des initiatives locales à accompagner

Toujours dans ce même objectif de protection de l'environnement, le SIARCE souhaite désormais valoriser les initiatives locales conduites par des associations de bénévoles et/ou des communes du territoire. Pour ce faire, les délégués siégeant en Comité Syndical ont voté à l'unanimité la mise en place d'un fonds de soutien.

Diriger l'activité des directions et des services du syndicat, sur lesquels s'exerce son contrôle hiérarchique

La Direction Générale des Services assure la tenue hebdomadaire d'un comité de direction qui réunit l'ensemble des directeurs et chefs de service. À travers cet organe, la Directrice Générale des Services effectue un débriefing de l'activité de l'administration du Syndicat, fixe les priorités d'action de la semaine en termes de production administrative par les services et rend les arbitrages administratifs, juridiques et financiers sur les projets et dossiers transversaux en cours.

Le Secrétariat Général des Assemblées et des Assurances

Le Service Secrétariat Général et Assemblées est composé de deux agents qui ont pour mission principale l'organisation des instances du Syndicat. Par « instances », on entend le Comité Syndical et le Bureau Syndical, mais également l'ensemble des commissions thématiques, au nombre de 8, ainsi que la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Statutairement, ces organes doivent se réunir pour émettre un avis sur les points qui seront ensuite soumis aux élus en comités (6 en 2025) et bureaux (6 en 2025). 15 réunions de commissions thématiques et 2 CCSPL se sont réunies en 2025. Le service veille au respect du calendrier établi par ses soins et communiqué à l'ensemble des directions. Il contrôle les circuits de validation et s'assure de la bonne forme des rapports du Président et des projets de délibérations.

Il a par ailleurs la charge de la diffusion des dossiers de séance aux délégués des différentes instances, par voie dématérialisée, via la plateforme de convocation E Convocation, sur laquelle il prend soin de tenir à jour la base de données. Les agents du Secrétariat Général et Assemblées assistent aux différentes réunions pour ensuite assurer la retranscription des débats et le suivi des décisions. Ils gèrent la transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité de la Préfecture, ainsi que l'affichage et la publication des Actes, de même que la reliure des registres. Le Service assure le suivi des délégations de pouvoir et de signature conférées par le Président aux membres de l'exécutif syndical et le suivi des mandats spéciaux.

Parmi les autres missions dévolues au service, on citera le traitement du courrier « arrivée » (enregistrement et dispatch), des mails de la boîte générique du SIARCE. Il assure également le secrétariat du Président et de la Direction Générale des Services. Il convient également de noter que la responsable du service est l'agent coordonnateur en matière d'archives ; elle diffuse les registres et index élaborés par l'archiviste (mise à disposition par le CIG) ; elle aide à leur consultation et travaille à la récupération physique des archives des syndicats qui ont rejoint le SIARCE. Le second lieu de stockage des archives aménagé en 2022 remplit son office et accueille dorénavant les archives des syndicats dissous.

Conclusion et perspectives

Tout au long de l'année 2025, le service a réussi à maintenir un niveau élevé d'efficacité dans la gestion des assemblées, des réunions, du parafeur électronique et des archives.
L'année 2026 étant une année électorale (élections municipales), le service du Secrétariat Général s'attachera à l'organisation des assemblées d'installation du nouveau comité syndical, d'élections du Président, des vice-présidents et autres membres du Bureau, à la constitution du Bureau Syndical et de toutes les commissions et rédactions des différents arrêtés de délégation tout en restant attentif aux besoins internes et aux évolutions réglementaires pour continuer à répondre aux exigences croissantes en matière de gestion administrative et documentaire.

15
réunions de commissions thématiques

2
CCSPL se sont réunies

6
comités

6
bureaux

Assurances

Gestion des contrats d'assurance conclus avec la SMACL Assurances, titulaire d'un marché alloti organisé par le CIG Grande Couronne dans le cadre d'un groupement de commandes pour les assurances IARD (Incendies, Accidents et Risques Divers) sur la période effective des contrats courant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Au quotidien, le service des assurances :

- Échange avec la compagnie SMACL Assurances pour les risques IARD et avec AXA Assurances pour les risques de la flotte navigation (barques) sur la prévention des risques, sur l'évolution des contrats et leur bonne compréhension.
- Gère les sinistres (risques IARD) via un espace internet dédié par la SMACL ou par courriel avec AXA.
- Pilote les dossiers de sinistre en relation avec les services concernés, les délégataires de service public et les experts missionnés par les assureurs.
- Gère les référés-expertises, à la demande des parties, en opposition au syndicat lorsqu'aucune solution à l'amiable n'a été trouvée en suite assurantielle.
- Assure la tenue et la gestion des tableaux de bord de la sinistralité des contrats IARD.

En 2025, une baisse significative des dossiers de sinistre a été constatée, enregistrant une baisse de 70 % par rapport à l'année précédente ; en effet après une année 2024 remarquable par sa pluviométrie excédentaire sur l'ensemble du territoire, l'année 2025 s'est caractérisée par une pluviométrie plutôt déficitaire ne surchargeant pas les réseaux.

Il ressort en 2025 :

- Pour la police Responsabilité civile : 9 sinistres déclarés dont 6 dossiers clos.
- Pour la police Véhicules à moteur (flotte auto) : 2 sinistres déclarés.
- Pour la police Dommages aux biens : 0 sinistre déclaré.
- Pour la police protection fonctionnelle des élus et agents : aucun sinistre déclaré.
- Pour la police Flotte navigation barque du SIARCE : aucun sinistre déclaré.
- 2 référés-expertise sont en cours d'instruction.

9
sinistres déclarés pour la police Responsabilité civile

2
sinistres déclarés pour la police Véhicules moteurs

0
sinistre déclaré pour la police Dommages aux biens

0
sinistre déclaré pour la police Protection fonctionnelle des élus et agents

0
sinistre déclaré pour la police Flotte navigation barque du SIARCE

La Direction des Ressources Humaines

Emplois et caractéristiques des agents

Au 31 décembre 2025, le SIARCE employait 58 agents, 62 % d'agents titulaires, 35 % d'agents contractuels de droit public et 3 % d'agents en contrat à durée indéterminée de droit privé. 28 % d'agents en catégorie A, 29 % en B et 40 % en C, 3 % des agents ne sont rattachés à aucune des trois catégories statutaires de la fonction publique.

Tous statuts confondus, les femmes représentent 69 % des effectifs de catégorie A, 35 % des effectifs de catégorie B et 61 % des effectifs de catégorie C.

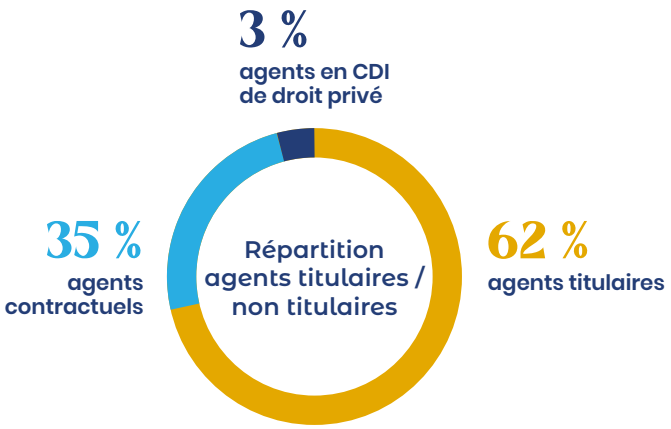

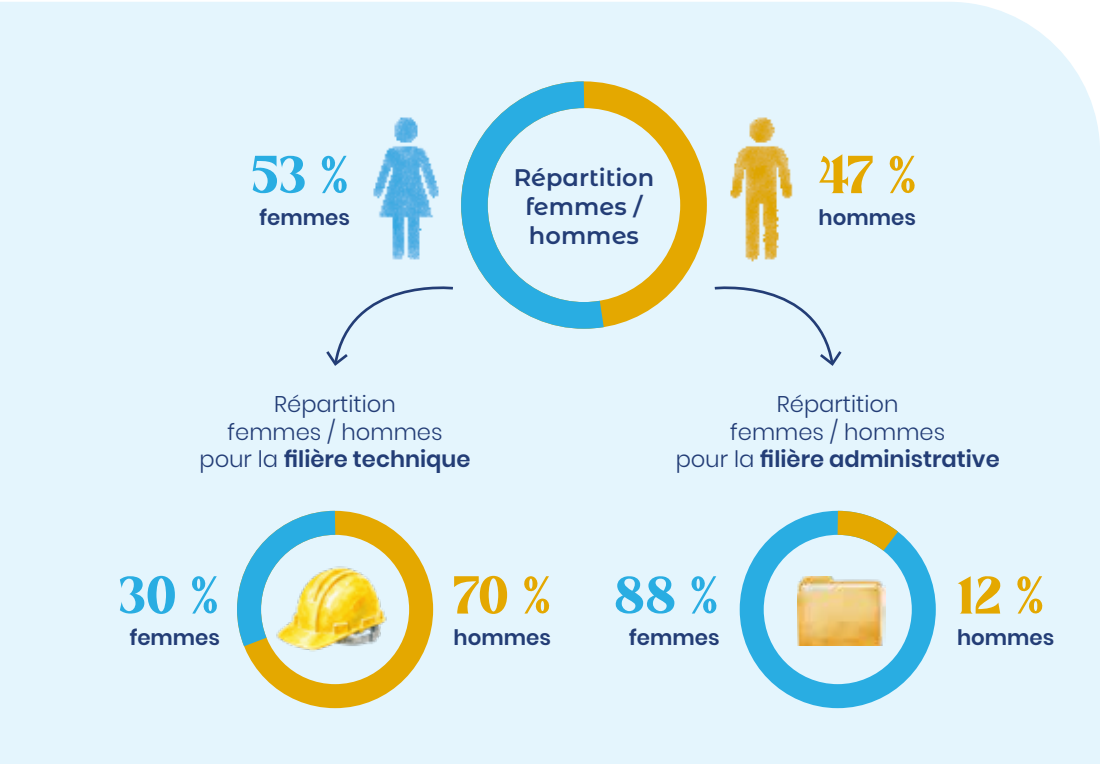

La moyenne d'âge des agents du SIARCE est de :

46 ans pour les femmes

42 ans pour les hommes

58 agents employés par le SIARCE

Déroulement de carrière

Départ retraite

En 2025, il y a eu un départ à la retraite et un à compter du 1er janvier 2026.

Requalification

3 agents ont vu leur CDD se transformer en CDI, conformément aux dispositions légales après 6 ans de CDD.

Concours – Promotion interne

En 2025, un agent a été nommé dans la catégorie supérieure à la suite d'une promotion interne.

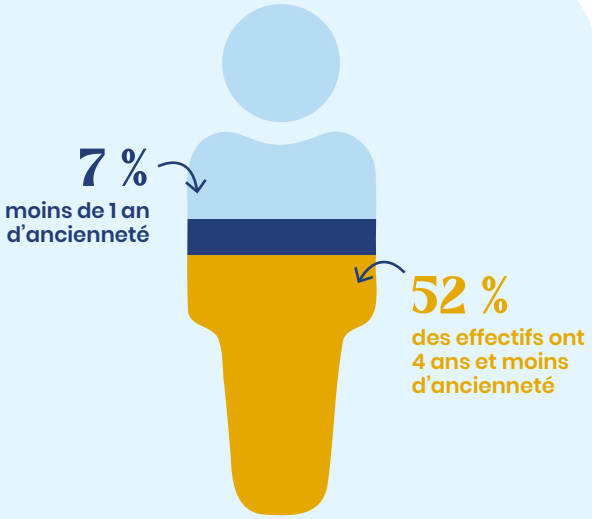

Ancienneté des agents

52 % des effectifs ont 4 ans et moins d'ancienneté (contre 56 % en 2024) et près de 7 % moins de 1 an d'ancienneté (contre 13 % en 2024).

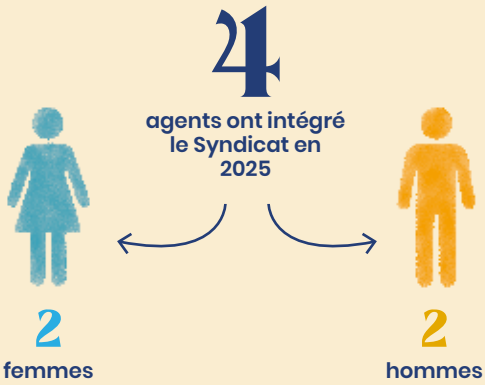

Recrutement et mobilité

En 2025, 4 agents ont intégré le Syndicat, 2 femmes (50 %), 2 hommes (50 %), répartis entre divers types de contrats et modalités de recrutement.

3 ont été recrutés en qualité de contractuels (CDD) et 1 au titre d'une mutation.

Temps de travail et organisation de travail

Le temps de travail

Au 31 décembre 2025, 100 % des agents exercent leur activité à temps plein.

Télétravail

Le SIARCE a souhaité développer le télétravail au sein de son organisation de travail. À ce titre, le Comité Syndical a pris une délibération, en 2021. Aussi, au 31 décembre 2025, 42 agents bénéficiaient du dispositif, comme en 2024.

L'absentéisme

Le taux d'absentéisme pour 2025 est de 12,96 %. Il était de 29,35 % en 2024 et 14,58 % en 2023.
Cette diminution par rapport à 2024 s'explique par la baisse du nombre de jours de congé de longue maladie, la réduction des arrêts liés aux accidents de travail ainsi que la diminution des absences pour congé paternité.

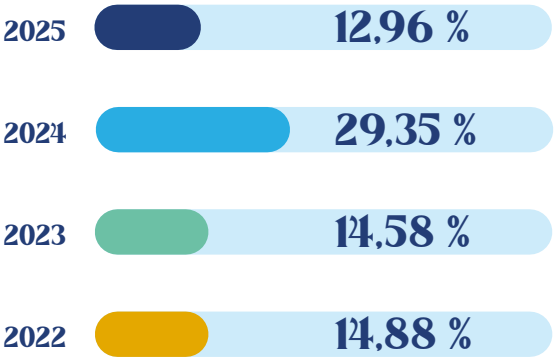

100 %

des agents exercent leur activité à temps plein

42

agents bénéficiaient d'une journée de télétravail par semaine comme en 2024

12,96 %

de taux d'absentéisme en 2025 contre 29,35 en 2024

La tenue des instances paritaires

Le Comité Social Territorial (CST) est une instance consultative où s'exerce le droit à la participation des fonctionnaires territoriaux, pour les questions collectives liées aux conditions de travail et à l'organisation du travail.

En 2025, le Comité Social Territorial s'est réuni à 3 reprises, en mars, octobre et novembre.

Les projets 2026

1. Mise en œuvre des lignes directrices de gestion

- Poursuite des actions avec la mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.
- Poursuite de la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) en lien avec un conseiller de prévention du service prévention des risques professionnels du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.
- Réflexion sur les lignes directrices de gestion qui prendront effet en 2027.

2. Autres actions prévues

- Révisions des modalités d'attribution du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).
- Organisation des élections professionnelles qui auront lieu le 10 décembre 2026.

La Direction des Finances et du Contrôle de gestion

La Direction des Finances et du Contrôle de gestion est composée de 4 personnes et constituée de 2 pôles principaux ; le premier comprend le budget général, la régie du Malesherbois et la régie Eau potable du Sud-Essonne, le second l'assainissement collectif et non collectif ainsi que l'eau potable. À ceux-ci s'ajoutent 2 fonctions transverses : les frais généraux et le suivi des subventions.

La Direction contribue au bon fonctionnement du SIARCE dans les domaines suivants :

- Les orientations financières et stratégiques mises en œuvre au sein de la collectivité.
- L'élaboration du budget principal et des budgets annexes.
- La réalisation d'analyses financières rétrospectives et prospectives.
- La souscription et la gestion des emprunts et ligne de trésorerie.
- La gestion réglementaire du Plan Pluriannuel d'Investissement.
- L'encadrement, l'organisation et l'animation de l'équipe du service des finances.
- Le suivi de l'exécution des budgets et de la comptabilité en dépenses et en recettes.
- La gestion comptable du Plan Pluriannuel d'Investissement.
- Le suivi des marchés publics, conventions, MOU, et conventions financières.
- La gestion de la dette et de la trésorerie.
- La gestion des amortissements.
- La gestion des dossiers de subventions et des avances de l'Agence de l'Eau.
- La gestion des participations et redevances liées aux diverses compétences.
- La dématérialisation des flux comptables.

4 Les **budgets** du SIARCE

L'activité du SIARCE est gérée par 1 budget général et 3 budgets annexes spécialisés :

M57

Budget général

M49

Budget assainissement
Budget eau potable
Budget Régie d'eau potable du Sud-Essonne

Les relations internes et externes

La transversalité entre les différentes directions du SIARCE

La gestion financière du SIARCE nécessite des relations constantes avec ses différentes directions. La direction financière se positionne en amont dans le fonctionnement de la structure, par l'élaboration des documents budgétaires prenant en compte les décisions de la hiérarchie, et en aval, par la gestion comptable de l'application de ces décisions.

L'exécution budgétaire impacte l'ensemble des directions du SIARCE

À la suite de la mise en œuvre réglementaire des décisions par le Secrétariat Général, l'exécution budgétaire se traduit en opérations d'études et de travaux par les directions opérationnelles et les services logistiques, elles-mêmes encadrées juridiquement sous forme de contrats, conventions, marchés publics.

Les relations externes

Le traitement des différents documents comptables nécessite de fréquentes relations avec nos élus, nos prestataires, nos partenaires financiers et les services de la Direction des Finances Publiques.

Les principes de gestion pour l'exercice budgétaire 2025 ont été fixés comme suit

- Revalorisation des recettes à hauteur de l'inflation.
- Effort constant de maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- Diminution de la dette consolidée.

À la suite de 2024, 2025 a connu un taux de réalisation des dépenses d'investissement en augmentation (83,24 % pour le budget général compétences Gémapi et Berges de Seine contre 67,84 % en 2024 et 39,95 % en 2023).

La régie EPSE atteint 52,11 % contre 69,51 % en 2024.

Le taux moyen total est de 81,8 % contre 69,4 % en 2024 qui constituait jusqu'à présent le meilleur score du SIARCE en dépassant le taux de 2019 (66,5 %).

79,67 %
progression du budget assainissement contre 63,92 %

91,73 %
progression du budget eau potable contre 83,28 %

	Dépenses		Recettes	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget général	88,39 %	83,24 %	92,91 %	75,06 %
Budget assainissement	90,82 %	79,67 %	101,61 %	89,09 %
Budget eau potable	66,75 %	91,73 %	97,10 %	85,71 %
EPSE régie eau potable sud-Essonne	78,22 %	52,11 %	123,76 %	79,50 %

Taux de réalisation des dépenses et recettes réelles du budget général et des budgets annexes

La structuration de la dette au 31/12/2025

Répartition par taux

La dette du SIARCE (86 M€ contre 87,8 M€ fin 2024) est principalement à taux fixe (70 %), ce qui a limité les conséquences de la hausse des taux sur les intérêts payés entre 2021 et 2024. Malgré tout, durant cette période, la charge d'intérêts des emprunts à taux variable a progressé de 1 M€ passant de 0,27 M€ à 1,20 M€.

Le repli des taux du Livret A et de l'Euribor constaté en 2025, a permis au SIARCE d'alléger sa charge d'intérêts de 336 K€ par rapport à 2024.

Le coût moyen de la dette ressort à 2,63 % contre 2,96 % en 2024.

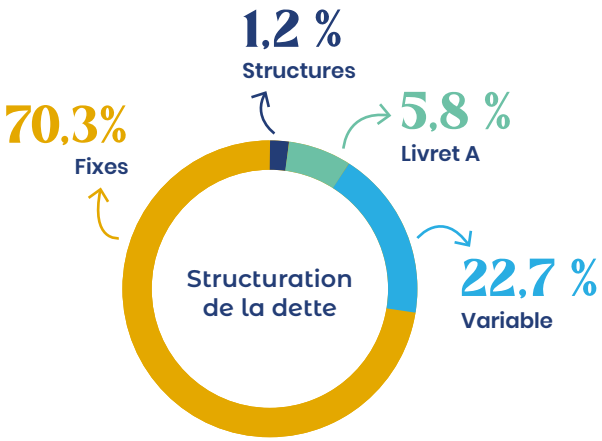

Répartition par financeur

La Caisse d'Épargne, sélectionnée pour l'emprunt 2025, est redevenue notre 1er financeur (25,4 M€). La Banque Postale/SFIL attributaire des 3 consultations précédentes (2021, 2023, 2024) passe en deuxième position (23,7 M€) suivie du Crédit Agricole (18,3 M€).

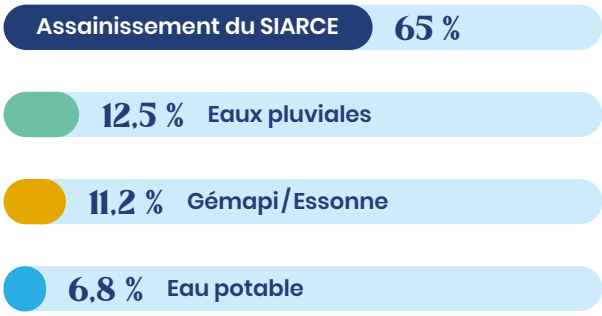

Répartition par compétence

La compétence assainissement du SIARCE regroupe la majorité de notre dette (65 %, 55,8 M€) suivie par la compétence eaux pluviales avec 12,5 % (10,7 M€).
La compétence Gémapi / Essonne représente 11,2 % de notre encours (9,6 M€) et l'eau potable 6,8 % (5,8 M€)

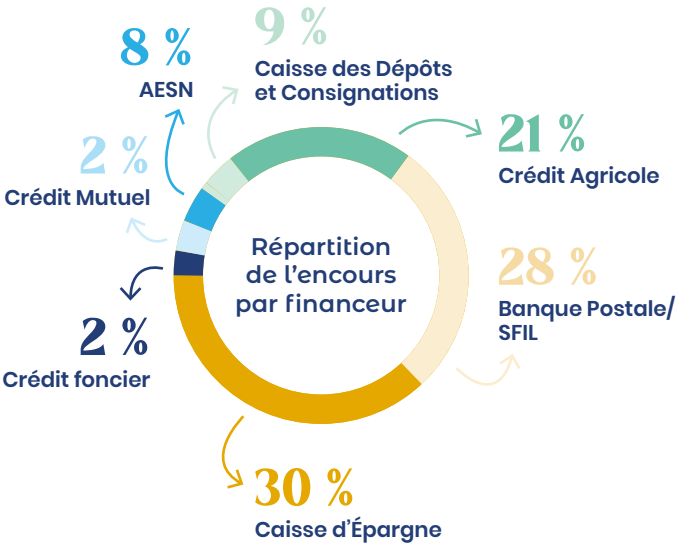

Budget Général

Vue globale

CA 2025	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	8 059 568,80 €	5 235 926,29 €	13 295 495,09 €
Dépenses d'ordres	911 788,11 €	611 190,13 €	1 522 978,24 €
Total dépenses	**8 971 356,91 €**	**5 847 116,42 €**	**14 818 473,33 €**
Recettes réelles	9 554 477,81 €	7 907 516,43 €	17 461 994,24 €
Recettes d'ordres	258 805,29 €	1 264 172,95 €	1 522 978,24 €
Total recettes	**9 813 283,10 €**	**9 171 689,38 €**	**18 984 972,48 €**
Résultat N	**841 926,19 €**	**3 324 572,96 €**	**4 166 499,15 €**
Résultat reporté N-1	245 951,74 €	-4 718 709,65 €	-4 472 757,91 €
Résultat de clôture	**1 087 877,93 €**	**-1 394 136,69 €**	**-306 258,76 €**
Restes à réaliser, solde	-	884 471,27 €	884 471,27 €
Résultat net	**1 087 877,93 €**	**-509 665,42 €**	**578 212,51 €**

Budget général

Les investissements réalisés s'élèvent à 2,9 M€.

	Num AP	Nom AP	CP 2025 réalisés
BUDGET GÉNÉRAL - RIVIÈRE	-	-	-
MISSION N° 3 - Cours d'eau non domaniaux	AP n° 20	ESSONNE	3 787 109 €
Total mission 3	**-**	**-**	**3 787 109 €**
MISSION N° 4 - Cours d'eau domaniaux - Fleuve Seine	AP n° 23	LA SEINE	60 500 €
Total mission 4	**-**	**-**	**60 500 €**
MISSION N° 5 - Hydraulique agricole	AP n° 24	LES FOSSES	0 €
Total mission 5	**-**	**-**	**0 €**
TOTAL PPI BG-RIVIÈRE-SEINE	**-**	**-**	**3 847 609 €**

Les principales réalisations sont :

- La rénovation des berges du Moulin de la Papeterie à Corbeil 1,42 M€.
- Le confortement des berges du trou Patrix à Corbeil : 1,38 M€.
- Zone humide du cirque de l'Essonne : 436 K€.
- Aménagement des ouvrages hydrauliques : 192 K€.
- La restauration de la zone humide du Malesherbois 136 K€.

Répartition des subventions perçues

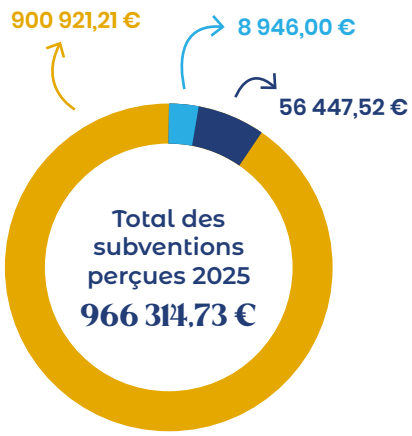

CD 91 (total de 65 393,52 €)
- Restauration ZH du Malesherbois
- Restauration ZH de Villabe

Bouygues Immo
- Papeterie Corbeil-Essonne

Principales recettes de fonctionnement

Total recettes courantes

9 413 571 €

52 540 €
Assurances : compensation coûts des arrêts maladie

3 540 370 €
Remboursement de frais généraux et de personnel par les budgets annexes

5 820 661 €
Participations des collectivités adhérentes

Les participations en 2025 des collectivités adhérentes par compétence :

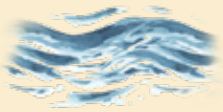

3 602 546 €
Essonne

2 092 001 €
Eaux pluviales

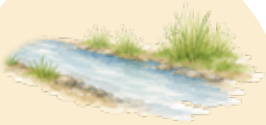

102 093 €
Berges Seine

11 796 €
Fossés ruraux

9 828 €
Éclairage public

2 397 €
Aménagement et urbanisme

Budget assainissement collectif

Vue globale

CA 2025	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	10 027 734,20 €	10 997 131,66 €	21 024 865,86 €
Dépenses d'ordres	3 876 295,42 €	1 409 110,70 €	5 285 406,12 €
Total dépenses	**13 904 029,62 €**	**12 406 242,36 €**	**26 310 271,98 €**
Recettes réelles	18 150 632,93 €	8 886 717,66 €	27 037 350,59 €
Recettes d'ordres	1 285 514,84 €	3 999 891,28 €	5 285 406,12 €
Total recettes	**19 436 147,77 €**	**12 886 608,94 €**	**32 322 756,71 €**
Résultat N	**5 532 118,15 €**	**480 366,58 €**	**6 012 484,73 €**
Résultat reporté N-1	1 723 031,29 €	-5 721 711,59 €	-3 998 680,30 €
Résultat de clôture	**7 255 149,44 €**	**-5 241 345,01 €**	**2 013 804,43 €**
Restes à réaliser, solde	-	731 412,81 €	731 412,81 €
Résultat net	**7 255 149,44 €**	**-4 509 932,20 €**	**2 745 217,24 €**

Fonctionnement

Dépenses d'exploitation réalisées

Dépenses exploitation 2025	Entretien réseaux eaux usées	Contrôles de conformité	Entretien réseaux eaux pluviales	Total 2025
Bassin de Corbeil	1 705 €	4 559 €	482 814 €	489 078 €
Bassin de Boissy-le-Cutté	1 962 €	1 061 €	14 978 €	18 001 €
Bassin de l'École EPU	-	-	10 999 €	10 999 €
Bassin de Champcueil	925 €	-	10 006 €	10 931 €
Bassin de La Ferté-Alais	786 €	-	103 287 €	104 073 €
Bassin de Lardy-Bouray-Janville	-	-	-	0
Bassin de Maisse	14 956 €	2 056 €	23 474 €	40 486 €
Bassin de Marolles Saint-Vrain	75 658 €	8 377 €	70 809 €	154 844 €
Bassin de Boutigny	10 916 €	-	77 814 €	88 730 €
Bassin d'Auvernaux	9 766 €	-	-	9 766 €
Bassin de Vert-le-Grand	1 503 €	1 518 €	7 921 €	10 942 €
Le Malesherbois	48 222 €	18 985 €	-	67 207 €
Total	**166 399 €**	**36 556 €**	**802 102 €**	**1 005 057 €**

Recettes réalisées

Poste	2025	%
Branchements neufs	25 734 €	0,14 %
Redevance assainissement collectif, autres taxes	14 129 390 €	78,56 %
Contribution des communes (eaux pluviales)	2 092 001 €	11,63 %
PFAC	1 701 457 €	9,46 %
Locations diverses	35 796 €	0,20 %
Remboursement frais de contrôles	-	0,00 %
Total revenus de gestion courante	**17 984 378 €**	**100,00 %**

Investissement

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) réalisations 2025

Assainissement	Nom AP	CP 2025 réalisés
MISSION N° 2 - Amélioration de la qualité des eaux superficielles et maîtrise des rejets dans les cours d'eau		
Programme 2-1 - Assurer une régularité dans la performance de l'assainissement (y compris assainissement non collectif)		
AP n° 8	Études et diagnostics sur tous les bassins de collecte	72 490 €
AP n° 9	Travaux EU - Bassin de collecte de Corbeil-Essonnes	1 902 049 €
AP n° 11	Travaux EU - Bassin de collecte de La Ferté-Alais	323 003 €
AP n° 12	Travaux EU - Bassin de collecte de Marolles Saint-Vrain	310 910 €
AP n° 13	Travaux EU - Bassin de collecte de Lardy-Bouray-Janville	488 822 €
AP n° 14	Travaux EU - Bassins de collecte de Boutigny, Maisse, Champcueil, Vert-le-Grand, Boissy-le-Cutté et Auvernaux	521 455 €
Total programme 2-1		**3 618 729 €**
Programme 2-2 - Améliorer la gestion des eaux pluviales		
AP n° 15	Études et diagnostics sur tous les bassins de collecte	10 168 €
AP n° 16	Travaux EP - Bassin de collecte de Corbeil-Essonnes	1 896 187 €
AP n° 17	Travaux EP - Bassin de collecte de La Ferté-Alais	97 526 €
AP n° 18	Travaux EP - Bassin de collecte de Marolles Saint-Vrain	119 234 €
AP n° 19	Travaux EP - Bassin de collecte de Boutigny, Maisse, Champcueil, Vert-le-Grand, Boissy-le-Cutté et Auvernaux	42 144 €
AP n° 20	Travaux EP - Bassin de l'École	13 023 €
Total programme 2-2		**2 178 282 €**
TOTAL ASSAINISSEMENT		**5 797 011 €**
RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DU MALESHERBOIS		**159 964 €**
TOTAL ASSAINISSEMENT		**5 956 975 €**

Répartition des subventions perçues

Total Agence de l'Eau Seine Normandie

207 721,00 €

Bouray rue du Moulin

82 716,00 €

SDA Marolles Saint-Vrain

125 005,00 €

Total Conseil Départemental de l'Essonne

47 255,20 €

Poste de refoulement Mennecy

24 621,40 €

Bassin de Marolles travaux

22 633,80 €

Budget Eau Potable

Vue globale

CA 2025	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	1 338 618,82 €	3 126 353,96 €	4 464 972,78 €
Dépenses d'ordres	1 044 576,94 €	105 204,04 €	1 149 780,98 €
Total dépenses	**2 383 195,76 €**	**3 231 558,00 €**	**5 614 753,76 €**
Recettes réelles	3 119 283,36 €	3 051 089,22 €	6 170 372,58 €
Recettes d'ordres	105 204,04 €	1 044 576,94 €	1 149 780,98 €
Total recettes	**3 224 487,40 €**	**4 095 666,16 €**	**7 320 153,56 €**
Résultat N	**841 291,64 €**	**864 108,16 €**	**1 705 399,80 €**
Résultat reporté N-1	2 476 087,61 €	-3 032 135,48 €	-556 047,87 €
Résultat de clôture	**3 317 379,25 €**	**-2 168 027,32 €**	**1 149 351,93 €**
Restes à réaliser, solde	-	442 256,34 €	442 256,34 €
Résultat net	**3 317 379,25 €**	**-1 725 770,98 €**	**1 591 608,27 €**

Fonctionnement

Les principales dépenses réelles de fonctionnement sont :

- Les frais de personnel : 751 K€.
- Les intérêts des emprunts : 213 K€.
- Le remboursement des frais mutualisés au budget général : 175 K€.

Recettes réalisées

Redevance eau potable par UDI	2025	Budget 2025
UDI d'Écharcon/Ormoy/Mennecy	589 568 €	549 527 €
UDI Grand Hurepoix	2 250 120 €	2 222 890 €
Total	**2 839 688 €**	**2 772 417 €**

97 381
Total redevances antennes de téléphonie par UDI

15 762
UDI d'Écharcon/Ormoy/Mennecy

81 618
UDI Grand Hurepoix

Investissement

Eau potable	Nom AP	CP 2025 réalisés
MISSION N° 1 - Préservation de la ressource en eau et sécurisation de l'alimentation en eau potable		
Programme 1-1 - Maîtriser le prélèvement de la ressource en eau		
AP n° 1	Schémas directeurs et études Eau Potable	61 480 €
AP n° 2	Renouvellement ou extension de réseau UNITÉ DE DISTRIBUTION DE CORBEIL	457 927 €
AP n° 3	Renouvellement ou extension de réseau UNITÉ DE DISTRIBUTION D'ITTEVILLE	970 643 €
AP n° 4	Sécurisation des réservoirs AEP	27 321 €
AP n° 5	Renouvellement ou extension de réseau UNITÉ DE DISTRIBUTION DE LA FERTÉ-ALAIS	609 972 €
AP n° 6	Renouvellement ou extension de réseau GIRONVILLE / BUNO / PRUNAY	-
Total programme 1-1		**2 127 343 €**
Programme 1-2 - Sécuriser l'approvisionnement en eau		
AP n° 7	Études et travaux de sécurisation Sud Essonne	13 699 €
TOTAL BUDGET EAU POTABLE		**2 141 042 €**

Les principales réalisations sont :

- Boissy ss Saint-Yon : 597 K€.
- Compteurs de sectorisation pour la vente en gros à Cœur d'Essonne 185 K€.
- Cerny Montmirault : 274 K€.
- Mennecy Bel-Air : 246 K€.
- Nainville-les-Roches, route de Soisy et rue de Brinville : 154 K€.
- Travaux divers sur l'UDI de La Ferté-Alais : 174 K€.

Total Agence de l'Eau Seine Normandie
31 086 €

Total Conseil Départemental de l'Essonne
22 783 €

Budget Régie d'Eau Potable du Sud-Essonne (EPSE)

2025 fut le 1er exercice complet intégrant l'unité de distribution de Gironville (Gironville, Prunay, Buno-Bonnevaux).

CA 2025	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	1 986 356,31 €	328 989,04 €	2 315 345,35 €
Dépenses d'ordres	13 897,53 €	0,00 €	13 897,53 €
Total dépenses	**2 000 253,84 €**	**328 989,04 €**	**2 329 242,88 €**
Recettes réelles	2 983 798,07 €	483 233,88 €	3 467 031,95 €
Recettes d'ordres	0,00 €	13 897,53 €	13 897,53 €
Total recettes	**2 983 798,07 €**	**497 131,41 €**	**3 480 929,48 €**
Résultat N	**983 544,23 €**	**1 68 142,37 €**	**1 151 686,60 €**
Résultat reporté N-1	326 627,42 €	-297 895,38 €	28 732,04 €
Résultat de clôture	**1 310 171,65 €**	**-129 753,01 €**	**1 180 418,64 €**
Restes à réaliser, solde	-	- 22 513,00 €	- 22 513,00 €
Résultat net	**1 310 171,65 €**	**-152 266,01 €**	**1 157 905,04 €**

La régie EPSE perçoit via les factures d'eau les redevances Agence de l'eau les redevances assainissement. Ces redevances sont ensuite reversées à l'AESN, aux délégataires assainissement du territoire et au budget assainissement du SIARCE pour un total de 1,11 M€. Elles constituent avec le contrat de prestation de services Veolia (400 K€) et l'achat d'eau (112 K€) l'essentiel des dépenses de fonctionnement hors frais de personnel et intérêts des emprunts.

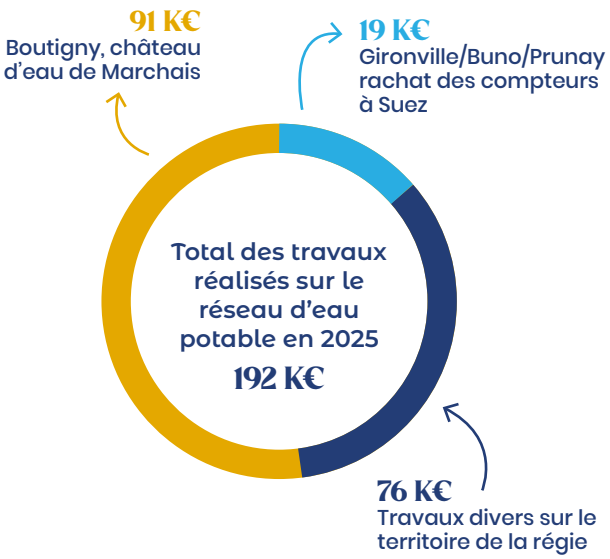

La régie regroupe :

8 700
habitants

3 830
abonnés

Synthèse et évolution du résultat et des ratios

Montants en €	TOTAUX							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
								SIARCE
Résultat de l'exercice fonct	2 823 208,91	4 639 486,70	4 401 569,96	7 366 264,77	7 407 857,55	6 119 885,08	9 680 418,44	8 198 880,21
2 Résultat N-1 reporté fonc	2 400 998,06	3 734 735,53	1 866 384,35	1 489 454,72	3 969 329,01	5 239 689,91	7 992 438,02	4 771 698,06
Résultat yc report	**5 224 206,97**	**8 374 222,23**	**6 267 954,31**	**8 855 719,49**	**11 377 186,56**	**11 359 574,99**	**17 672 856,46**	**12 970 578,27**
Épargne de gestion (hors charges/ pdts except et financiers)	**9 174 589,78**	**10 247 418,00**	**10 235 652,03**	**11 829 983,21**	**12 015 408,68**	**11 359 964,16**	**15 470 174,21**	**15 134 546,84**
Intérêts	-2 228 158,70	-1 943 796,03	-2 323 345,54	-1 935 032,93	-1 883 709,81	-2 495 759,06	-2 880 810,45	-2 544 199,68
Soldes des opérations exceptionnelles	158 861,05	-38 793,64	-211 005,36	774 162,24	536 422,07	102 460,44	73 257,72	-194 433,12
CAF brute	**7 105 292,13**	**8 264 828,33**	**7 701 301,13**	**10 669 112,52**	**10 668 120,94**	**8 966 665,54**	**12 662 621,48**	**12 395 914,04**
Remboursement du capital	-7 407 386,09	-5 968 639,23	-6 935 982,29	-6 574 389,46	-7 077 240,46	-6 916 032,79	-6 890 511,88	-7 115 783,51
CAF nette	**-302 093,96**	**2 296 189,10**	**765 318,84**	**4 094 723,06**	**3 590 880,48**	**2 050 632,75**	**5 772 109,60**	**5 280 130,53**
Endettement 31/12	97 122 848,62	94 947 503,20	94 204 119,79	94 873 827,79	88 410 907,62	88 107 614,62	87 878 892,29	85 988 489,16
Capacité de désendettement en années	**13,67**	**11,49**	**12,23**	**8,89**	**8,29**	**9,83**	**6,94**	**6,94**

Montants en €	TOTAUX							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (SIARCE)
Résultat d'investissement N avant report	**6 763 417,69**	**-5 630 595,28**	**-360 370,05**	**3 255 664,41**	**-1 630 296,69**	**-980 118,54**	**-4 060 489,38**	**4 837 190,07**
- 1 Report déficit / excédent d'invest N-1	-11 127 664,26	-4 364 246,57	-9 994 841,85	-10 355 211,90	-7 099 547,49	-8 729 844,18	-9 709 962,72	-13 770 452,10
Résultat d'investissement yc report N-1	**-4 364 246,57**	**-9 994 841,85**	**-10 355 211,90**	**-7 099 547,49**	**-8 729 844,18**	**-9 709 962,72**	**-13 770 452,10**	**-8 933 262,03**
Résultat N fonc+invest (hors reports)	**9 586 626,60**	**-991 108,58**	**4 041 199,91**	**10 621 929,18**	**5 777 560,86**	**5 139 766,54**	**5 619 929,06**	**13 036 070,28**
Reports totaux N-1 fonc + invest	-8 726 666,20	-629 511,04	-8 128 457,50	-8 865 757,18	-3 130 218,48	-3 490 154,27	-1 717 524,70	-8 998 754,04
Résu fonc+invest +reports N-1, résultat de clôture	**859 960,40**	**-1 620 619,62**	**-4 087 257,59**	**1 756 172,00**	**2 647 342,38**	**1 649 612,27**	**3 902 404,36**	**4 037 316,24**
RAR Charges	1 354 564,26	4 470 099,67	1 335 617,22	729 583,10	1 004 797,71	1 044 922,40	1 526 046,25	505 808,93
RAR Produits	4 779 832,15	8 421 044,45	8 336 375,36	6 694 303,08	4 139 178,70	6 849 376,39	3 545 339,96	2 541 436,35
Total RAR	**3 425 267,89**	**3 950 944,78**	**7 000 758,14**	**5 964 719,98**	**3 134 380,99**	**5 804 453,99**	**2 019 293,71**	**2 035 627,42**
Résultat net	**4 285 228,29**	**2 330 325,16**	**2 913 500,55**	**7 720 891,98**	**5 781 723,37**	**7 454 066,26**	**5 921 698,07**	**6 072 943,66**

La Direction Juridique
et de la Commande Publique

Créée le 1er octobre 2020, la Direction Juridique et de la Commande Publique est une direction support de la Direction Générale des Services et des directions opérationnelles. Du fait de ses activités conduites en transversalité, cette direction est au cœur de la préparation des actes administratifs et de la commande publique, de l'étude des questions juridiques internes ou externalisées auprès des conseils juridiques du Syndicat.

En 2025, la direction a poursuivi son accompagnement des directions supports et opérationnelles par notamment :

- Sa mise en œuvre des actes de commande publique pour les marchés publics, les contrats de concessions de service public et leurs avenants.
- Sa participation à la préparation et au déroulement des commissions d'appel d'offres, des commissions de délégation de service public, à des commissions consultatives des services publics locaux, à des réunions de lancement et de préparation d'opérations avec les services, les assistants à maîtrise d'ouvrage et les maîtres d'œuvre extérieurs.
- L'accompagnement des services dans le domaine du foncier.
- Sa participation aux réunions avec des collectivités membres dans des dossiers nécessitant une expertise juridique.

La Direction Juridique et de la Commande Publique est composée de 4 agents, une directrice et directrice adjointe, un chargé de la commande publique, un chargé des affaires domaniales, patrimoniales et foncières. Ce dernier poste a été supprimé début 2025 compte tenu des besoins. La direction a accueilli un stagiaire en marchés publics pour une durée de 6 mois, une apprentie juriste et une apprentie assistante.

En 2025, le périmètre budgétaire de la direction, en section de fonctionnement sur le budget général, est de 103 000 € TTC. Ce budget couvre les dépenses de la collectivité en prestations de conseils juridiques (droit de la commande publique, droit de l'urbanisme et de l'environnement, droit des collectivités et de la fonction publique territoriale, droit pénal et droit privé) pour 42 592 €, en frais d'actes et de contentieux pour 22 408 €, en frais d'insertions et annonces légales pour 21 000 €, en études et recherches pour 6 000 € et 11 000 € s'agissant des dépenses liées au foncier.

Pour l'année 2025, le taux de réalisation de ce budget est de plus de 63 %, soit 65 252,47 € de dépenses réalisées, sachant que les dépenses budgétées sont provisionnelles pour les prestations de conseils juridiques, les frais d'honoraires, les frais d'insertions et d'annonces légales. Soit une baisse du taux d'exécution de près de 22 % par rapport à l'an dernier. Cette baisse est due notamment à l'internalisation de la quasi-totalité des questions juridiques et de la clôture de certains contentieux.

103 000 €
TTC de budget général de fonctionnement

65 252,47 €
de dépenses réalisées y compris frais d'insertion et annonces légales

Un bilan de mise en œuvre des politiques publiques et actions :

Dans le domaine du conseil juridique et du contentieux

En 2025, 40 réponses et notes juridiques écrites ont été réalisées par le service à la demande de la direction générale et des directions opérationnelles et 1 note l'a été par les conseils juridiques externes. Ainsi, la quasi-totalité de ce type de prestations de conseil a été assurée en interne. La Direction juridique participe également au contrôle in house de la SPL Confluence Seine Essonne Énergie chargée de la gestion mutualisée des stations d'épuration d'Exona et d'Évry-Courcouronnes et de la valorisation énergétique du site, dont le SIARCE est l'un des actionnaires. Le contrôle s'opère notamment par la participation de la direction aux comités techniques et de pilotage (COTECH et COPIL), portant notamment sur les dossiers de méthanisation et la gestion de la STEP d'Exona.

En 2025, le service juridique a rédigé et a été associé à la rédaction de 25 notes de synthèse présentées au Bureau syndical et 18 notes de synthèse présentées au Comité syndical. La direction a également assuré les suites de ces instances s'agissant des actes de la commande publique.

Contentieux

En 2025, un contentieux a été engagé à l'encontre du Syndicat. En effet, dans le cadre de la passation de la concession pour la gestion déléguée du service public d'eau potable des communes d'Écharcon, Mennecy et Ormoy, le concurrent évincé Suez a introduit un référé précontractuel contre la procédure de passation devant le tribunal administratif. Le tribunal a rejeté la demande de cette société.

Concernant le contentieux relatif aux désordres affectant la serre solaire de la station d'épuration de Marolles-Saint-Vrain, l'expertise s'est achevée avec le rapport d'expertise du 24 décembre 2022 de l'expert désigné par le Tribunal de Versailles. Le SIARCE a intenté en 2023, 3 actions en justice contre les groupements de constructions afin d'obtenir réparation des préjudices subis du fait des désordres affectant la serre solaire de la STEP de Marolles-Saint-Vrain. En 2024, le juge a rejeté la demande en référé du SIARCE. En 2025, le juge du fond a rejeté la requête du SIARCE qui a fait appel de cette décision.

Le SIARCE a engagé un référé expertise concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement rue de l'Abbaye sur le territoire de la Commune de Cerny. En effet, au cours des travaux, une cavité est apparue rue de l'Abbaye. Celle-ci se prolonge sous un bâtiment privé. Dans ce contexte, le SIARCE a sollicité la désignation d'un expert, dans le cadre d'un référé expertise, et ce afin de disposer en urgence d'informations précises concernant notamment la cause et l'étendue de ce désordre ; et la nature et le coût des travaux de remédiation nécessaires.

Dans le domaine de la commande publique

La commande publique en chiffres :

Délégations de service public

Sur l'année 2025, trois procédures de délégation de service public ont été lancées.

- **Concession du service public d'assainissement collectif des bassins de collecte-traitement de Boutigny-sur-Essonne et de Maisse**

Les offres ont été reçues en mars 2025. Les candidatures puis les offres ont été analysées et soumises à la commission de délégation de service public entre avril et mai. En mai, une phase de négociations avec les soumissionnaires a été enclenchée, à la suite desquelles, le Président a établi un rapport, afin de motiver le choix de l'attributaire.

Ainsi, lors de la séance du 16 octobre 2025, le comité syndical a approuvé le choix du délégataire Suez, du projet de contrat et autorisé le Président à signer la concession.

- **Concession pour la gestion déléguée du service public d'eau potable des communes d'Écharcon, Mennecy et Ormoy**

Les offres ont été reçues en avril 2025. Les candidatures puis les offres ont été analysées et soumises à la commission de délégation de service public entre mai et juin. Fin juin, une phase de négociations avec les soumissionnaires a été enclenchée, à la suite desquelles, le Président a établi un rapport, afin de motiver le choix de l'attributaire.

Ainsi, lors de la séance du 20 novembre 2025, le comité syndical a approuvé le choix du délégataire Veolia, du projet de contrat et autorisé le Président à signer la concession.

- **Concession du service public d'assainissement collectif du bassin de collecte-épuration de Champcueil**

Les offres ont été reçues en août 2025. Les candidatures puis les offres ont été analysées et soumises à la commission de délégation de service public en septembre. En octobre, une phase de négociations avec les soumissionnaires a été enclenchée et s'est achevée en décembre. La procédure s'est achevée l'année suivante.

Marchés publics

La Direction juridique et de la commande publique a lancé en 2025, 9 marchés selon la procédure de l'appel d'offres contre 6 en 2024, dont 1 marché subséquent. Les consultations lancées selon une procédure adaptée, sont au nombre de 13. Ce sont au total 22 procédures qui ont été lancées contre une quinzaine en 2024 avec la décomposition suivante : 6 marchés de prestations intellectuelles, 10 marchés de fournitures et services et 6 marchés de travaux.

Organisation, tenue et suites données pour les CAO, CDSP :

4 réunions

de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), pour 4 attributions de marchés et 2 avis émis pour les marchés et avenants.

9 réunions

de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP),
pour analyser les candidatures et les offres des concessions citées précédemment, et émettre 11 avis concernant des projets d'avenants.

Dans le domaine du foncier

- Acquisitions-cessions foncières : le SIARCE n'a réalisé aucune opération d'acquisition ni de cession en 2025.
- Servitudes : Les servitudes et les conventions de mise à disposition suivantes ont été approuvées par le bureau syndical :
  - Convention de servitude de tréfonds pour passage en terrain privé d'une canalisation d'eaux pluviales au profit du SIARCE sur la parcelle cadastrée section C numéro 756 sur la commune de Dannemois.
  - Convention de mise à disposition du système d'endiguement de la bichetterie à Maisse.
  - Convention de servitude de tréfonds pour passage en terrain privé d'une canalisation d'eaux usées au profit du SIARCE sur les parcelles cadastrées section AD numéro 315 et 316 sur la commune de D'Huison – Longueville.
  - Convention de servitude de tréfonds pour passage en terrain privé de canalisation d'eaux usées et pluviales au profit du SIARCE sur la parcelle cadastrée section BD n° 222 sur la commune de Mennecy.

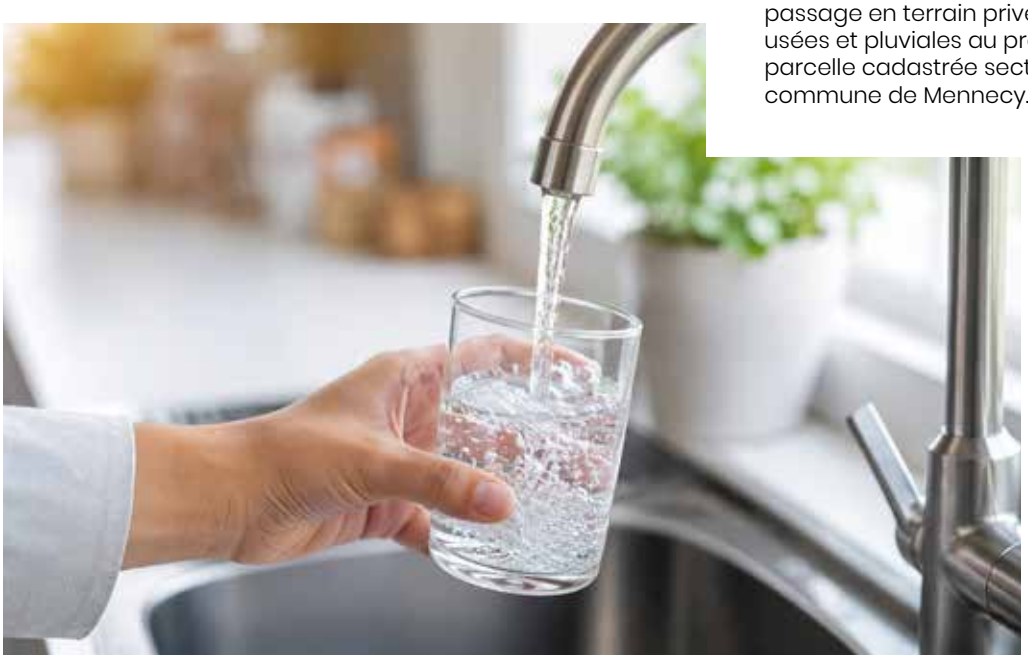

Perspectives 2026

La Direction juridique est une direction « support ». Ses perspectives d'évolution à court et moyen termes sont guidées, dans ses domaines d'activité, par les orientations impulsées par les élus et la Direction Générale d'une part, mais également par l'évolution riche et nombreuse des textes, doctrines et règlements découlant des domaines de compétences du Syndicat, d'autre part.

L'accompagnement juridique des services sera porté particulièrement sur :

- La sécurisation des actes liés au renouvellement des instances.
- Les perspectives d'évolution des compétences du Syndicat et de son périmètre.
- Les formations en continu des agents en interne dans le domaine de la commande publique.

L'un des axes d'évolution de cette direction, à court terme, est sa réorganisation en interne, la reconstitution d'une équipe performante, réactive, stable et au service des autres directions.

Elle a notamment pour projet la mise en place d'une veille juridique à destination des services du SIARCE. La Direction de la Commande Publique a également pour objectif d'accompagner les services prescripteurs dans la rédaction de clause environnementale afin de répondre aux évolutions réglementaires en la matière.

Le Service
Études et Aménagement durable

Le Service Études et Aménagement durable est rattaché à la Direction Générale.
Il participe à la mise en place des politiques du SIARCE et à ses objectifs, ainsi qu'au soutien des communes-membres dans leur projet d'aménagement du territoire.
Il assure l'intégration des prescriptions relatives à la gestion du cycle de l'eau dans les documents d'urbanisme. L'exercice des missions du SIARCE en ce domaine est défini par les dispositions de l'article R 423-50 du code de l'urbanisme et le cas échéant de l'article R 423-52.

Aussi, le SIARCE émet-il des avis dans le cadre des procédures d'autorisations du droit des sols (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme…), d'élaboration de documents de planification tels que les SCOT et PLU, perçoit la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), due par les propriétaires lors de la création d'un branchement suite à la réalisation d'une construction ou l'extension d'un bâtiment à raccorder au réseau d'assainissement collectif.

Le service reçoit, dans l'exercice de ses missions, le soutien technique des agents des services Études, Travaux Innovation et Exploitation ainsi que de la Direction des Cours d'Eau et Milieux Aquatiques, dans le cadre de la rédaction du contenu des avis qu'il émet. Le service se doit d'être à l'écoute et de travailler de concert avec les agents territoriaux en charge des questions d'urbanisme dans les collectivités adhérentes au syndicat.

Dossiers d'autorisation du droit des sols

Nombre de dossiers d'autorisation du droit des sols

2019
914

2020
695

2021
985

2022
964

2023
888

2024
817

2025
788

Nombre de communes ayant sollicité un avis

2019
49

2020
40

2021
44

2022
43

2023
49

2024
49

2025
52

	2025	Évolution 2024 / 2025 en %
Nombre d'arrêtés pris et non annulés	167	-58,97 %
Dont encaissés	86	-
Montant des arrêtés pris et non annulés	1 434 332,56 €	8,68 %

Mise à jour 17/05/2021 pour 2020 - Mise à jour 03/05/2022 pour 2021

Les documents de planification territoriale

L'élaboration (ou la révision) d'un document d'urbanisme du type Plan Local d'Urbanisme (PLU) constitue l'occasion d'aborder des questions liées à la gestion de l'eau. En effet, ce document d'urbanisme :

- est, en premier lieu, un outil d'occupation des sols, qui doit pouvoir intégrer des zonages spécifiques à des thématiques de l'eau comme les zonages d'assainissement, les zones humides, etc. ;
- doit, à travers ses objectifs et ses prescriptions, ne pas contrevenir aux objectifs de gestion équilibrée de l'eau comme la rationalisation des linéaires de réseaux d'assainissement ou d'alimentation en eau potable, la disponibilité locale de la ressource en eau, la gestion des eaux pluviales, la nécessité d'emplacement réservé, etc.

Il est nécessaire d'assurer l'interaction entre les documents de planification de l'eau et ceux de l'urbanisme. Le SIARCE est associé à l'élaboration des PLU. Le service participe aux réunions des Personnes Publiques Associées et émet l'avis sur l'arrêt du PLU.

Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est une participation qui est due par les usagers dès lors qu'ils rejettent de nouveaux volumes d'eaux usées au réseau.

La PFAC est calculée sur la surface de plancher créée dans l'autorisation d'urbanisme (permis de construire et déclaration préalable) et / ou du type de logement. Elle participe au financement de l'entretien, de la maintenance et du développement des réseaux et des ouvrages de traitement et de collecte des eaux usées.

La Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) et Projet Urbain Partenarial (PUP)

Selon le contexte, les communes peuvent souhaiter mettre en place des Taxes d'Aménagement Majorées (TAM) ou Projets Urbains Partenariaux (PUP) qui sont des dispositifs permettant de financer, entre autres, les réseaux. Si un projet urbain nécessite des travaux plus importants qu'un simple branchement en lien avec les compétences déléguées par la commune, le SIARCE est partenaire dans la démarche.

Le service, associé aux Directions Assainissement et Eau potable, est un soutien à la commune dans le cadre de ce type d'opérations, et veille au respect des prérogatives du SIARCE. (Tableau complet des demandes par commune sur les pages suivantes).

2024	Évolution 2023/2024 en %	2023	Évolution 2022/2023 en %	2022	Évolution 2021/2022 en %	2021	Évolution 2020/2021 en %	2020
407	31,29 %	310	55,77 %	199	342,22 %	45	15,38 %	39
195	-	184	-	189	-	26	-	31
1 319 797 €	1,99 %	1 294 085,76 €	112,83 %	608 016,36 €	131,86 %	262 224,40 €	-43,66 %	465 575,20 €

Mise à jour 12/02/2024 pour 2022 - Mise à jour 12/02/2024 pour 2023 - Mise à jour 17/02/2025 pour 2024 - Mise à jour 05/01/2026 pour 2025

Communes	Total 2024	Certificat d'urbanisme	Déclaration préalable	Déclaration préalable modificative
Arpajon	39			
Auvernaux	1		1	
Auvers-Saint-Georges	0			
Avrainville	1	2		
Ballancourt-sur-Essonne	25	7	1	
Baulne	5			
Boissy-le-Cutté	3	3	7	
Boissy-sous-Saint-Yon	10	3	7	
Bouray-sur-Juine	6	1	4	
Boutigny-sur-Essonne	10			
Breux-Jouy	2	1	3	
Buno-Bonnevaux	1	2		
Cerny	26	4	9	
Chamarande	0			
Champcueil	35	3	10	
Cheptainville	8			
Chevannes	8	1	6	
Corbeil-Essonnes	141	5	47	
Courances	0	1		
Courdimanche-sur-Essonne	1	1	1	
Dannemois	0	1	1	
D'Huison-Longueville	17	9		
Égly	0			
Écharcon	2	1	3	
Fontenay-le-Vicomte	22	1	5	
Gironville-sur-Essonne	1	4		
Guibeville	7			
Guigneville-sur-Essonne	12	1	9	
Itteville	45	6	33	
Janville-sur-Juine	7	1	5	1
La Ferté-Alais	16	1	4	
La Norville	21	2	1	
Lardy	10	2	2	
Le Coudray Montceaux	0			
Le Malesherbois	14	7	2	
Leudeville	12			
Lisses	18		8	
Maisse	11	4		
Marolles-en-Hurepoix	7			
Mennecy	58		25	
Mondeville	4	1		
Nainville-les-Roches	9	2	8	
Ollainville	20	7	8	
Oncy-sur-École	2	1		
Ormoy	33	1	5	
Orveau	2		1	
Saint-Germain-lès-Arpajon	7			
Saint-Germain-lès-Corbeil	32		13	
Saint-Sulpice-de-Favières	7			
Saintry	0			
Saint-Vrain	40		12	
Saint-Yon	3			
Soisy sur École	0			
Vayres-sur-Essonne	7	6	2	
Vert-le-Grand	20	3	12	
Vert-le-Petit	24	6	7	
Videlles	0			
Villabé	5			
Villeneuve-sur-Auvers	0			
Total général	819	92	264	1

Permis d'aménager	Permis d'aménager modificatif	Permis de construire	Permis de construire modificatif	Permis de démolir	Permis de diviser	Total 2025
		3				3
						1
						0
		2				4
1		11				20
1		4				5
		3	2			15
						10
1		2				8
2		4				6
		5	2			11
		4				6
		13				26
						0
1		7				21
		3				3
		4				11
1		45	9	1		108
						1
		1	1			4
1						3
		8				17
						0
		2				6
		4	2			12
						4
						0
1		5				16
5		20	1			65
3		3				13
1		16				22
		25				28
1		4	1			10
			1			1
1		13				23
2		10	1			13
		11	2			21
		7				11
		14				14
3	2	25	5		1	61
						1
		1				11
		5				20
1		2				4
		13	4			23
						1
		8				8
		7	1			21
						0
						0
	1	14				27
2		3				5
		2				2
1		7				16
1		5				21
		7				20
		1				1
		4				4
						0
30	3	364	32	1	1	788

Le Service de l'Information Géographique et des Données

Sous l'autorité de la Direction Générale des Services, le service est administré par un chef de service. Les activités principales en 2025 du service de l'Information Géographique et des Données sont décrites ci-dessous :

Création de 10 promenades au bord de l'eau

En collaboration avec le service communication, 10 itinéraires de promenade pédestre ont été créés pour proposer des balades entre 1,5 et 5,4 km le long de la rivière Essonne et de ses affluents afin de mettre en valeur le patrimoine et la biodiversité (voir la page du service communication).

Montée de version du SIG (WebSigne)

Durant la seconde moitié de l'année 2025, une montée de version de WebSigne a été réalisée afin d'accéder à davantage de fonctionnalités et de garantir sa compatibilité avec les navigateurs web. Bien qu'un grand nombre de fonctionnalités restent similaires, l'interface a évolué.

Cette montée de version s'est articulée en plusieurs étapes :

A. Installation de deux nouveaux serveurs en interne : août – septembre

Précédemment, le serveur applicatif et de base de données était hébergé chez un prestataire, pour un coût annuel d'environ 7 000 € TTC.

Dans le cadre de cette montée de version, les services SIG et informatique ont décidé de rapatrier l'hébergement au SIARCE afin de réaliser des économies budgétaires.

Par ailleurs, le choix a été fait de déployer deux serveurs distincts en interne (un serveur applicatif et un serveur de base de données) afin d'augmenter les capacités de WebSigne.

B. Formation d'administrateur et recréation des applications : octobre

Cette montée de version a été accompagnée d'une formation à l'administration de l'outil, permettant la mise à jour des données du SIARCE et des données cadastrales en continu par le service SIG.
En raison du déploiement de nouveaux serveurs, l'ensemble des applications a dû être recréé (WebSigne, Dashboard PPE, Dashboard Assainissement, etc.) ou créé (WebSigne PCE et WebSigne DICEMA).

C. Formation des utilisateurs : novembre

À la suite du basculement entre l'ancien et le nouveau WebSigne, plusieurs sessions de formation ont été organisées à destination des utilisateurs :

- 5 sessions pour les mairies et les EPCI, ayant permis de former 50 agents.
- 3 sessions pour les agents du SIARCE, ayant permis de former 30 agents.

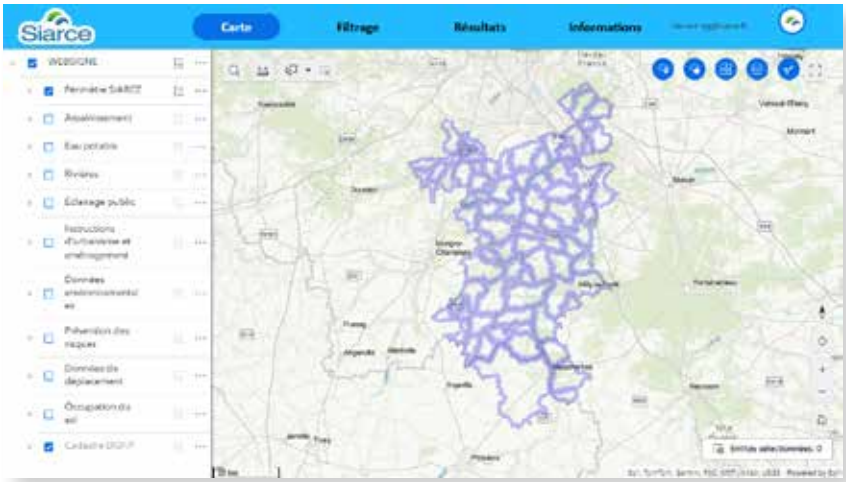

Perspectives 2026

Géoréférencement en classe A

Durant le mois d'octobre, le service de l'Information Géographique et des Données s'est équipé d'un GPS comprenant :

- Une canne Stonex S590.
- Un récepteur GPS/GNSS RTK 1408.
- Tablette S80.

Cet équipement permet d'améliorer notre connaissance patrimoniale des réseaux tout en augmentant la précision de notre cartographie. Le GPS offre une précision centimétrique sur les axes X, Y et Z.

Depuis 2012, deux arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux :

- Définissent 3 classes de précision pour la localisation des réseaux :
  - **Classe A :** incertitude ≤ 40 cm (réseaux rigides) ou ≤ 50 cm (flexibles).
  - **Classe B :** incertitude entre celle de la classe A et jusqu'à 1,5 m (≤ 1 m pour les branchements).
  - **Classe C :** incertitude > 1,5 m ou absence d'information.
- Obligent les exploitants de réseau à respecter un géoréférencement en classe A en fonction de l'emplacement du réseau et de l'unité urbaine.

Pour répondre à ces exigences, le service SIG, avec l'aide de la Direction Petit Cycle de l'Eau, a lancé une campagne de géoréférencement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales dans les communes où le SIARCE est en régie. Dans les communes sous contrat de DSP, ce sont les délégataires qui assurent le géoréférencement.

Dans le cadre de cette campagne, les relevés GPS sont réalisés en enregistrant les coordonnées (X, Y et Z) de tous les ouvrages constituant le réseau d'assainissement, tels que des regards, grilles, avaloirs ou postes.

Le Service
Informatique et Technologie de l'information

Au cours de cette année, plusieurs actions majeures ont été menées afin d'améliorer l'organisation, la sécurité et la performance du système d'information. Ces interventions ont contribué à renforcer l'efficacité des services et à accompagner les agents dans leur montée en compétences numériques.

En début d'année, des entretiens RGPD ont été effectuées auprès de l'ensemble des services. Cette démarche avait pour objectif d'évaluer leur niveau de conformité, de recenser les traitements de données et de sensibiliser les équipes aux obligations réglementaires.

Plusieurs projets techniques ont aussi été menés pour moderniser les infrastructures. Parmi eux, une montée de version de notre serveur SIG (Système d'Information Géographique), comprenant la réinstallation complète de l'application sur de nouveaux serveurs pour garantir une meilleure performance et une stabilité accrue des outils métiers et un changement de technologie pour répondre aux nouveaux besoins de nos communes.

Afin d'optimiser les coûts, une adhésion à un groupement de commandes a été négociée, permettant de réduire significativement les dépenses liées à la fibre et à la téléphonie. Cette démarche s'inscrit dans une politique de rationalisation et de maîtrise budgétaire.

L'accompagnement des agents est resté un axe essentiel de l'année 2025. Une formation Microsoft Teams a été dispensée auprès de la moitié des agents pour faciliter la collaboration et l'usage des outils numériques du quotidien.

En octobre, l'organisation du Cybermois a permis de sensibiliser l'ensemble du personnel aux risques cyber et aux bonnes pratiques à adopter face aux menaces actuelles. Des actions d'information, des supports pédagogiques et des échanges ont renforcé la vigilance collective face aux cyberattaques.

Perspectives 2026

Le service informatique concentrera ses efforts sur la mise en application de la directive NIS2, qui impose aux collectivités un renforcement global de la cybersécurité, incluant une gouvernance claire, des mesures techniques accrues et une obligation de notification rapide des incidents. L'année 2026 sera donc dédiée à structurer cette conformité, renforcer la résilience numérique et développer une culture cybersécurité partagée au sein de l'organisation.

Budget 2025 : Dépenses importantes effectuées

Fonctionnement

160 000 €

dont

120 000 €
maintenance de logiciels

30 000 €
téléphonie (abonnement consommation fixe et mobile)

10 000 €
location copieurs et coût copies

Investissement

45 000 €

dont

la maintenance logicielle de notre infrastructure réseau dont l'antivirus, l'achat d'ordinateurs portables, de licences Adobe et Autocad LT et de 65 licences Microsoft 365.

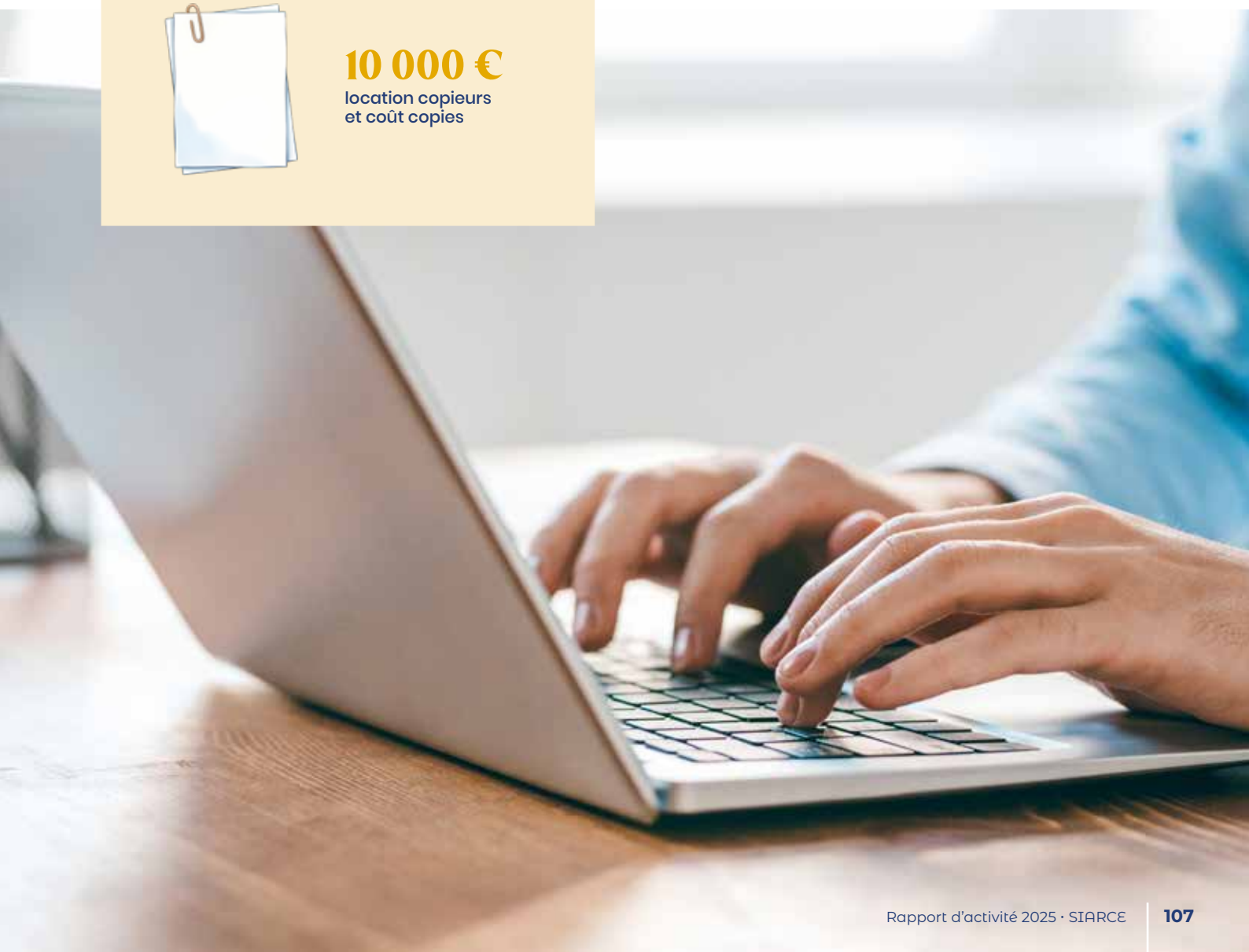

Le Service
Communication, Relations publiques et institutionnelles et Information des Usagers

Le service Communication, Relations publiques et institutionnelles, et Information des Usagers est composé d'un responsable de service qui a la charge de la publication d'articles, de reportages liés à l'activité du syndicat, de l'administration de ses différents réseaux, et de la création de différents supports de communication. Le service est composé de son seul responsable de service, mais à compter du 1er décembre 2025, une apprentie en communication est venue renforcer le service (et ce jusqu'en août 2026).

Le service communication est chargé de la conception de plusieurs types de supports, dans le cadre de :

Son accompagnement des équipes du SIARCE

- Rédaction et publication d'un journal interne mensuel dématérialisé (11 numéros en 2025).
- Création de panneaux de chantier.
- Création de cartes de visite.
- Création de supports en lien avec les activités des services (livrets pour les animations pédagogiques « Anim'eau 2025 », articles réguliers sur les chantiers conduits par les équipes, panneaux d'exposition…).

Ses Relations « Presse »

- Communiqués de presse.
- Rédactionnels.

Suivi de l'activité du SIARCE via les réseaux sociaux :

- Administration du site internet www.siarce.fr, avec notamment 56 articles publiés (16 vidéos réalisées) et plus de 25 000 visites (+16% par rapport à 2024) et une moyenne de 80 visites/jour.
- Mise à jour de la page Facebook, qui compte, fin 2024, 2 581 abonnés : 120 publications.
- Mise à jour de la page LinkedIn (48 publications), qui compte en décembre 2022, 2 581 abonnés (+17% en une année).
- Administration de la page Facebook « Essonne, notre vallée », qui compte désormais 26 672 abonnés (+51% par rapport à 2024).
- Transmission de l'information au quotidien des différentes actions du SIARCE (chantiers, visite…).
- Mise en relation entre les usagers et les collaborateurs du SIARCE pour donner suite aux différents messages mis en ligne, sur nos réseaux.
- Gestion d'un compte Instagram, créé fin 2022, qui compte 244 abonnés (+51% en 2025).

2 581 abonnés Facebook

2 581 abonnés LinkedIn

26 672 abonnés Facebook « Essonne, notre vallée »

244 abonnés Instagram

Autres actions

- Publication de 10 itinéraires de « Promenades au bord de l'eau » à l'attention des familles et pour redécouvrir notre territoire (avec création d'un nouvel espace sur la page d'accueil du site internet) – Travail de plusieurs mois réalisé en collaboration avec Lucas Milandre (SIG).
- Réalisation et publication des 3 premiers « Tut'eau du SIARCE » (thème : l'entretien et la réparation des berges dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.
- Réalisation du projet de groupe « Décoration des couloirs » du siège du syndicat.
- Organisation d'une programmation « SIARCE » à l'occasion des Journées du Patrimoine (Septembre 2025) : Animations autour de la rivière et des ouvrages hydrauliques dans les étangs de Vert-le-Petit et portes ouvertes sur 5 sites (4 stations d'épuration et l'usine de production d'eau potable d'Itteville).
- Pilotage de l'édition du Rapport Annuel 2024 : Document de 128 pages présentant toute la diversité de l'activité et des compétences du syndicat sur un exercice.
- Affiches et communication vers les communes (réunions publiques 2025…).
- Création de plaquettes/maquettes diverses (Carte de vœux dématérialisée, nouveau bulletin de crue, Affiche « Écopâturage Maisse », Panneau d'affichage Zones Humides, Affiche Communication SPANC, A5 Instruction dossier ADS, Plaquette 3 volets PFAC, Nouveau logo Amicale du personnel du SIARCE, Trombinoscope (mise à jour)…).

Les projets de communication pour 2026

- Un livret d'accueil à destination des nouveaux collaborateurs : Le livret d'accueil est un document primordial dans le processus d'intégration des nouveaux collaborateurs. Ce document est prêt et sera finalisé durant l'année, en collaboration avec le service des Ressources Humaines.
- Poursuite des travaux du groupe de travail « Décoration des couloirs » : Une réorganisation de l'accueil du syndicat est au programme de cette réflexion.
- Organisation des Journées du Patrimoine : Initiées en 2023, les Journées du patrimoine du SIARCE sont programmées au calendrier 2026. Des visites de station d'épuration et / ou d'ouvrages hydrauliques devraient être, à nouveau, proposées.
- Organisation d'une Journée « Assises de l'eau » : En 2026, le SIARCE souhaite organiser une journée de débats et de conférences autour de grandes thématiques de l'eau. Pilotée par le service communication, la préparation de cette journée est confiée à deux alternantes présentes en 2026, dans les équipes du syndicat (Communication et DG/Juridique).
- Création de panneaux pédagogiques « Renaturation et Zones humides » : Sur ces derniers mois, le SIARCE a réalisé d'importants travaux sur 3 sites de son territoire : Le Moulin de la Papeterie (Corbeil-Essonnes), les marais de Malesherbes (Le Malesherbois), les Berges de Seine (Le Coudray-Montceau). 3 panneaux pédagogiques seront créés et installés sur chacun de ces sites.
- Création d'une vidéo institutionnelle de présentation : En 2026, le SIARCE se dotera d'un nouveau support vidéo de communication pour présenter très brièvement, le SIARCE, son territoire, ses compétences, ses actions.
- Création de panneaux pédagogiques en lien avec « Les promenades au bord de l'eau » : Les 10 itinéraires de promenades familiales présentés en septembre 2025 doivent être agrémentés de panneaux pédagogiques expliquant la démarche du SIARCE, les points d'intérêts de chaque balade et la richesse de la biodiversité locale.
- Remplacement du panneau signalétique extérieur du SIARCE : Création d'un nouveau panneau « SIARCE » (avec l'ensemble des horaires et coordonnées) pour remplacer l'ancien vieillissant, sur la grille de la rue Fernand-Laguide.

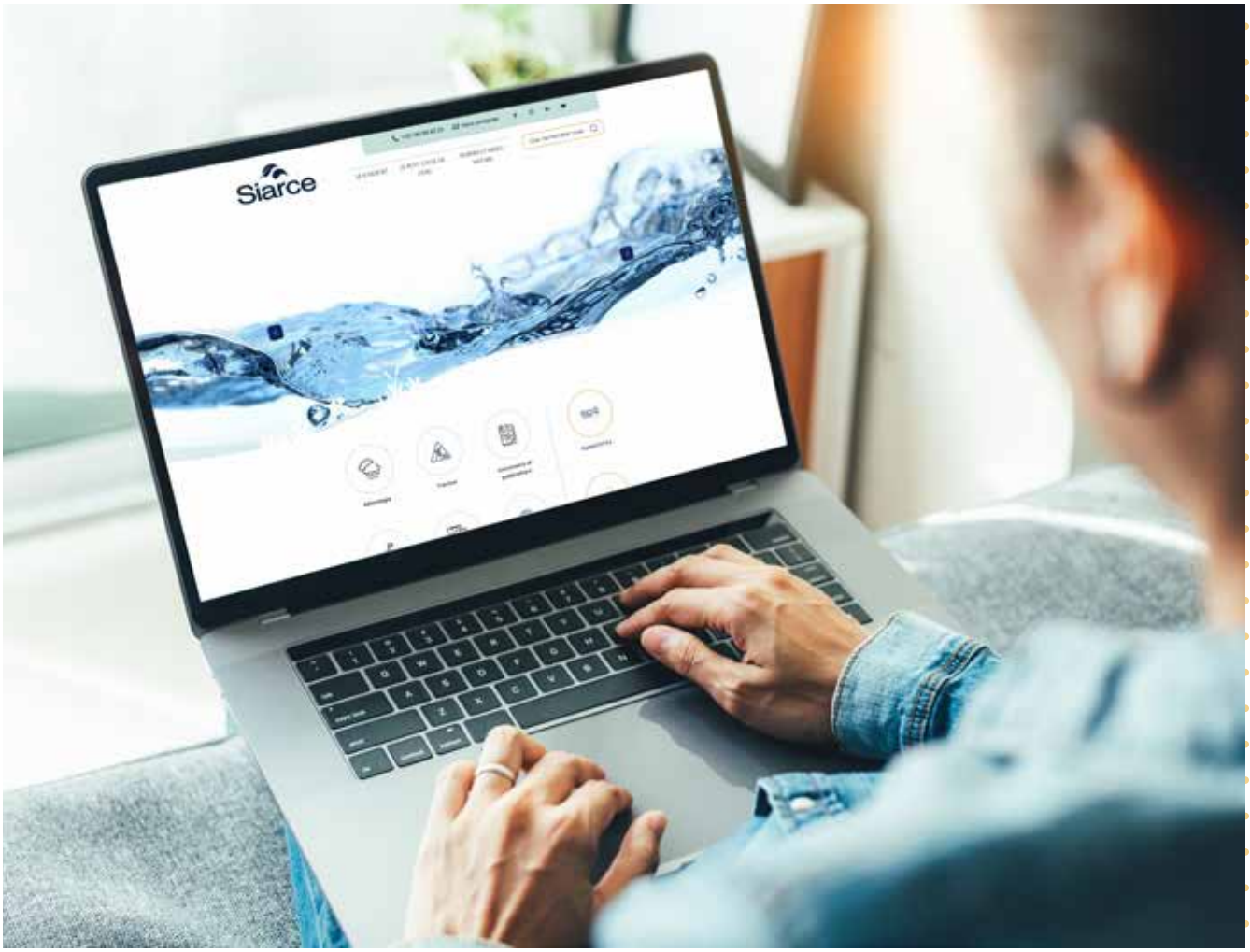

Le Service Intérieur et Logistique

Composé d'un agent, le service Intérieur et Logistique travaille en transversalité avec l'ensemble des services du SIARCE. Depuis 2023, ce service est placé sous l'autorité de la Direction des finances et du compte de gestion.

Gestion des budgets de fonctionnement et d'investissement logistique

- Suivi du parc automobile (14 Renault Clio, 4 Renault Zoé, 2 camions bennes, 1 mini-bus) : entretien, carburant, etc.

- Suivi des contrats de maintenance des locaux (ménage, nettoyage des vitres, climatisation et chauffage, détecteurs incendie et extincteurs, etc.).
- Suivi des stocks et de réapprovisionnement des fournitures administratives et du mobilier.
- Consultation et mise en concurrence des différents fournisseurs, et suivi des prestations.
- Veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Suivi des Équipements de Protection Individuelle (EPI).
- Organisation du planning des astreintes (astreintes « exploitation » et « décision »).
- Mise en place des salles de réunions pour les instances du Syndicat (Bureaux et Comités syndicaux).
- Organisation des manifestations (vœux, réunions publiques, etc.).
- Gestion de la location de la salle EXONA.
- Préparation des bureaux des nouveaux collègues (en coordination avec le service informatique et ressources humaines).
- Réponses aux demandes des services au travers de la plateforme « Moyens généraux ».

« Moyens généraux », un outil collaboratif performant

Grâce à la plateforme « Moyens généraux » conçue il y a 5 ans, avec le concours du service Informatique et Technologies de l'information du Syndicat, le service dispose d'un outil partagé avec tous les agents qui lui permet de répondre avec efficacité et rigueur aux différentes demandes.

Répartition des tickets de l'année 2025 par « Type de demande »

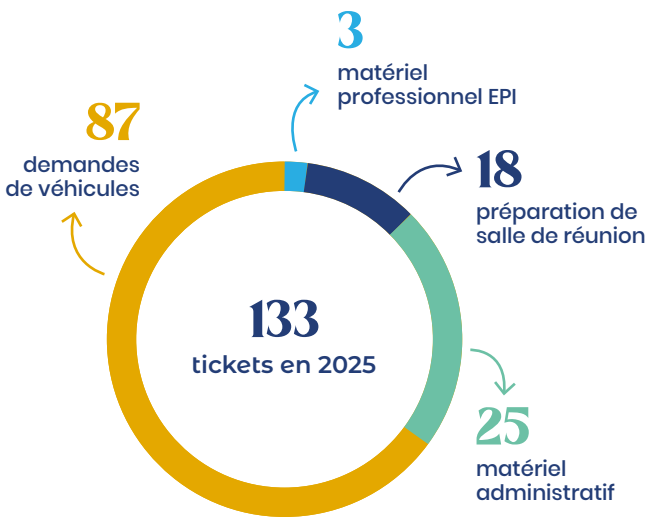

Les consommations du SIARCE

Carburants

En 2025, le syndicat a consommé **27 462 litres de carburant,** pour l'ensemble de la flotte. Cette consommation est en légère augmentation par rapport à l'année précédente ; le SIARCE multiplie sa présence sur le terrain (activités rivière et P.C.E.).

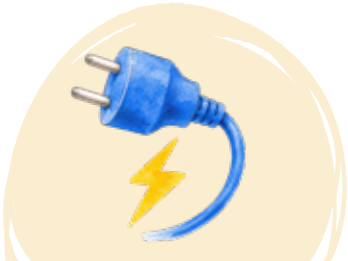

Électricité

En 2025, le SIARCE a dépensé **19 965 euros, soit 191 365 Kwatt.** La consommation électrique est en baisse par rapport à 2024. Le syndicat a engagé des actions pour réduire la consommation électrique (extinction des chauffages et climatisations le soir et le week-end, remplacement des ampoules du siège par des leds, entretien régulier de la climatisation...).

Eau

Le SIARCE a dépensé 1 938 euros pour sa consommation d'eau (soit 392 m³).

Les réalisations principales en 2025

- Installation de « sabots alarme » pour sécuriser les portails des entrepôts du SIARCE.
- Remplacement du moteur de la grille d'entrée du syndicat.
- Fourniture de nouveaux EPI avec le logo du SIARCE pour les agents de terrain (nouveaux collègues et renouvellement).
- Acquisition d'un nouveau frigo-congélateur pour la salle de restauration collective.
- Installation d'un bloc de désenfumage dans la cage d'escalier de la salle Exona.
- Création et aménagement du laboratoire d'analyses pour la Dicéma.
- Nettoyage de la toiture du bâtiment principal. de la station d'épuration de Lardy.
- Organisation des cérémonies des Vœux du SIARCE.

Le Service
Accueil et affranchissement

Composé de 2 agents, le service Accueil et Affranchissement est le point d'entrée de notre Syndicat.

Le service est situé au rez-de-chaussée des locaux du siège du SIARCE, à Corbeil-Essonnes. Il a pour mission principale l'accueil physique et / ou téléphonique.
Les agents accueillent, renseignent et orientent les différents interlocuteurs / visiteurs :

- des élus ou des partenaires extérieurs qui viennent participer à une réunion qu'il convient d'accompagner ;
- des administrés qui souhaitent des informations sur le suivi de leur dossier qu'il convient d'orienter vers le service compétent ;
- la réception des livraisons et du courrier.

Le service assume également la relation « courrier » avec les services de La Poste. Le matin, ce courrier est réceptionné, puis, en fin de journée, le courrier « départ », préalablement affranchi, est remis au facteur.

3 448
courriers envoyés en 2025

9 481,98 €
de budget d'affranchissement

03

Le SIARCE, un syndicat ouvert sur l'extérieur

P. 116 Les classes « Anim'eau » : un syndicat partenaire de la jeune génération

P. 118 Les événements publics

Les classes « Anim'eau »

Un syndicat partenaire de la jeune génération

Longtemps réalisées par le SIARCE pour ses communes adhérentes, les « Anim'eau » ont marqué les programmes scolaires pendant plus d'une dizaine d'années.
Ce programme, actualisé en 2024, a permis de dérouler 3 animations, sur 3 demi-journées, à plusieurs mois d'intervalle, afin d'assurer un apprentissage en continu sur les grands essentiels du cycle de l'eau :

En 2025, au total, le SIARCE a proposé la réalisation des « Anim'eau » dans :

77
classes

1938
élèves du CE2 au CM2

33
communes

17
classes d'eau en régie animées par le SIARCE, soit 421 élèves du CE1 au CM2

Animation 1 en classe :

L'eau dans le corps humain et dans la maison, afin d'appréhender les enjeux quantitatifs (disponibilité d'eau douce dans le monde, consommation des équipements ménagers, évolution des besoins en eau intergénérationnels et géographiques, acheminement et évacuation de l'eau dans le milieu naturel...) et de les relier avec les notions de volumes et de pourcentages. Une maquette 3D représentant les canalisations d'eaux usées de la maison, créée en interne en 2024, est utilisée pour mieux appréhender ces questions.

Animation 2 en classe :

L'eau dans la nature, afin d'appréhender les enjeux qualitatifs, les risques liés aux ressources en eau. Une maquette 3D, créée en 2023 par les agents de la DICEMA, est présentée aux écoliers afin qu'ils participent à sa mise en fonctionnement : définition des termes composant un bassin versant (rivière, exutoire, lit mineur, berges, hautes eaux, milieu humide, érosion...) puis placement des différents éléments sur la maquette et activation de la pompe pour simuler différents scénarios de fonctionnement naturel d'une rivière.

Animation 3 en extérieur sur rivière ou étang :

La biodiversité en milieu humide en Essonne, afin d'appréhender les différentes espèces floristiques et faunistiques présentes sur le territoire, et de sensibiliser à leur protection. Plusieurs groupes sont formés en alternance sur deux parcours. 1er parcours, promenade exploration aux jumelles avec observation de la « guerre des arbres » pour comprendre le développement de la ripisylve et sa gestion par le SIARCE. 2e parcours, jeu des 7 familles sur les espèces endémiques essonniennes et pêche aux macro-invertébrés en petits aquariums, puis observation à la loupe et analyse de clefs de détermination, pour comprendre leur rôle et leur place dans la chaîne alimentaire.

Classes d'eau	Site concerné	Élèves sensibilisés	Montant réalisé
Au fil de l'eau	60 classes	1 517	54 000 €
SIARCE	17 classes	421	30 jours 2 agents

Les événements publics

La DICEMA a participé à de nombreux événements contribuant à la promotion des actions du SIARCE sur son territoire.

Au total, l'ensemble des agents, toutes catégories confondues, ont été mis à contribution (techniciens, gardes-rivière, assistante administrative, ingénieur·es...) pour assurer 14 événements publics et/ou professionnels de sensibilisation. Ces interventions comprenaient la tenue de stands, l'organisation logistique, la communication de contenu technique, la participation à des actions scientifiques ainsi que l'information des publics, qu'il s'agisse du grand public, de professionnels ou d'élu·es :

- **Samedi 11 janvier :** Journée mondiale de dénombrement des oiseaux d'eaux en zone humide avec WETLANDS INTERNATIONAL dans les étangs de Vert-le-Petit, les marais de Misery et Fontenay-le-Vicomte, Ballancourt, Mennecy, les bords de Seine...
- **Samedi 22 mars :** Journée mondiale de l'Eau en collaboration avec le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles de l'Essonne, découverte d'une maquette du bassin versant et visite pédagogique du Marais de Montauger.
- **Jeudi 3 et mardi 8 avril :** Ateliers de sensibilisation des élu·es et services techniques aux fonctionnalités des zones humides dans le cadre du Schéma Directeur Zones Humides au SIARCE.
- **Mercredi 21 mai :** Fête de la nature Atelier Land'Art et découverte de l'écopâturage au Marais de Rivière, à Maisse.
- **Samedi 14 juin :** Balade inondation et concours repères de crue à Corbeil-Essonnes.
- **Mardi 16 septembre :** Formation du SDIS à la gestion des pollutions.
- **Samedi 20 septembre :** Journées du Patrimoine, découverte de la faune et de la flore aquatiques à Vert-le-Petit.
- **Mercredi 15 octobre :** Assises Départementales de l'Eau et ateliers d'échanges à Étréchy.
- **Vendredi 21 novembre :** Ateliers de formation des élu·es et services techniques au PCS et gestion de crise inondation en collaboration avec l'EPTB Seine Grands Lacs au SIARCE.

SOUTIEN
POPULATION

Les milieux humides

Siarce
Siarce
Siarce

La DICEMA a entamé en 2022 une campagne de sensibilisation des riverains à l'entretien des cours d'eau et des berges, qui s'est poursuivie en 2025. Cette campagne de **4 réunions publiques**, a permis de réunir environ **50 propriétaires** en rive Seine, de l'Essonne ou de ses affluents, sur **5 communes.**

- **Mercredi 9 avril :** Réunion publique GEMAPI groupe Mennecy, Ormoy et Villabé.
- **Jeudi 10 avril :** Réunion publique sur la gestion des Berges de Seine au Coudray-Montceaux.
- **Jeudi 17 mai :** Réunion publique Quartier Laguide-Robinson gestion inondations à Corbeil-Essonnes.
- **Mardi 3 juin :** Réunion publique Quartier du Bas-Coudray gestion des Berges de Seine à Corbeil-Essonnes.

Ces réunions publiques permettent au SIARCE et aux riverains d'échanger autour des périmètres de responsabilité, des techniques et méthodes d'entretien, des périodes préférentielles, et des différentes problématiques d'usage rencontrées au quotidien.

Septembre 2026

Directeur de la publication : Xavier DUGOIN
Responsable de la publication : Sabrina TOURET • Rédacteur en chef : Stéphane FOATA
Photographies et rédactions : © SIARCE, © Adobe Stock
Création et mise en page : Agence Scoop communication • Impression : Defigraff - Quarante Six

Siarce

Syndicat Intercommunal d'Aménagement,
de Rivières et du Cycle de l'Eau

56/60 rue Fernand-Laguide
91100 Corbeil-Essonnes

Tél. : 01 60 89 82 20

www.siarce.fr